



RAPPORT ANNUEL
DOCUMENT DE REFERENCE

04 ■ 01. GL EVENTS

- 05** Profil de l'entreprise
- 06** Les temps forts 2012
- 10** Chiffres clés et cahier de l'actionnaire
- 15** Histoire et étapes clés

17 ■ 02. GL EVENTS, MÉTIERS ET MARCHES

- 18** Marchés et stratégies
- 19** GL events Live
- 21** GL events Exhibitions
- 23** GL events Venues
- 25** Perspectives

26 ■ 03. RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE

49 ■ 04. RAPPORT DE GESTION ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 50** Rapport de gestion - présentation des comptes consolidés
- 61** Rapport de gestion - présentation des comptes sociaux
- 67** Rapports complémentaires du conseil d'administration
- 79** Composition et fonctionnement des organes d'administration et de contrôle
- 81** Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux
- 82** Rémunérations des autres mandataires sociaux
- 83** Intéressement du personnel
- 84** Adresses, activités et mandats exercés par les dirigeants
- 86** Situation des mandataires sociaux
- 87** Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
- 92** Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration

93 ■ 05. ETATS FINANCIERS

- 94** Comptes consolidés
- 127** Honoraires des commissaires aux comptes
- 128** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 129** Comptes sociaux de GL events
- 142** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
- 143** Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

148 ■ 06. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

- 149** Renseignements de caractère général concernant GL events
- 151** Renseignements de caractère général concernant le capital de GL events

159 ■ 07. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 160** Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 26 avril 2013
- 166** Document annuel d'information
- 166** Responsable du document de référence
- 166** Attestation du responsable du document de référence
- 167** Contrôleurs légaux des comptes
- 167** Informations incluses par référence
- 168** Table de concordance Art 225-105-1 du code de commerce
- 170** Table de concordance

01

GL EVENTS, en 2012

- 05** Profil de l'entreprise
- 06** Les temps forts 2012
- 10** Chiffres clés et cahier de l'actionnaire
- 15** Histoire et étapes clés

Groupe intégré des métiers de l'événement, GL events se développe sur les trois grands marchés de l'événementiel :

- congrès et conventions,
- événements et manifestations, qu'ils soient culturels, sportifs ou politiques,
- salons/expositions à destination des professionnels ou du grand public.

Intervenant pour le compte de nombreux clients institutionnels et privés en France et dans le monde, GL events a pour vocation d'accompagner les entreprises, institutions, organisateurs de manifestations, collectivités, sur l'ensemble de leurs projets, de la définition des stratégies ou concepts jusqu'à la mise en œuvre des opérations sur le terrain.

Le groupe est présent sur les cinq continents et dans plus de 19 pays. Coté sur Euronext Compartment B, il compte 3 896 collaborateurs et a réalisé un Chiffre d'affaires de 824 millions d'euros en 2012.

L'organisation de GL events est structurée en trois grands pôles :

GL events Live regroupe l'ensemble des métiers de l'événementiel corporate, institutionnel, et sportif. Depuis le conseil et la conception jusqu'à la réalisation, les équipes de GL events Live apportent des solutions clés en main aux grands donneurs d'ordre mondiaux.

GL events Exhibitions pilote et anime 300 salons propriétaires, son portefeuille couvrant de nombreux secteurs : agro-alimentaire, livres, textile...

GL events Venues gère le réseau de 36 sites événementiels (centres de congrès, parcs d'expositions, salles de spectacles et halles multifonctionnelles) implantés dans de grandes villes en France et à l'international : Lyon - Paris - Toulouse - Clermont-Ferrand - Saint-Étienne - Vannes - Metz - Troyes - Nice - Amiens - Barcelone - Bruxelles - Budapest - Londres - Padoue - Rio de Janeiro - Shanghai - Turin - Ankara - Istanbul - La Haye.

UN GROUPE INTERNATIONAL

Le déploiement à l'international est un point d'appui important de la stratégie du groupe. Il repose sur plusieurs atouts :

- une présence dans 19 pays à travers de plus de 90 implantations - agences, représentations ou sites gérés en concessions - conduites par le biais d'alliances avec des partenaires locaux de premier plan ou d'acquisitions de structures solidement ancrées sur leur marché ;
- une participation aux grands événements mondiaux : JO, Coupes du monde, rencontres internationales... pour lesquels GL events a su s'imposer comme un prestataire majeur ;

- la capacité de gérer des projets et des équipes multinationaux.

UNE CROISSANCE DYNAMIQUE

Depuis sa création, GL events s'est développé de manière à la fois cohérente, sélective et opportuniste, grâce à des atouts essentiels :

- son modèle intégré, qui met en synergie les trois grands métiers du groupe afin d'optimiser et valoriser leurs complémentarités, partout dans le monde ;
- une base domestique solide, qui s'est élargie de la France à l'Europe en s'appuyant sur les marchés des pays matures ;
- sa puissance logistique, qui couvre aujourd'hui toute la chaîne d'approvisionnement, de la fabrication au montage, et permet de produire et de fournir des équipements dans des délais très contraints ;
- sa capacité à innover, qui se déploie dans toutes ses activités : création de nouveaux produits en phase avec les exigences du développement durable, introduction des dernières technologies de communication dans les offres, veille prospective sur les tendances de demain, collaborations avec des créateurs, designers, architectes...

DES ACTIFS IMMATERIELS DETERMINANTS

GL events dispose aussi d'actifs immatériels importants qui renforcent son image de leader, le différencient dans le paysage mondial de l'événement et confortent ses parties prenantes :

- une marque valorisée par sa notoriété, qui bénéficie d'une image à laquelle sont associés rigueur, respect de la parole donnée, haute qualité de prestations ;
- des savoir-faire pointus qui couvrent toutes les compétences de l'événementiel ;
- des marques de salons à forte notoriété.

DONNEES CLES AU 31/12/2012

- 3 896 collaborateurs - 56 nationalités
- CA : 824 M€ dont 50 % à l'international
- + de 90 implantations dans le monde
- 300 salons propriétaires
- 36 sites gérés, totalisant plus de 1 000 000 de m² d'espaces d'accueil
- + de 4 000 événements accueillis
- + de 11 millions de visiteurs et exposants

JANVIER 2012**Bocuse d'Or USA, étape du tour du monde**

Organisé par GL events, le Bocuse d'Or est un concours gastronomique international, ouvert à tous les pays. Il se veut l'expression des tendances les plus actuelles de la cuisine mondiale. Le Bocuse d'Or, aujourd'hui synonyme d'excellence culinaire exige une préparation très rigoureuse de chaque sélection nationale; celle-ci devant être la plus représentative du pays en compétition. C'est dans cet objectif que le Bocuse d'Or USA s'est tenu au Culinary Institute of America à New-York, où le lauréat a remporté le droit de concourir pour la finale du Bocuse d'Or France.

Qatar Motorshow à Doha, une valeur montante

Nouvelle réussite de duplication de salon pour GL events, la deuxième édition du Qatar Motorshow a eu lieu au centre d'exposition de Doha. Organisé par le Qatar Tourism Authority, en partenariat avec Q.media events et GL events, l'édition 2012, a fait frémir tous les amateurs de sport automobile en proposant pour la première fois dans le pays une démonstration de rue de la Scuderia Ferrari le long de la Corniche de Doha ! Les fans ont également retrouvé en avant-première les derniers modèles des meilleurs designers italiens qui ont exposé leurs créations dans une zone dédiée du salon.

Coupe d'Afrique des Nations, une excellence en la matière

Co-organisée par le Gabon et la Guinée Equatoriale, la CAN a rassemblé les meilleures équipes masculines africaines de football. Pour cette compétition GL events a mis en œuvre une large gamme de prestations d'installations temporaires dans les deux stades du Gabon, à Libreville et Franceville. Le groupe a également remporté deux contrats avec chacun des Comités d'Organisation pour la cérémonie d'ouverture au stade de Bata en Guinée Equatoriale et pour la cérémonie de Clôture au stade d'Angondjé de la capitale gabonaise, Libreville.

FEVRIER 2012**Première Vision, le salon du textile pour la mode**

50 000 professionnels de 106 nationalités différentes se retrouvent à Paris, capitale de la mode deux fois par an. Pas moins de 700 tisseurs provenant de 28 pays présentent des collections en synergie avec les exigences du marché de la mode et celles du calendrier de l'industrie de l'habillement. Pour cette nouvelle saison, Première Vision a lancé les PV Global Meetings. Soutenu par un plateau d'envergure internationale, Première Vision joue pleinement sa fonction de plateforme d'échanges et de réflexions de haut niveau. Son concept s'exporte d'ailleurs avec succès dans le monde entier : Sao Paolo, New York, Moscow et Shanghai.

Gourmet devient Sirha Genève

Après le succès reconnu de sa première édition en 2010, Gourmet s'est agrandi et est devenu Sirha Genève avec une offre encore plus riche et diversifiée. La sélection suisse du Bocuse d'Or a été accueillie au Sirha Genève et présidée par le Chef Franck Giovannini, élu meilleur Cuisinier de Suisse en 2010. Ce prestigieux concours a ouvert la voie au Bocuse d'Or Europe et à la finale à Lyon en 2013. Nouveau point fort du salon, le concours du Trophée Chef & Designer Dessert à l'assiette 2012 a vu 8 équipes composées d'un chef pâtissier et d'un designer, rivalisées de créativité et de savoir-faire pour proposer le meilleur projet de design pâtissier.

MARS 2012**Saut Hermès, une confiance renouvelée**

Fort du succès rencontré par les deux premières sessions, le Saut Hermès a relancé son rendez-vous au Grand Palais. Durant ces trois jours, les plus grands cavaliers mondiaux se sont retrouvés sous la verrière du mythique monument parisien pour participer à un concours de saut d'obstacles de niveau international CSI5*. Cette année encore, la Maison Hermès a renouvelé son partenariat avec le groupe GL events, pour la mise en œuvre de cet événement. Toutes les équipes de GL events se sont mobilisées pour réserver le meilleur accueil aux cavaliers internationaux et concevoir les aménagements adaptés à cet événement unique de célébration du cheval.

La Maison de la Mutualité, une métamorphose prodigieuse

Deux ans de travaux ont permis à la Maison de la Mutualité de connaître une véritable renaissance, signée Jean-Michel Wilmotte. Un auditorium de 1 800 places, un espace de 800 m² modulable en trois salons et neufs salles de réunion composent l'espace réceptif. S'y ajoute le Terroir Parisien où Yannick Alléno décline sa cuisine parisienne, rapidement devenu l'une des bonnes adresses gourmandes de la capitale. Depuis sa réouverture en mars dernier, le superbe bâtiment Art Déco est redevenu l'un des hauts lieux de la vie parisienne.

15 000 participants pour le Forum Mondial de l'Eau

C'est à Marseille qu'a eu lieu le 6e Forum Mondial de l'Eau, accueillant plus de 15 000 participants. Le programme s'articulait autour des priorités et objectifs de toutes les parties prenantes sur les thématiques de l'eau dans les grandes régions du monde, et sur les engagements concrets à prendre. GL events s'est impliqué dans l'organisation de l'événement : gestion du réceptif (15 000 inscriptions, réservations hôtelières, gestion de plus de 100 délégations officielles et sponsors), la gestion des accueils en différents lieux (Parc Chanot, aéroport, gare, hôtel), l'assistance et la coordination générale, la coordination des transferts, les cortèges officiels, la sécurité et les hôtesse.

AVRIL 2012**Les Championnats du Monde de patinage artistique, un défi d'envergure**

GL events a accueilli les championnats du monde de patinage artistique au sein du palais des congrès l'Acropolis de Nice. Etape par étape, les équipes de GL events, la ville de Nice et la Fédération française de patinage artistique ont œuvré à l'aménagement et l'installation de cette compétition hors normes. En effet, pas moins de 600 tonnes de matériel ont été utilisées pour les tribunes, 6 000 m² de voûte ont été occultés, la planéité du sol a été revue par la mise en œuvre d'un nouveau terrassement...Un spectacle d'une haute précision !

Piscine Middle East, une implantation réussie au Moyen Orient

Organisée par GL events, la première édition du salon Piscine Middle East a été un grand succès, dépassant toutes les attentes.

Plus de 3 100 visiteurs se sont rendus sur le site du Cityscape d'Abu Dhabi : un début prometteur qui positionne ce salon comme l'un des événements phares pour l'industrie des piscines et des spas au Moyen Orient. Déjà fortement développé, le secteur est très intéressé par l'innovation jouant un rôle capital sur le développement de l'économie.

Sur place ont été observés des lancements d'innovations mondiales, des tests produits en situation, une sélection de solutions liées au développement durable et la présentation de piscines aux techniques uniques.

MAI - JUIN 2012**GL events investit dans des solutions durables pour Rio +20**

GL events Brazil a mobilisé une équipe de 1380 personnes pour le Rio +20 afin de gérer des solutions durables. L'objectif ? Répondre aux besoins de l'événement en tant que fournisseur officiel de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable. Plusieurs actions d'envergure ont été menées sur le site du Riocentro, le plus grand parc d'exposition en Amérique Latine : nettoyage du fond de l'étang et de la rivière Camorim, traitement des eaux usées, tri des déchets, équipements biodégradables, utilisation de près de 90 mètres de tapis recyclés (soit 9 928 bouteilles en plastique PET), recours à des peintures et des bâches écologiques pour la production de toute la communication visuelle... Un challenge relevé avec brio par les équipes en place !

Gourmet World Shanghai devient Sirha Shanghai!

Avec cette nouvelle marque, GL events souhaite imposer le Sirha Shanghai comme le seul salon professionnel premium dédié à la restauration haut de gamme, aux métiers de la gastronomie et à l'hôtellerie de luxe. Cette troisième édition a proposé une offre élargie et des événements gastronomiques de renommée mondiale: le Bocuse d'Or Asie, bien sûr, mais aussi Omnivore Shanghai, qui a rassemblé de grands chefs internationaux et les meilleurs talents locaux pour un spectacle culinaire nouvelle vague. Une démarche créative qui a ainsi donné naissance au rendez-vous gastronomique de référence, à Shanghai.

JUILLET - AOUT 2012**Jeux Olympiques de Londres, une prestation sans précédent**

Pour les JO de Londres, GL events a déployé un projet industriel et logistique sans précédent. Il s'agit de l'un des plus importants projets conduits par GL events, tant en termes d'envergure que d'innovation, d'investissements et de ressources humaines : GL events est intervenu sur 89 sites, à travers des prestations qui ont nécessité plus de 500 personnes, sous-traitants compris, avec un management et une organisation à la mesure de tels chantiers. En amont, les prestations de tentes et tribunes ont nécessité l'une des phases de design les plus importantes que le groupe ait jamais connue, avec quelque 2 000 croquis à produire en à peine six mois. En parallèle s'est engagé un énorme travail pour faire fabriquer les 165 000 m² de tentes et 95 000 sièges de tribunes : durant cinq mois, les entreprises du groupe ont ainsi tourné en 3x8, 7 jours sur 7, pour réaliser les structures temporaires, du modèle simple étage au modèle triple étage de la structure Absolute.

SUPER CUP DE L'UEFA, le groupe fait la force !

En 2012, la Super Cup de l'UEFA, compétition de football européenne, a signé son grand départ pour Prague après 14 ans au stade Louis II de Monaco. Pour cette 37e édition, les équipes de GL events ont travaillé en simultané sur deux sites. En moins de dix jours, le groupe s'est consacré à l'agencement général des espaces du stade Louis II, qui comportaient notamment 400 m² de bureaux pour les équipes organisatrices et celui du Chapiteau de Fontvieille, lieu d'accueil de la soirée UEFA d'avant et d'après match. De l'éclairage scénique à la sonorisation, en passant par la gestion des déchets, l'aménagement et la décoration, l'événement a totalisé plus de 5 000 m² de moquette, 1 500 m² de tissu, 5 000 mètres linéaires de câbles.

OCTOBRE 2012**Rio Hair Beauty, des rencontres florissantes**

La beauté est un secteur en pleine croissance au Brésil, qui occupe le 3e rang mondial de ce marché. Un contexte qui a permis à Hair Beauty, le salon de référence consacré à la coiffure, à la beauté et à l'esthétique à Rio de Janeiro, de vivre une 6e édition florissante. Organisé et accueilli par GL events, il a réuni coiffeurs, coloristes, maquilleurs, manucures, pédicures... masseurs, mais aussi distributeurs et investisseurs du monde entier. Quelque 30 000 visiteurs s'y sont retrouvés. Si cette manifestation contribue au dynamisme de la filière, elle est aussi plus largement un événement clé pour la promotion des investissements dans les infrastructures et services au Brésil.

NOVEMBRE 2012**City Events, et les villes rencontrent le sport**

La conférence annuelle City Events, qui s'est déroulée cette année à Lausanne, a eu pour objectif de mettre en relation les villes aux belles ambitions sportives avec les fédérations et les organisateurs d'événements. Depuis trois ans, c'est là que les officiels responsables de l'attractivité de leurs territoires viennent chercher les événements sportifs internationaux. Cette année, son programme de conférences, ses ateliers et ses réunions B to B, ont permis aux participants de se lancer dans la compétition avec un pourcentage de concrétisation plus fort encore. Ce rendez-vous, organisé par GL events, a su s'imposer comme la référence de l'événement sportif : aujourd'hui, c'est là que se dessine le sport de demain !

Equita' Lyon : une édition pleine de surprises !

La nouvelle édition d'Equita'Lyon a été le rendez-vous des plus grands cavaliers et chevaux du monde, et se développe pour s'imposer dans le monde équestre. Equita' c'est le plus haut niveau mondial, mais c'est aussi toute l'équitation nationale et régionale ! Dressage, jumping, spectacle pour enfants, expositions de photos, rencontres avec des écrivains de renom, ... toutes ces activités ont rythmé le salon, complété avec succès par le spectacle slave : Donskaya. Des effets spéciaux inédits et des jeux de lumière époustouflants ont porté l'imaginaire du public jusqu'aux steppes de l'Asie centrale !

GL events, fournisseur officiel de l'International Jewellery Week à Dubaï

Plus de 250 bijoutiers venus de 25 pays, se retrouvent au Dubaï World Trade Centre pendant quatre jours, pour nouer des contacts et sceller de brillantes affaires. Ce salon aux 17 années d'expérience, est le plus gros événement dans le secteur de la bijouterie au Moyen-Orient : il accueille plus de 20 000 visiteurs fortunés du monde entier.

DECEMBRE 2012**Une gestion sur-mesure pour le World Parachuting Championship**

Plus de 800 parachutistes ont participé aux championnats du monde de Dubaï. Cet événement aura été un franc succès : la participation en nombre de pays engagés, de parachutistes, et de compétitions a dépassé toutes les espérances ! A cette occasion, la construction de structures d'accueil temporaires a été confié GL events ainsi que pour la fourniture du mobilier. Plus de 100 personnes ont travaillé quotidiennement afin de livrer des tentes irréprochables dans les délais impartis.

Le Pavillon M : départ pour Marseille-Provence

Depuis janvier 2013, Marseille est la capitale européenne de la culture. De nombreuses expositions et spectacles sont prévus tout au long de l'année. Lieu clé de l'information, le Pavillon M est là pour guider le public dans cette grande fête. Sa conception et sa mise en œuvre ont été réalisées en 2012 par les équipes de GL events, qui ont aussi en charge la gestion, l'exploitation, la régie et le démontage du projet. Cette structure de 3 000 m² se compose exclusivement de matériaux réutilisable et fait la part belle à la transparence. Succession de ponts habillés de bois et couverts de plaques de polycarbonate laissant filtrer le jour, elle est emblématique de l'événement. Sa scénographie contemporaine et ludique utilise murs d'images, cabines olfactives, hologrammes et films en 3D pour dévoiler les manifestations de Marseille-Provence 2013.

EN 2012, GL EVENTS A BENEFICIE DE LA FORCE DE SON MODELE INTEGRE**CROISSANCE DYNAMIQUE EN 2012 : +5,3%**

Après une croissance de 35% sur 2 ans entre 2009 et 2011, GL events a poursuivi son développement en 2012, et réalisé un chiffre d'affaires de plus de 824 M€, en hausse de +5,3% (+4% à périmètre et change constants).

Le groupe a poursuivi sa croissance dynamique grâce à :

- sa présence sur les Jeux Olympiques de Londres, le sommet Rio+20 et la Coupe d'Afrique des Nations de Football,
- son leadership européen, pour développer un volume d'activité récurrent dans un marché plus concurrentiel,
- ses positions sur les destinations de tourisme d'affaires les plus attractives. Le niveau d'activité du groupe a ainsi progressé de 33% au Brésil et en Afrique du Sud, et de 47% au Moyen-Orient dont 66% en Turquie,
- l'intégration en année pleine de Serenas, leader dans l'organisation de congrès en Turquie, et dans une moindre mesure, de Brelet et de Slick.

Le chiffre d'affaires consolidé a été réalisé à 21% au grand International (+2 points dans le mix), à 32% en Europe hors France (+5 points) et à 47% en France. La croissance enregistrée par le groupe à l'International a atteint 21% en 2012.

VOLUMES D'ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS PAR METIER

GL events Live a enregistré un chiffre d'affaires de 440 M€, en progression de 11% par rapport à l'exercice 2011. Au 4ème trimestre, le groupe a équipé les Rendez-Vous OSEO Excellence, les Championnats du Monde de parachutisme à Dubaï, la Fête des Lumières à Lyon, l'International Jewellery Show de Dubaï.

GL events Exhibitions, avec 136 M€ de chiffre d'affaires 2012 a réalisé de bonnes performances compte tenu du calendrier biennal défavorable, soit une baisse de 20% (-18% à périmètre et change constants).

L'activité a organisé, courant 2012, Equita Lyon, les Salons des Vins, et de la Gastronomie, Première Vision China, Piscine, les Salons de l'Habitat, le Salon industriel ENOVA réunissant en un événement majeur CIEN (Composants), RF & HYPER (Fibre Optique) à Paris, le Motorshow de Bologne, City Events à Lausanne et les éditions de San Francisco, Istanbul et Sydney de l'Omnivore World Tour. Il convient également de souligner le succès de certains lancements de salons tels que Success Food et ExpoBiaz à Paris ou encore d'autres salons brésiliens.

GL events Venues a réalisé un chiffre d'affaires de 248 M€ sur l'ensemble de l'exercice, en croissance forte de +15% (17% à périmètre et change constants).

En fin d'année, les Salons Footecon, Construire et Hair & Beauty ainsi que le Brasil Trade Summit de Rio, Piscine et Pollutec à Lyon, de nombreux congrès scientifiques comme le Congrès du Comité Européen pour le Traitement et la Recherche sur la Sclérose en Plaques à Lyon, le Congrès de l'Ostéopathie à Toulouse, le Forum mondial MOVIL sur la téléphonie à Barcelone, le Congrès de la Mutualité à Nice, ainsi que de nombreux concerts de fin d'année, notamment à Rio, à l'image de celui donné par le DJ vedette David Guetta, ont été accueillis dans les espaces gérés par le groupe.

L'offre de sites événementiels s'est par ailleurs renforcée avec la concession du Centre de Congrès de Metz que le groupe a remportée pour dix ans.

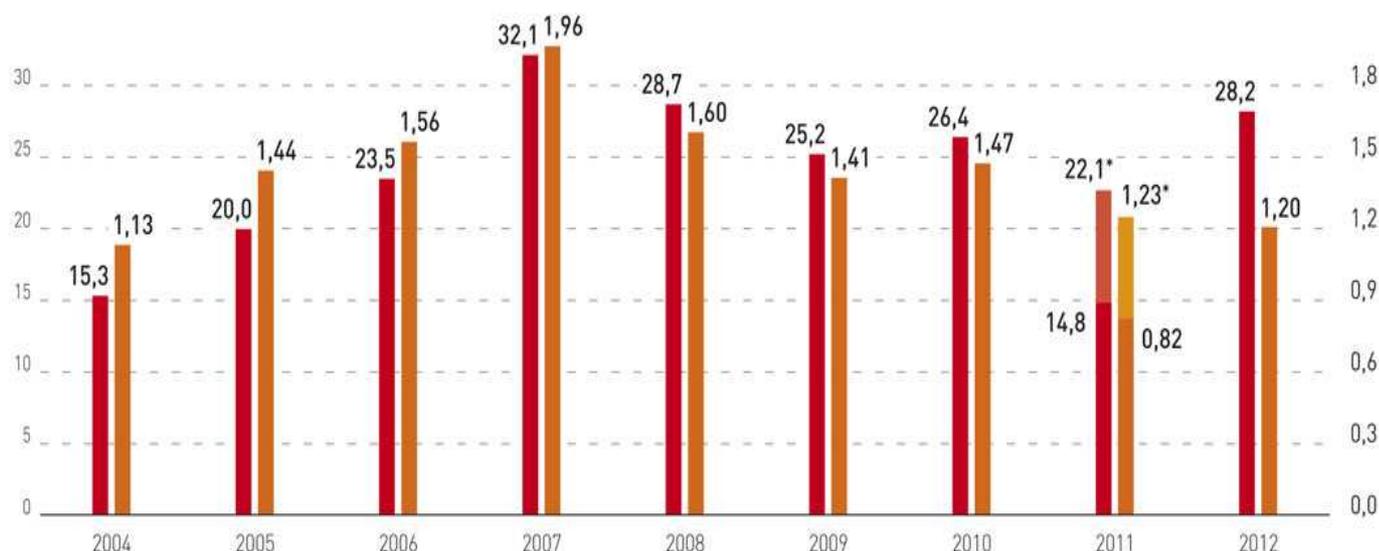
LE COMPTE DE RESULTAT

- Progression de la marge brute et de la productivité des équipes
- Amortissements 2012 en hausse de +12% en comparable.

	2012	2011(*)	VARIATION	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES	824,2	782,7	5 %	782,7
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	50,6	48,1	5 %	35,4
RÉSULTAT FINANCIER	- 5,4	- 6,7		- 6,7
IMPÔT	- 14,3	- 13,4		- 7,9
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	30,9	28,1	10 %	20,7
MISE EN ÉQUIVALENCE	0,4	0,8		0,8
MINORITAIRES	- 3,1	- 6,8		- 6,8
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	28,2	22,1	28 %	14,8
MARGE NETTE	3,4 %	2,8 %		1,9 %

* Retraité de la plus value de cession d'activité et de la provision exceptionnelle sur le contrat des Jeux du Commonwealth 2010.

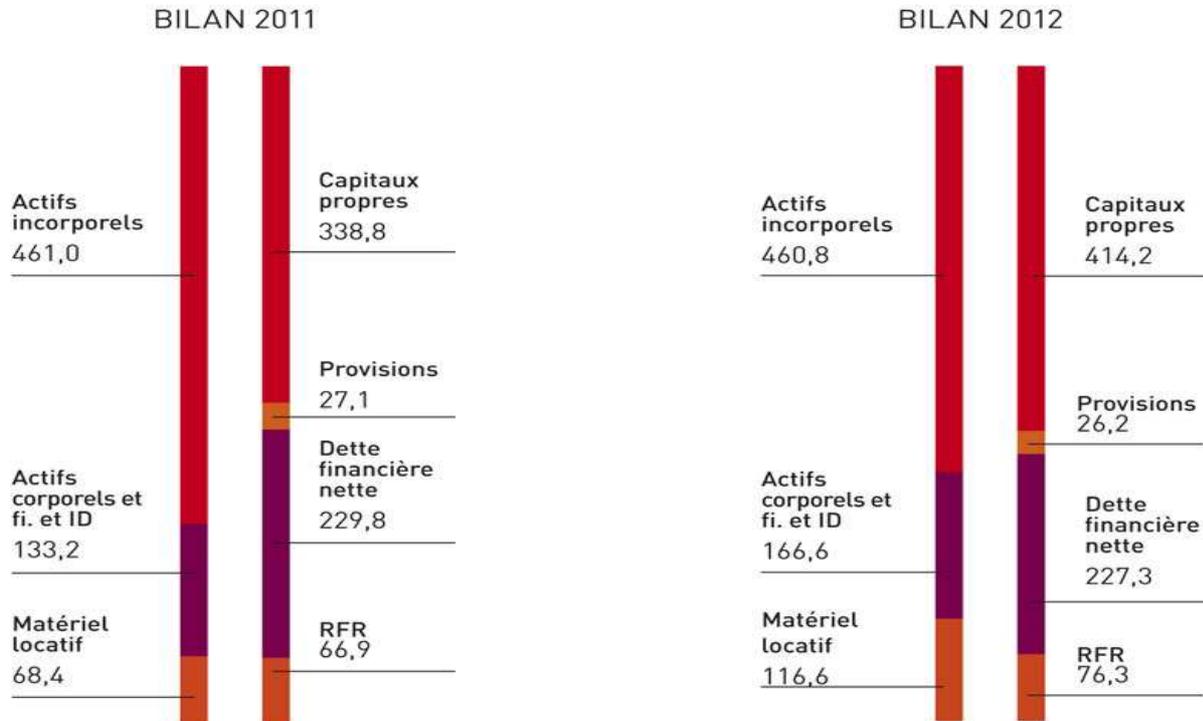
RESULTAT NET PART DU GROUPE (M€) ET RESULTAT NET PAR ACTION (€)



(*) Retraité de la plus-value de cession d'activité et de la provision exceptionnelle sur le contrat des jeux du Commonwealth 2010.

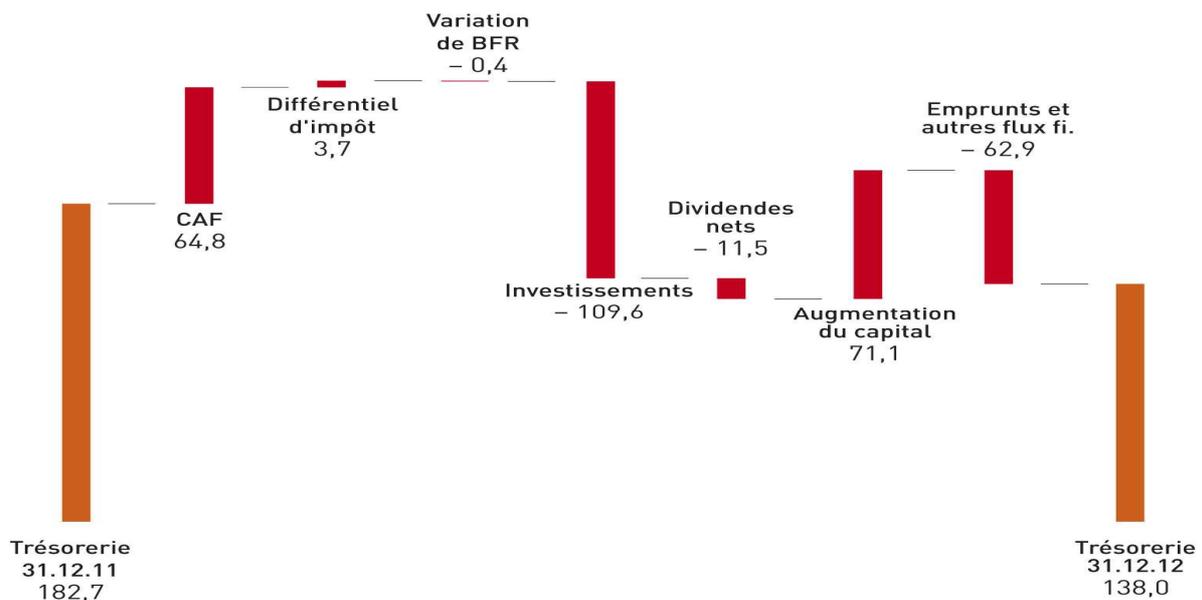
LE BILAN

Le bilan fait ressortir une progression de la ressource en Fonds de Roulement de +9,4 M€ à 76,3 M€, avec un ratio d'endettement de 0,52, face à des actifs de grande qualité offrant au groupe une assise unique dans le monde de l'événementiel.

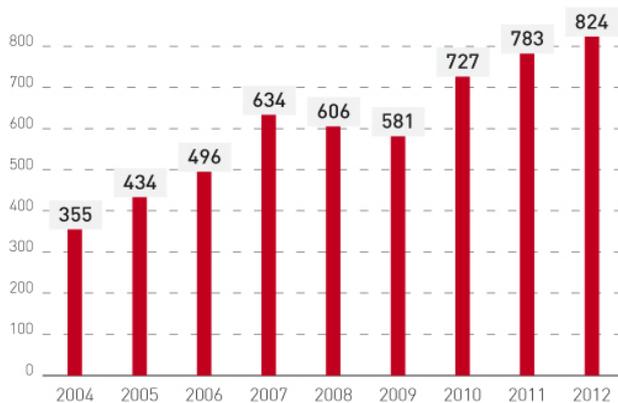


LES FLUX DE TRESORERIE

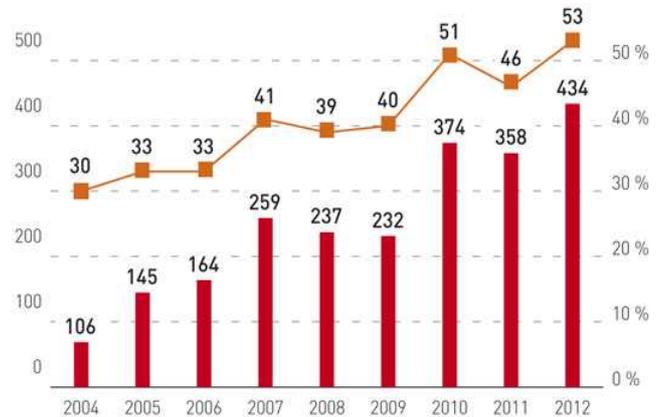
- BFR bien maîtrisé dans un environnement plus difficile pour les délais de paiement
- Investissements opérationnels en vue du calendrier exceptionnel d'événements mondiaux



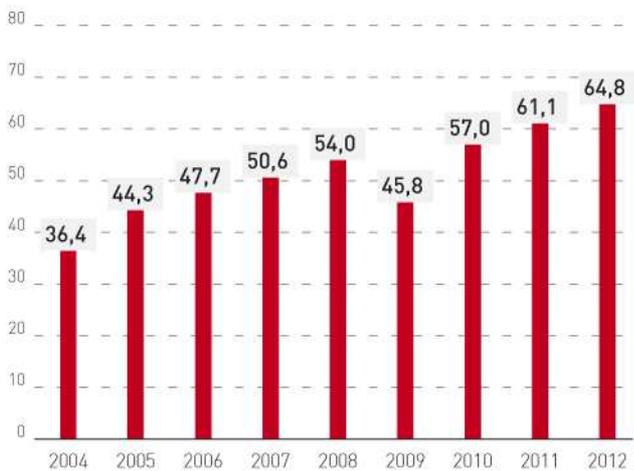
EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (M€)



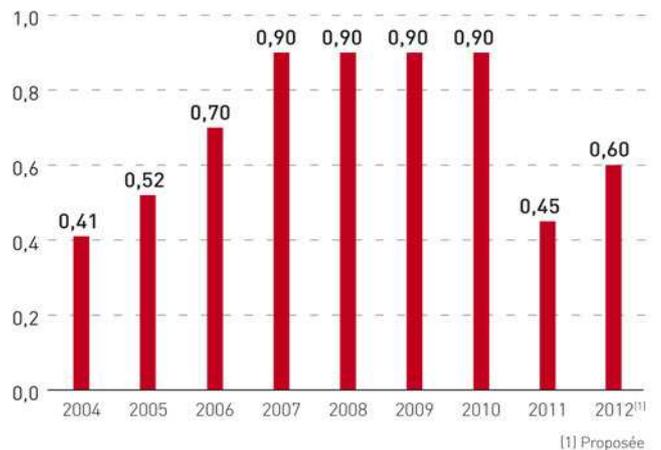
CHIFFRE D'AFFAIRES INTERNATIONAL (M€-%)



CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (M€)



DIVIDENDE BRUT PAR ACTION (€)



SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

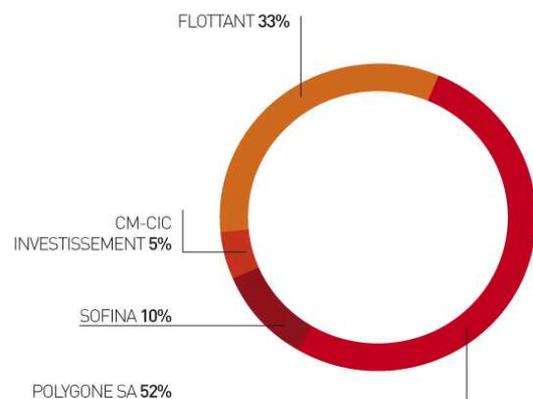
GL events a proposé une augmentation de capital pour accélérer son développement dans les puissances émergentes de l'événementiel mondial.

Le groupe a décidé de proposer à ses actionnaires un projet de renforcement de ses fonds propres de l'ordre de 71 M€ à travers deux augmentations de capital successives : la première a été réservée à la Sofina, à concurrence de 28,5 M€ ; la seconde a été effectuée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à concurrence d'un montant maximum de 43,4 M€. La Sofina et Polygone SA ont souscrit à cette seconde opération à hauteur de leurs droits préférentiels de souscription respectifs.

Conformément à sa stratégie, le groupe GL events entend capitaliser sur son statut d'acteur majeur en Europe pour maîtriser ses coûts et sa rentabilité, en saisissant des opportunités de développement en particulier dans la gestion d'espaces événementiels. Il entend aujourd'hui accélérer son

développement au Grand International, en constituant des bases solides dans les « puissances émergentes » que sont le Brésil, la Russie, la Chine, certains pays d'Afrique et du Moyen-Orient, avec la Turquie en priorité.

REPARTITION DU CAPITAL AU 28/02/2013



INFORMATION

Eurolist compartiment B
 Code ISIN - FR 000066672
 Code Bloomberg - GLOFP
 Code REUTERS - GLTN.PA
 Code FTSE - 581

Depuis son introduction en bourse, GL events développe une communication privilégiée auprès de ses actionnaires. Sur le site internet www.gl-events.com, rubrique « infos finances », un espace dédié aux actionnaires propose :

- un historique des communiqués de presse ;
- un calendrier des communications financières ;
- un guide de l'actionnaire ;
- un historique des rapports annuels (disponibles en téléchargement) et des publications ;
- les chiffres clés du Groupe ;
- les enregistrements des interviews de dirigeants.

Email : infos.finance@gl-events.com

DIFFUSION DES COMMUNIQUES

Les communiqués de GL events sont disponibles la veille (après 18 h) de leur publication dans la presse financière sur le site www.gl-events.com, rubrique « infos finances ». Ils sont adressés systématiquement par email, fax ou courrier à toute personne qui en fait la demande (les fax sont adressés la veille au soir également, les courriers sont acheminés en fonction des délais postaux).

LE COURS DE L'ACTION**RAPPORTS ANNUELS**

Le rapport annuel peut être obtenu en version papier sur simple demande ou peut être téléchargé à partir du site Internet sur lequel l'historique des communiqués et des rapports (depuis l'introduction en bourse de la société) est accessible en permanence.

Tous les éléments de communications financières sont traduits en langue anglaise et sont disponibles sur le site www.gl-events.com, rubrique « infos finances » ou en version papier.

RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE**Erick Rostagnat**

Directeur Général Finances et Administration

Tél. : 04 72 31 54 20

Fax : 04 72 31 54 95

Site internet : www.gl-events.com, rubrique « infos finances »

Email : infos.finance@gl-events.com

CALENDRIER DES COMMUNICATIONS POUR 2013

23 avril 2013 : après bourse – CA 1er trimestre 2013

26 avril 2013 : Assemblée Générale

25 juillet 2013 : après bourse – Résultats 1er semestre 2013

15 octobre 2013 : après bourse – CA 3ème trimestre 2013

1978 – 1989

- Création par Olivier Ginon et trois associés (Olivier Roux, Gilles Gouédard- Comte et Jacques Danger) de la Sarl Polygone Services.
- Alliance du groupe Polygone (devenu n°1 français des installations d'expositions et d'événements) avec la société Cré-Rossi, (location de mobilier, d'accessoires et de revêtements de salons).
- Modification de la raison sociale en Générale Location.

1990 – 1997

- Huit années de croissance. Générale Location renforce sa stratégie d'offre globale par des acquisitions et créations dans les savoir-faire suivants : installation générale d'expositions, location de mobilier, stands de prestige, signalétique, agencements pour la grande distribution et la muséographie, hôtes et hôtesse d'accueil.
- Internationalisation de Générale Location avec l'implantation à Dubaï.

1998 - 2003

- Six années charnières. Après son introduction au Second Marché de la Bourse de Paris, Générale Location fait ses premiers pas dans le domaine des grands événements internationaux (Coupe du Monde de Football en France, Sommet des Chefs d'Etats, Festival du Film de Cannes...).
- Des chantiers majeurs pour le groupe : Jeux Olympiques de Sydney, sommets des Chefs d'Etat Européens à l'occasion de la Présidence Française de l'Union Européenne, ainsi que de nombreux événements liés au passage à l'an 2000.
- Un nouveau nom pour Générale Location : GL events. Le Groupe enregistre alors une très forte progression dans la gestion d'espaces et d'événements et, pour poursuivre sa croissance sur le marché de l'événementiel, lance une augmentation de capital de 15,4 M€.

2004 – 2009

- Outre l'acquisition de Market Place (agence spécialisée dans la communication événementielle), de Temp-A-Store en Grande-Bretagne (structures démontables), de Promotor International et AGOR (sociétés d'organisation), et une prise de participation dans Première Vision, GL events enregistre également une très forte progression dans les salons professionnels avec l'acquisition de six nouveaux salons dans la filière Industrie.
- A l'international, le groupe acquiert la société propriétaire de Hungexpo, Parc des Expositions de Budapest, remporte la concession du Parc des Expositions de Rio de Janeiro, la gestion de Pudong Expo de Shanghai, du Palais des Congrès de Bruxelles, du Parc des Expositions de Turin, du Centre de Conventions de Curitiba, de l'Aréna de Rio de Janeiro et celle du World Forum Convention Center de La Haye.
- En 2005 et 2007, le groupe lance deux augmentations de capital qui lui permettent de lever 35,7 et 77,6 millions d'euros.
- En France, GL events remporte la gestion du Parc des Expositions de Metz, du Centre de Congrès de Nice Acropolis, de la Halle multifonctionnelle de Roanne, du Parc d'Expositions de Troyes, du Palais de la Mutualité à Paris et celle du Centre d'Expositions et de Congrès MegaCité à Amiens.
- GL events acquiert Traiteur Loriers pour accélérer sa stratégie Food & Beverage.

2010

- La création de GL events Exhibitions, le 1er janvier 2010, permet au groupe de renforcer la qualité des services offerts aux exposants et aux visiteurs, en lien avec les acteurs des différentes filières et communautés professionnelles.
- En France, GL events remporte la gestion du Palais Brongniart de Paris.
- GL events remporte un contrat historique à l'occasion de la Coupe du Monde FIFA 2010™, en Afrique du Sud. Le groupe conforte également sa position via de nombreux rendez-vous internationaux tels que l'Exposition Universelle de Shanghai.

2011

- GL events conforte de nouveau sa position via de nombreux rendez-vous internationaux : Coupe d'Asie des Nations de Football au Qatar, Tournoi des 6 Nations, sommets de la présidence française des G8 et G20...
- Outre les acquisitions de Brelet, acteur de premier plan sur le marché français de l'aménagement temporaire pour les salons et événements, et de Slick Seating Systems Ltd, concepteur fabricant de référence dans le monde des tribunes sur les marchés anglais et du Commonwealth, GL events fait également celle de Serenas, leader en Turquie de l'organisation de congrès.
- Avec l'exploitation du nouveau Centre de Congrès et d'Expositions d'Ankara, en Turquie, et la gestion de la Sucrière, à Lyon, GL events poursuit le développement de son réseau international d'espaces.

2012

- La gestion du Parc des Expositions de Toulouse est renouvelée pour une durée de 20 ans.
- GL events propose une augmentation de capital pour accélérer son développement dans les puissances émergentes de l'événementiel mondial et notamment au Brésil où un programme inédit de très grands événements est prévu d'ici à 2016. La Sofina entre au capital du groupe et de sa holding Polygone.
- Le groupe confirme son leadership auprès des plus grands événements et poursuit sa croissance grâce notamment à sa présence sur : les Jeux Olympiques de Londres, le sommet Rio+20, la Coupe d'Afrique des Nations de Football.
- Avec ses sites parisiens, notamment la Maison de la Mutualité, le groupe développe le métier de Food & Beverage.
- La stratégie d'exportation de concept d'événements propriétaires sur différentes zones géographiques se confirme comme une forte valeur ajoutée pour le groupe, notamment celle des éditions de Première Vision à New York, Sao Paulo et Moscou, du Bocuse d'Or à New York, du SIRHA à Shanghai et Genève, ou encore du Qatar Motorshow à Doha et Piscine à Abu Dhabi.

02

GL EVENTS, métiers & marchés

- 18** Marchés et stratégie
- 19** GL events Live
- 21** GL events Exhibitions
- 23** GL events Venues
- 25** Perspectives

UN MODELE INTEGRE, FORCE DE DEVELOPPEMENT**Un modèle intégré et international**

Le groupe GL events s'est construit et développé sur un business model original. Autour du cœur de métier historique, les services, le groupe a grandi de manière cohérente autour de deux axes complémentaires : l'organisation d'événements et la gestion d'espaces. Cette stratégie lui a permis de forger son statut de global player aujourd'hui reconnu comme un partenaire d'envergure pour les grands donneurs d'ordres comme pour les collectivités territoriales.

Unique sur le marché, cette logique d'intégration favorise la synergie entre les différentes activités. Elle permet d'orchestrer des prestations à forte valeur ajoutée à partir d'un point d'entrée unique. Elle contribue également à doter le groupe d'une image unifiée, visible et lisible auprès de ses parties prenantes.

Enfin, elle sécurise sa rentabilité en favorisant la rotation des actifs entre les métiers et en préservant l'activité globale du groupe des phénomènes de cyclicité et de saisonnalité. Ce modèle a fait ses preuves dès l'origine, instaurant une dynamique de croissance interne comme externe.

Il structure la stratégie internationale de GL events et se déploie partout où le groupe s'implante : c'est le cas par exemple du Brésil, où GL events s'est appuyé sur l'acquisition de Fagga eventos – leader de l'organisation d'événements – et, en parallèle, sur la gestion de l'HSBC Arena et du RioCentro. La croissance qu'il enregistre depuis sept ans est due à la complémentarité des activités.

En Afrique du Sud, ce sont les structures et l'ingénierie événementielle qui ont été en pointe en 2010, à l'occasion de la Coupe du Monde de Football, ouvrant la voie à l'événementiel corporate ; des opportunités en termes de concession d'espaces sont aujourd'hui à l'étude afin de compléter le modèle et de concrétiser ainsi une implantation durable.

GL EVENTS LIVE : TOUS LES EVENEMENTS

GL events Live englobe tous les services à l'événement, de l'organisation aux prestations d'agencement, montage, fournitures d'équipements, services de traiteur et d'hôtesse, etc. Il constitue le cœur de métier historique de GL events. Sa vocation : accompagner les entreprises, les États, les associations, dans la définition et la mise en œuvre de leurs stratégies de communication événementielle.

Pour cela, le pôle conjugue expérience, savoir-faire, puissance logistique - stocks adaptés, entrepôts implantés à des emplacements stratégiques, moyens de transports flexibles et faciles à mobiliser - capacité éprouvée à piloter des équipes multiculturelles et maîtrise de la chaîne de valeur, le groupe disposant aujourd'hui de ses propres sites de production d'installations temporaires : c'est le cas de la fabrication des structures Absolute, ou encore de Slick Systems, au Royaume Uni, spécialisé dans la conception et la fabrication de tribunes.

En ce qui concerne la logistique, le groupe dispose d'un outil de pointe pour la gestion de son offre mobilier avec la plate-forme de Gonesse, inaugurée en 2011. Occupant près de 20 000 m², elle est dotée d'un progiciel de gestion d'entrepôt unique en France et d'une nouvelle organisation source de gain de temps.

Des services en constante évolution

Les services proposés vont des interventions les plus classiques — location de mobilier, décoration, chauffage/climatisation, etc. — aux plus complexes : pavillons d'accueil modulables conçus sur mesures, mise en œuvre des nouvelles technologies de communication, etc. Depuis la création du groupe, ils ont constamment évolué, tant au plan quantitatif pour étoffer la palette de prestations en fonction des demandes des clients, que qualitatif grâce à des innovations et des offres originales (éco-conception, mobilier de designers, etc.).

En intégrant la conception, le conseil et l'équipement des grands événements, le groupe occupe aujourd'hui un positionnement de leader mondial de la filière. Il est présent sur les plus grandes manifestations culturelles, politiques, économiques... : festival de Cannes, sommets des chefs d'Etat tel que le G20, etc.

Une référence dans l'univers sportif

Depuis plus de dix ans, GL events a acquis un statut de référence dans le domaine des grands rendez-vous sportifs internationaux : Jeux Olympiques, Coupes du monde de football, de rugby ou de cricket, Grand Prix de Formule 1, compétitions équestres...

Ce marché porteur, comme l'ont démontré les JO de Londres, exprime un besoin croissant en structures événementielles de qualité. Les critères du développement durable sont venus renforcer les exigences des cahiers des charges et ont étoffé les équipes dédiées aux grands projets internationaux de nouvelles compétences.

De nombreuses opportunités à venir

Au Royaume-Uni, les positions prises par le Groupe lui ouvrent des perspectives intéressantes pour les prochains rendez-vous : les Jeux du Commonwealth qui se tiendront à Glasgow en 2014, la Coupe du monde de rugby en 2015, les Mondiaux d'athlétisme en 2017 à Londres.

En France : l'Euro 2016...

En Espagne : Championnat du monde de handball masculin en 2013...

Au Brésil : les journées mondiales de la Jeunesse en 2013, la Coupe du monde de Football en 2014, les JO d'été de 2016...

GL EVENTS LIVE : MARCHES ET TENDANCES

(Source : OJS – Bilan chiffré 2011)

Plus contraints sur le plan budgétaire, les événements d'entreprise connaissent une reprise encore timide. De nouveaux formats émergent. Les événements mono-marque et « salons propriétaires » – organisés par la grande distribution à destination de leurs réseaux afin de présenter les nouveaux produits – sont en plein boom. Autre fait marquant signe de reprise, le retour des conventions de plus de 5 000 participants.

Les congrès

Les chiffres issus de l'analyse des données d'activité des sites d'accueil dédiés montrent des signaux extrêmement positifs sur le dynamisme des congrès organisés et accueillis en France. A champ constant de sites, leur nombre a progressé fortement et le nombre moyen de participants passe de 892 à près de 950, soit une progression de 6,4%. Pour les professionnels, ce vecteur reste très attractif grâce à la qualité des contenus proposés. A noter : le mode d'organisation actuel fait l'objet d'une réflexion pour adapter de manière de plus en plus pointue les services fournis aux participants, dans une optique d'amélioration du retour sur investissement et de valorisation de l'expertise acquise lors de l'événement.

Les événements d'entreprise

Selon une étude menée par l'Anaé (Association des agences de communication événementielle) et Bedouk, les événements à destination des collaborateurs ont été en forte progression en 2011 (+8%) passant ainsi devant les événements corporate, les entreprises ayant besoin de « mobiliser leurs troupes » dans la période actuelle.

La part d'événements corporate, qui représentait 31% des opérations en 2010, a quant à elle diminué de 5 points.

La taille des manifestations est elle aussi en évolution ; celles accueillant entre 50 et 200 personnes ont diminué de 10% en 2011, au profit :

- d'événements de moins de 50 participants, qui enregistrent une hausse de 8%,
- et des manifestations de plus de 500 personnes qui progressent de 6%.

GL EVENTS LIVE : 2012, UNE ANNEE SOUS LE SIGNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Organisés à Londres, les JO d'été 2012 resteront dans les mémoires comme un millésime exceptionnel. Forte fréquentation, haute qualité des équipements, disciplines sportives à leur meilleur niveau mondial... mais ces Jeux sont aussi historiques pour être les premiers « Sustainable games » de l'olympisme. Une démarche pionnière pour GL events, qui a

également mis en œuvre à cette occasion son plus important projet dans le domaine du sport. Les chiffres donnent la mesure de l'événement : 89 sites, plus de 500 personnes mobilisées, 165 000 m2 de tentes et 95 000 sièges de tribune fabriqués en cinq mois dans les usines qui ont tourné en 3x8...

Si ces « JO durables » confortent la position de GL events comme acteur majeur des grandes rencontres sportives mondiales, le groupe aura aussi été présent sur toutes les manifestations importantes : Coupe d'Afrique des Nations, championnats du monde de parachutisme à Dubaï, Grands Prix de Formule 1, Saut Hermès au Grand Palais, tournois de tennis ATP, championnats du monde de patinage artistique à Nice...

Autres secteurs de référence : la culture, les événements corporate, les rendez-vous institutionnels et politiques. Parmi les nombreuses manifestations équipées par le groupe figurent notamment la prestigieuse Fête des lumières à Lyon, qui attire chaque année plus de deux millions de visiteurs ; les Rendez-vous OSEO Excellence, l'International Jewellery Show de Dubaï, City Events à Lausanne, le 6ème Forum Mondial de l'Eau qui a réuni plus de 36 000 participants en mars à Marseille ; la cité phocéenne a également choisi GL events pour l'événement célébrant sa distinction en tant que « Capitale européenne de la culture » de l'année 2013.

GL EVENTS EXHIBITIONS : LES SALONS

GL events Exhibitions organise plus de 250 salons qui se répartissent de manière équilibrée entre les grands secteurs économiques :

- Alimentation
- Industrie
- Bâtiment
- Sports et loisirs
- Habitat
- Mode
- Agriculture
- Environnement
- Automobile
- Commerce et distribution
- Horlogerie
- Santé

Son portefeuille comprend également les grandes foires internationales comme celles de Padoue ou Budapest.

La répartition géographique des manifestations est cohérente avec le déploiement international de GL events de l'Asie à l'Amérique latine en passant par l'Europe.

Cette double répartition sectorielle et géographique sécurise l'activité sur le long terme, lissant le caractère biennal de certains grands salons. Elle bénéficie aussi de la solidité de certains secteurs moins sensibles à la conjoncture pour affronter les périodes de récession.

Autre atout important :

L'exportation des concepts de nos manifestations propriétaires — à l'exemple du Motorshow de Bologne, salon référence de l'automobile, dupliqué au Qatar, ou de Première Vision, aujourd'hui présent dans six grandes villes du monde.

La stratégie de GL events Exhibitions repose sur deux axes :

- s'appuyer sur les salons de première importance et accélérer leur dynamique de croissance ;
- développer les franchises sectorielles et créer de nouvelles manifestations en phase avec les évolutions des marchés.

Qualité et innovation

Elle se fonde aussi sur une recherche permanente d'excellence, afin de renforcer la qualité des services offerts aux exposants et aux visiteurs, en lien avec les acteurs des différentes filières et communautés professionnelles.

Parmi les récentes innovations du groupe, le salon City Events inaugure un nouveau format de rencontres professionnelles où se créent les grands événements sportifs de demain. Il réunit les acteurs internationaux et principaux donneurs d'ordre - fédérations sportives internationales, associations, collectivités.

Dans le domaine des arts culinaires, en synergie avec le SIRHA et les Bocuse d'Or, le groupe s'est associé avec le fondateur de l'Omnivore World Tour pour promouvoir la cuisine créative. Un road show créatif et gourmand s'est ainsi déroulé en 2012 dans douze grandes villes du monde dont Genève, Bruxelles, Rio de Janeiro, Moscou, San Francisco, Sydney...

GL EVENTS EXHIBITIONS : MARCHES ET TENDANCES

(Sources : AMR - Globex market report/UFI - The 2011 world map of exhibition venues)

Le marché mondial des salons représentait 25 milliards de dollars en 2010. La France occupe la troisième place de ce classement, derrière les Etats-Unis et l'Allemagne. Principalement en raison de la crise financière, la tendance depuis 2007 était à la baisse ; elle s'est stabilisée en 2009 et les prévisions repartent à la hausse, notamment grâce au dynamisme des pays émergents comme le Brésil et la Russie. Mais cette croissance demeure fragile, et la différence se creuse entre les marchés matures, prudents et encore contraints par les restrictions budgétaires, et les marchés émergents, certes ralentis par la crise mais porteurs de belles opportunités pour les organisateurs.

En valeur, la croissance la plus remarquable est celle de la Chine : au 5^{ème} rang mondial en 2010, elle devrait passer au 2^{ème} en 2015, grâce à un marché domestique tiré par la demande intérieure.

En pourcentage d'évolution, la Turquie et le Brésil - pays stratégiques pour GL events - ont connu de fortes hausses en 2010 - près de 20 % pour la Turquie et de 12 % pour le Brésil ; l'essor de celui-ci est notamment dû à la professionnalisation de la filière et à l'arrivée d'organisateur occidentaux dont les ressources financières ont entraîné une hausse des coûts au m². Négative en 2010, la croissance de la France devait quant à elle s'améliorer en 2011. Globalement, l'Europe accuse un repli, à l'exception de l'Allemagne, mais les chiffres peuvent varier entre 2010 et 2011 en raison du poids des manifestations biennales.

À l'horizon 2015, les évolutions les plus fortes sont attendues dans les pays du BRIC, en Turquie et dans les pays du Golfe.

Le classement des organisateurs

Avec un chiffre d'affaires de 136 M€ en 2012 pour son activité salons, GL events compte parmi les premiers organisateurs avec Reed Exhibitions. Le groupe détient 13 % du marché français des salons, signe d'une internationalisation de plus en plus forte de ses manifestations.

Sur un marché très atomisé qui compte de nombreux opérateurs, mais où les

gouvernements et associations détiennent une part non négligeable de salons, la tendance est d'aller chercher le développement de portefeuille sur les pays émergents hors BRIC : Turquie, Indonésie, Vietnam, Thaïlande, Afrique du Sud, Mexique.

Les secteurs

À l'échelle mondiale, et mesurés en superficie, les secteurs les plus en pointe sur les marchés matures et émergents concernent l'ameublement et le luminaire, la construction, l'industrie. Les sports et loisirs sont aujourd'hui plus présents sur les marchés matures mais devraient se développer dans les pays émergents, en cohérence avec l'évolution de la consommation. L'énergie, tirée par la filière des énergies renouvelables, demeure un secteur dynamique sur tous les marchés. La santé, la sécurité et l'environnement offrent quant à eux de forts potentiels de croissance.

En France, un phénomène nouveau apparaît pour les salons professionnels : les organisateurs observent dans de nombreux cas la suppression de corrélation entre la conjoncture du secteur économique représenté par le salon et les résultats du salon lui-même, notamment dans les secteurs B to B (Bâtiment, Industrie, Sous-traitance..), où, si le tassement des entrées de visiteurs est réel, le pouvoir d'achat des entreprises est bien présent ; d'où la motivation des annonceurs à participer à ces rendez-vous porteurs.

En témoigne, malgré la fragilisation des secteurs économiques correspondants, la réussite de salons leaders, et dont certains s'exportent très bien dans les pays émergents (Interfilère Hong Kong ; Shanghai Mode Lingerie ...). C'est le cas par exemple de Première Vision ou Maison et Objet, véritables laboratoires d'innovation, à la pointe de leur marché. (Source : OJS - Bilan 2011).

La montée en puissance des réseaux sociaux et du partage d'expertise

Quels que soient les pays et les contextes économiques, une tendance de fond est à noter : le besoin de rencontres en face-face entre visiteurs et exposants demeure essentiel. L'arrivée des réseaux sociaux dans la relation commerciale ne constitue donc pas une menace pour les salons, mais au contraire un mode

complémentaire à même de renforcer les liens et d'attirer de nouvelles catégories de visiteurs.

Les technologies sont aussi de plus en plus présentes sur les salons, associées aux démonstrations d'expertises et échanges de savoirs eux aussi de plus en plus importants, comme en témoignent le nombre croissant de manifestations intégrant ateliers, conférences, colloques... Notre société numérique offre aussi la possibilité de faire désormais vivre les salons 365 jours/an, les libérant des contraintes d'espace et de temps, tout en proposant un véritable contenu éditorial des communautés, éditions de magazines, publications thématiques...

Dans le champ concurrentiel, les services aux organisateurs et aux exposants deviennent des avantages décisifs.

GL EVENTS EXIBITIONS : UNE INTERNATIONALISATION CROISSANTE

La duplication des salons propriétaires est un axe de développement clé pour le groupe, qui s'appuie sur sa stratégie d'internationalisation. À l'exemple du Qatar Motor Show, de Piscine Middle East, dont la première édition à Abu Dhabi, en avril, a accueilli 60 exposants et plus de 2 000 visiteurs, ou encore de Première Vision, dont 2012 a vu se décliner les éditions de Shanghai, New York, Moscou et Sao Paulo.

Les sites brésiliens ont connu une année particulièrement dynamique : le RioCentro et l'HSBC Arena ont accueilli le sommet Rio+20, événement anniversaire du sommet où fut formalisé le concept de développement durable et dont GL events a été un partenaire stratégique ; autre manifestation d'envergure : la Biennale internationale du livre, un rendez-vous littéraire de premier plan au Brésil et dont la 22ème édition qui s'est tenue à Sao Paulo a rassemblé plus de 300 éditeurs.

Base domestique de GL events, la France demeure un marché solide, comme en témoignent les succès des salons Européen/Success Food à Paris, celui du salon industriel ENOVA qui associe plusieurs manifestations professionnelles consacrées à des techniques de pointe – instrumentation, optique laser... Et, comme chaque année, Equita' Lyon a rassemblé un très nombreux public autour de l'univers équin, en réunissant sur un même site durant cinq jours compétitions au plus haut niveau mondial et animations de grande qualité.

GL EVENTS VENUES : LE RESEAU

GL events gère 36 sites dans le monde. Centres de congrès, parcs d'expositions, lieux réceptifs, halles, salles multifonctionnelles : ces espaces offrent des vocations différentes et complémentaires. Ils permettent ainsi au groupe de développer son concept de « destination » à travers le maillage d'une même ville ou région par plusieurs sites : c'est le cas par exemple de Rio de Janeiro (Riocentro/HSBC Arena), de Lyon (Centres des Congrès/Eurexpo/La Sucrière/Le château de Saint-Priest) ou encore de Paris (Palais Brongniart, Palais de la Mutualité, Hôtel Salomon de Rothschild).

Selon les pays, les cadres contractuels de gestion déléguée peuvent différer, mais ils participent d'une ambition commune : accompagner les collectivités délégataires dans le développement d'offres attractives pour le tourisme d'affaires, dans un contexte économique et financier parfois tendu.

Des sites en constante évolution

À Paris, la réouverture du Palais de la Mutualité, après deux ans de travaux et une rénovation signée Jean-Michel Wilmotte, a permis à la capitale de retrouver un lieu d'exception.

En dépit de la crise économique qui frappe durement l'Espagne, le Centre des congrès international de Barcelone affiche de très bonnes performances, notamment grâce à sa forte attractivité auprès des grands comptes anglo-saxons.

En Turquie, GL events a remporté en 2012 la concession du centre de congrès et d'expositions d'Ankara.

Au Brésil, le Riocentro fait l'objet d'aménagements de grande ampleur, avec 10 000 m² de surface locative équipés par le groupe des dernières technologies de communication. Il accueille jusqu'en 2014 le siège du comité d'organisation de la coupe du monde de Football.

En partenariat avec le groupe Accor, GL events s'est impliqué dans la construction d'un Grand Hôtel Mercure de 308 chambres, destiné à répondre à la sous-capacité hôtelière de Rio. Livré en 2014.

LES 36 SITES GERES PAR GL EVENTS

Les centres de congrès :

Ankara (Turquie) : Congresium Ankara
 Barcelone (Espagne) : Centre de Conventions International de Barcelone (CCIB)
 Bruxelles (Belgique) : SQUARE Brussels Meeting Centre

Clermont-Ferrand : Polydôme
 La Haye (Pays-Bas) : World Forum
 Lyon : Centre de Congrès de Lyon
 Metz : Metz Congrès Événements
 Nice : Acropolis
 Paris : Maison de la Mutualité
 Paris : Palais Brongniart
 Saint-Étienne : Centre de Congrès
 Toulouse : Centre de Congrès Pierre Baudis

Les parcs d'expositions :

Amiens : MégaCité
 Budapest (Hongrie) : Hungexpo
 Clermont-Ferrand : Grande Halle d'Auvergne
 Lyon : Eurexpo
 Metz : Metz Expo Événements
 Padoue (Italie) : PadovaFiere
 Paris : Parc Floral
 Rio de Janeiro (Brésil) : RioCentro
 Shanghai (Chine) : Pudong Expo
 Toulouse : Toulouse Expo
 Troyes : Troyes Expo
 Turin (Italie) : Lingotto Fiere
 Vannes : Le Chorus

Les espaces réceptifs :

Istanbul (Turquie) : The Seed
 Lyon : Château de Saint-Priest
 Lyon : La Sucrière
 Paris : Hôtel Salomon de Rothschild
 Saint-Étienne : Le Grand Cercle
 Saint-Étienne : La Verrière Fauriel

Espaces multifonctionnels et salles de spectacles :

Clermont-Ferrand : Zénith d'Auvergne
 Londres (Grande Bretagne) : Battersea Evolution
 Rio de Janeiro (Brésil) : HSBC Arena
 Roanne : Le Scarabée
 Turin (Italie) : Oval

GL EVENTS VENUES : MARCHES ET TENDANCES

(Sources : AMR - Globex market report / ICCA)

Le marché mondial s'est profondément modifié depuis ces dernières années, avec la conjonction de plusieurs facteurs :

- la concentration des acteurs (PCO's, gestionnaires de sites...) par opérations de fusions et acquisitions ;
- l'émergence de global players tels que GL events ;
- des investissements massifs consentis par les institutionnels (Etats, collectivités...) pour renforcer l'attractivité des destinations et leurs impacts sur l'économie locale : construction de

nouveaux sites, mise en place de politiques spécifiques pour attirer les grands événements...

- la diversification des besoins, entraînant le développement de sites multi-fonctionnels.

Ces évolutions contribuent à consolider un marché mature, qui s'est internationalisé et professionnalisé : un site isolé a de plus en plus de mal à assurer sa promotion et sa commercialisation sur la scène mondiale.

En termes d'événements accueillis, en 2011 les Etats-Unis occupaient la première place avec 759 manifestations. Venaient ensuite l'Allemagne (577), l'Espagne (463), le Royaume-Uni (434), la France (428), l'Italie (363) et le Brésil.

En 2011 toujours, 1 197 sites de plus de 5 000 m² étaient répertoriés dans le monde. C'est l'Europe qui totalise le plus de capacité, avec 48 % des sites. Viennent ensuite les Etats-Unis puis l'Asie, pour respectivement 24 % et 20 %.

55 sites affichent une surface supérieure à 100 000 m². 36 se trouvent en Europe, 12 en Asie. Eurexpo occupe la 36ème place de cette catégorie.

En dépit d'un résultat légèrement inférieur aux prévisions, l'espace mondial dédié aux événements a continué à croître sur la période 2006 - 2011. Les plus fortes hausses se situent dans les zones Asie - Pacifique (+ 38 %, avec 4 % de parts de marché respectivement pris à l'Europe et à l'Amérique du Nord) et Moyen-Orient (+ 16 %).

Enfin, 15 pays ont accru leur capacité d'accueil d'au moins 50 000 m² entre 2008 et 2011. La Chine totalise 46 % de cette évolution, dont 69 % proviennent de la création de nouveaux espaces.

Ces résultats sont le fruit de différentes situations : des pays sous-équipés ont réajusté leur offre, alors qu'une « course au développement » s'est engagée entre les opérateurs, créant une concurrence très vive en local comme à l'international. Ils entendent répondre à plusieurs tendances :

- la nécessité de renforcer les infrastructures pour empêcher les salons en croissance de quitter le pays ;
- la prise de conscience grandissante des collectivités des retombées économiques directes et indirectes des activités de la filière.

PARIS VAUT BIEN DEUX PALAIS

L'un des temps forts de l'année 2012 aura incontestablement été l'inauguration de la Maison de la Mutualité à Paris, en mars. Paris retrouve ainsi l'un de ses plus beaux sites réceptifs. Signée Jean-Michel Wilmotte, cette renaissance respectueuse de l'esprit Art Déco du lieu aura nécessité vingt mois de travaux. L'implantation

d'un restaurant, avec Yannick Alléno aux fourneaux, appuie également le développement de l'activité « Food and Beverage ». Autre place parisienne qui monte en puissance : le Palais Brongniart, avec une évolution symbolique pour l'ancienne Bourse devenue un site dédié à l'économie sociale, solidaire et à l'innovation

L'international est marqué par une forte attractivité des sites de Rio - où se sont notamment tenus Footecon, Construire, Hair & Beauty et le Brasil Trade Summit, sans oublier le concert de David Guetta - et de Barcelone - très prisé de la clientèle anglo-saxonne -.

En France, la nouvelle concession du centre des congrès de Metz et le renouvellement de celles de Toulouse, Vannes et Clermont-Ferrand marquent la confiance des collectivités dans le modèle de développement proposé par GL events pour renforcer leur attractivité et leur rayonnement. De nombreuses manifestations professionnelles et grand public se sont inscrites sur les calendriers des sites français telles que Piscine et Pollutec à Eurexpo Lyon, ou encore des rendez-vous scientifiques comme le congrès de l'ostéopathie à Toulouse ou celui de la Mutualité française à Nice.

2013, UNE ANNEE PROMETTEUSE

Le début de l'exercice 2013 s'est montré très dynamique.

Le SIRHA a lieu du 26 au 30 janvier à Eurexpo avec une croissance forte en termes de surfaces et de visitorat. Le groupe a lancé le 1^{er} « World Cuisine Summit », véritable forum international des nouvelles tendances culinaires. Il a regroupé le 28 janvier à la Cité Internationale des leaders d'opinion, de grands professionnels du Food service ainsi que quelques-uns des plus grands chefs du monde (Paul Bocuse, Régis Marcon, Michel Guérard, Alain Ducasse, Jean-François Piège, Christian Têtedoie, Eric Fréchon, Génaro Esposito, Maroun Chedid, Christophe Megel, Daniel Boulud, Magnus Nilsson, Yannick Alleno, Joel Robuchon). L'objectif de ce sommet : réfléchir ensemble à ce que pourrait être « une meilleure restauration pour une vie meilleure ».

L'ensemble de ces événements développe une activité pour GL events de l'ordre de 30M€ et des retombées économiques supérieures à 150M€ pour la ville de Lyon et sa région.

Ce salon sera par ailleurs décliné pour la première fois à Istanbul du 7 au 9 mars.

Le 1^{er} trimestre aura également été marqué par, Première Vision Paris et Moscou, le Qatar Motorshow, le CFIA à Rennes, le Rallye WRC de Monte-Carlo, le Tournoi de Rugby des 6 Nations.

Le groupe est présent sur « Marseille 2013 », capitale européenne de la culture avec la conception, la réalisation et l'animation du Pavillon M, lieu d'entrée dans l'événement, et a de nouveau réalisé l'aménagement « haut de gamme » du Salon International de la Haute Horlogerie à Genève.

Par ailleurs, le groupe démontre une nouvelle fois sa capacité à accompagner les plus grands événements mondiaux et équipera les Test Events 2013 des Jeux Olympiques d'hiver de Sotchi, et la Coupe des Confédérations 2013 au Brésil, préparatoire à la Coupe du Monde de Football 2014.

03

RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE

- 27** Informations sociales
- 34** Informations environnementales
- 42** Informations relatives aux engagements
sociétaux
- 45** Note méthodologique
- 47** Attestation de vérification d'un commissaire aux
comptes

Voilà quatre ans maintenant que GL events s'est engagé dans une politique de développement durable. La mission développement durable, devenue Direction, pilote aujourd'hui trois programmes en lien avec l'ensemble des fonctions : Think Green sur le volet environnemental, Think People sur nos enjeux sociaux, en collaboration étroite avec la Direction des ressources humaines, et Think Local sur notre création de valeur sur les territoires. 2012 aura été une année clé sur le plan de notre responsabilité sociale d'entreprise, avec une montée en puissance très nette de nos engagements.

Sur le plan environnemental, Think Green nous avait permis d'enclencher depuis 2009 des actions sur l'ensemble du cycle de vie de nos activités. 2012 aura été l'année du management de la performance environnementale, avec la certification ISO 14001 de notre réseau de site français GL events Venues, la réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre et l'engagement de notre service transport dans la démarche objectif CO2 de l'ADEME.

Sur le plan social, un engagement fort de la Direction Générale et de la direction des ressources humaines et de la direction du développement durable, a permis le déploiement des premières actions du programme Think People, un dispositif en faveur de la diversité, de la gestion des talents et du mieux-vivre en entreprise.

Enfin Think Local a donné lieu à de nombreux échanges sur notre création de valeur sur les territoires, et ouvre aujourd'hui un large champ de recherche.

C'est avec conviction et engagement que de nombreux collaborateurs du groupe sont aujourd'hui impliqués dans ce défi majeur qu'est la transformation de nos modèles de développement. Les réalisations intervenues en 2012 permettent également de nous inscrire en cohérence et en conformité avec le nouveau cadre réglementaire relatif à la publication d'informations extra-financière.

I. INFORMATIONS SOCIALES



L'HOMME AU CŒUR DE L'ENTREPRISE

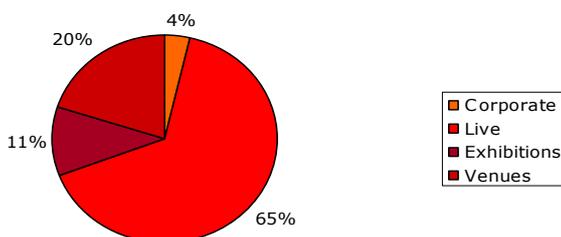
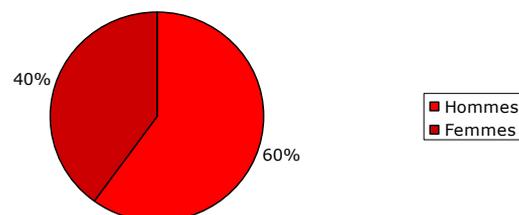
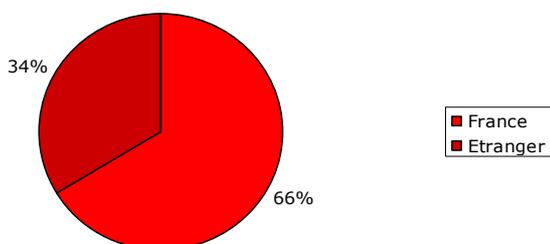
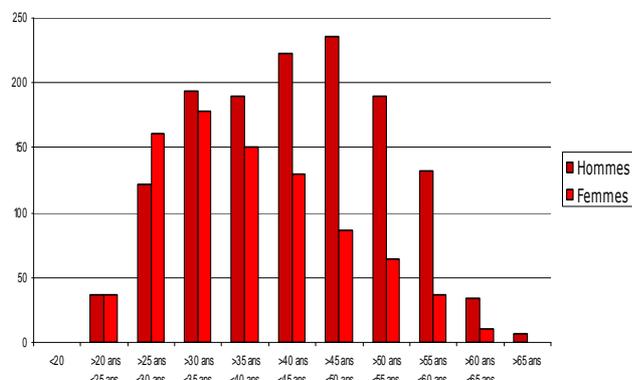
Le pilier social du développement durable est tout aussi fondamental que le respect de l'environnement. Fort de ses bonnes pratiques, mais conscient des progrès à accomplir, GL events a décidé, fin 2011, de lancer le programme « Think People », avec pour objectif de donner un cadre structurant à la place des collaborateurs au sein de l'entreprise.

Axé autour des hommes et des femmes du Groupe, « Think People » intègre l'ensemble des enjeux liés la diversité (handicap, genre, âge, intégration sociale), à la gestion des talents (programme Passion for talents) et au mieux-vivre en entreprise. Une ambition forte qui se traduit par la mise en place progressive de plans d'actions concrets dans l'ensemble de nos activités. Une approche qui met le manager au cœur de l'organisation, dans une démarche participative des collaborateurs, qui remonte vers le comité exécutif du groupe.

L'EMPLOI

Les femmes et les hommes de GL events en 2012

Au 31 décembre 2012 (en effectif instantané), GL events comptait au total 3633 collaborateurs (1 465 femmes et 2 168 hommes) répartis sur les trois grands pôles d'activité de GL events (Exhibitions, Live et Venues) et les effectifs Corporate (ce chiffre comprend les CDI, CDD, intermittents et hôtesse).

Répartition des effectifs par pôles
(au 31/12/2012)Répartition des effectifs par sexe
(au 31/12/12)Répartition géographique des effectifs
(au 31/12/12)Répartition des effectifs par sexe et tranche d'âge
(CDI au 31/12/2012)

Les embauches et les départs

En 2012, le groupe GL events a enregistré 549 embauches pour 537 départs (les départs incluent les licenciements)

Politique de rémunération et évolutions

Près de 50% du personnel reçoit en complément des primes sur objectifs, qualitatifs ou quantitatifs, en fonction de leur performance. Un travail important d'harmonisation des modes de calculs de ces primes a été effectué en 2012, afin d'avoir des référentiels communs par pôles métiers et une transparence du mode de calcul pour les collaborateurs. Concernant les populations non commerciales, l'élaboration d'une grille d'évaluation commune à l'ensemble des pôles, permet également d'avoir un socle partagé.

Par ailleurs, la mise en place pour les salariés des sociétés françaises de la participation en 2007, avec des plans épargne entreprise a permis aux salariés de GL events d'être associés aux résultats du groupe. La participation distribuée pour 2011 est en hausse de 37% par rapport à 2010. L'ensemble des filiales françaises de GL events contribue à cette participation quels que soient leurs effectifs, le montant global collecté étant redistribué à l'ensemble des collaborateurs du groupe selon les règles légales de distribution. Ainsi, ce sont près de 10 millions d'euros qui ont été redistribués depuis 2007.

Une offre d'épargne salariale a été développée pour permettre aux salariés de placer cette participation ou de faire des versements volontaires. Dans le cadre de cette épargne, cinq fonds de placements sont proposés, dont un fonds d'épargne solidaire.

En 2012, notre Président Directeur Général a souhaité renforcer les liens entre les collaborateurs par deux mesures fortes :

- la mise en place d'une prime de dividende de 100 euros pour tous les collaborateurs, versée en mars.
- l'association de l'ensemble des salariés au capital de l'entreprise, c'est ainsi que tous les collaborateurs travaillant en France, se sont vus attribuer dix actions gratuites du Groupe GL events.

Ces mesures décidées dans un contexte international tendu ont pour objectif de renforcer les liens du groupe avec ses collaborateurs et de les remercier de leur engagement et de leur implication au service de GL events, de ses clients et de ses événements.

Le groupe s'attache à offrir à l'ensemble de ses filiales un socle commun en matière de prévoyance (accidents de la vie, invalidité, incapacité), au-delà des dispositions légales, dans le respect des conventions collectives.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL CHEZ GL EVENTS

Chaque société française du groupe est couverte par un accord sur l'aménagement du temps de travail, qui permet d'ajuster les temps de travail par rapport aux pics d'activité de nos métiers. La plupart de nos cadres sont au forfait jour. L'entreprise s'attache à respecter les amplitudes horaires. La gestion des temps est en effet pilotée par un système d'information dédié, qui permet aux collaborateurs de déclarer leurs temps, et à l'entreprise, d'alerter les managers en cas de dépassement. Ce système s'applique pour les salariés en CDI et CDD. Les hôtesse et intermittents, ont également des outils spécifiques de suivi.

En 2012, le taux d'absentéisme était de 3,60% (ce chiffre comprend les accidents du travail et les arrêts de maladie, les mi-temps thérapeutique, les mises à pieds et absences non justifiées)

RELATIONS SOCIALES

L'organisation du dialogue social

Les instances représentatives du personnel présentes chez GL events sont :

- les délégués du personnel (Ets > 10 salariés)
- le Comité d'entreprise (CE) (entreprises > 50) ou la Délégation Unique du Personnel (DUP) (entreprise <200)
- le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) (entreprises > 50)
- les Délégués Syndicaux (DS) (entreprises > 50) et les représentants syndicaux (RS)

Ces instances représentent environ 220 élus soit 500 réunions en moyenne par an.

Elles ont pour mission de contribuer au dialogue social dans l'entreprise. Celui-ci inclut toutes formes de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre les représentants des salariés et l'employeur sur des questions d'intérêt commun liées à la politique économique et sociale menée par GL events.

Les négociations annuelles obligatoires menées dans les entreprises pourvues de Délégués Syndicaux portent sur :

- les salaires effectifs,
- la durée effective et l'organisation du temps de travail,
- la situation de l'emploi dans l'entreprise,
- les mesures relatives à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés,
- l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.

LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Plan d'actions senior

Dans le cadre du développement de sa politique de ressources humaines responsable, le Groupe GL events a souhaité mettre en œuvre une gestion active et dynamique des âges et mieux intégrer les salariés « seniors » dans sa gestion des femmes et des hommes de l'entreprise. Conformément à la Loi de Financement de la Sécurité Sociale du 17/12/2008 ainsi qu'au décret d'application n°2009-564 du 20 mai 2009, relatif au décompte des effectifs prévu à l'article L. 138-28 du code de la sécurité sociale pour les accords et plans d'actions en faveur de l'emploi des salariés âgés et le décret d'application n°2009-560 du 20 mai 2009 relatif au contenu et à la validation des accords et des plans en faveur de l'emploi des salariés âgés, le groupe GL events a élaboré un plan d'actions triennal 2010-2011-2012 à destination des sociétés du Groupe en France.

L'objectif étant le maintien dans l'emploi des salariés de 45 ans et plus, 3 domaines d'actions prioritaires ont été retenus :

- l'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles,
- le développement des compétences et qualifications et accès à la formation,
- la transmission des savoirs, des compétences et le développement du tutorat.

Plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

Conformément à la loi du 9 novembre 2010 sur la réforme des retraites et au décret n°2011-822 du 7 juillet 2011, relatif à la mise en œuvre des obligations des entreprises pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les sociétés françaises du groupe GL events, d'au moins 50 salariés ont élaboré un plan d'actions destiné à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ces plans d'actions, soumis aux comités d'entreprise, ont en commun deux domaines d'actions, l'embauche et la formation. Les objectifs, moyens et échéanciers sont variables d'un établissement à un autre.

SANTE ET SECURITE

Les conditions de santé et de sécurité au travail

Un volet essentiel de la responsabilité sociale recouvre l'hygiène et la sécurité au travail pour les collaborateurs. La sécurité est un enjeu important pour nos métiers liés aux prestations de services. En effet, les équipes de GL events sont amenées à monter et à démonter des structures diverses, de la simple cloison de stand à la tribune pour un stade, ce qui implique d'avoir des règles strictes afin de garantir la sécurité de chacun sur les chantiers. Cela se traduit par une politique structurée et opérationnelle, fondée sur une démarche d'amélioration continue.

Dans cette perspective, des formations sont conduites dans le cadre de GL events Campus pour permettre à certaines populations cibles, d'être à jour de leurs permis et être formées aux dernières évolutions en matière de sécurité des personnes et de prévention des risques :

- CACES pour les conducteurs d'engins de chantier (validité 5 à 10 ans)
- FIMO et FCOS pour les chauffeurs routiers
- Gestes et postures pour tous les salariés amenés à effectuer des manipulations et déplacements manuels.
- Travail en hauteur et échafaudages
- Document unique
- SSIAP pour la sécurité incendie
- Sauveteur secouriste du travail
- Habilitation électrique.

Les formations dédiées à la sécurité ont représenté 26,4% du volume total des heures de formations dispensées en 2012.

Des Plans Particuliers de Sécurité et de la Prévention de la Santé sont mis en place pour chaque événement organisé. Une signalétique spécifique a également été installée sur l'ensemble des sites du groupe.

Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles :

Le taux de fréquence est égal au nombre d'accidents de travail avec arrêt rapporté au nombre d'heures travaillées multiplié par 1 000 000.

Taux de fréquence AT 2012 (France, hors accident de trajet) = 16,13

Le taux de gravité 2012 n'est pas disponible.

Maladie professionnelle : aucune déclaration de maladie professionnelle n'a été faite en 2012.

LA POLITIQUE DE FORMATION DU GROUPE

Le programme « Think People » intègre également la gestion des compétences, du recrutement à l'accompagnement des parcours professionnels, en s'appuyant notamment sur l'université d'entreprise GL events Campus.

Devenir une marque employeur de référence, renforcer les savoir-faire et les expertises, fidéliser les collaborateurs, inciter chacun à devenir acteur de sa carrière... sont autant d'orientations exprimant une vision attentive et engagée.

Organisme de formation interne, GL events Campus a pour mission principale de coordonner et optimiser l'ensemble des plans de formation des sociétés du groupe GL events. Au travers des formations qu'il organise, GL events Campus diffuse la culture et les valeurs du Groupe. En organisant des sessions inter sociétés, il devient un lieu d'échange et de partage d'expériences.

Son offre de formation évolue chaque année en fonction des perspectives de développement du Groupe et des besoins et demandes formulées par la Direction et par ses propres clients, managers et collaborateurs. L'offre de formation se décline autour de grandes thématiques qui composent un catalogue riche de plus de 90 formations, fondamentales ou expertes, théoriques avec des mises en situation, un tiers des programmes ayant été revus en 2012 pour les plans 2013. Cette dynamique d'amélioration continue, soutenue par un comité de pilotage, crédibilisée par l'implication des opérationnels dans l'évolution des contenus, fait le succès de GL events Campus.

Les grandes thématiques du catalogue de GL events Campus sont les suivantes :

- bureau d'étude
- commercial
- management
- développement durable
- développement personnel
- finance
- international et langues
- métiers de l'industrie et de l'événementiel
- outils informatiques
- technique, exploitation, qualité, gestion des chantiers et sécurité.

GL events campus a ainsi dispensé 23 879 heures de formations sur le périmètre France en 2012.

GL events souhaite donner sa chance à chacun pour qu'il puisse évoluer au sein de l'entreprise et faire progresser ses compétences. Cette volonté suppose, en amont, d'intégrer et de développer les potentiels puis de les accompagner tout au long de leur parcours par des actions de formation ciblées qui correspondent aux besoins de l'entreprise mais aussi aux attentes.

Aussi, comme chaque année depuis 2009, GL events a organisé sa Welcome Convention pour les nouveaux entrants. Cette formation "Processus et politique groupe" est destinée à tout collaborateur ayant entre 3 et 12 mois d'ancienneté, amené à entrer, par ses fonctions, en relation soit avec des « clients internes » et avec des clients et prospects externes. Les objectifs de formation sont les suivants : apporter des outils et des connaissances sur le fonctionnement d'une entreprise de l'événementiel, améliorer les aptitudes de communication des stagiaires, les amener à adopter une attitude opérationnelle tant en interne qu'en externe.

EGALITE DE TRAITEMENT

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées et politique de lutte contre les discriminations

Signée fin 2010, la charte de la diversité a permis de donner un cadre d'action à la prise en compte de la diversité dans notre entreprise. Depuis, GL events prépare dans le cadre de Think People des plans d'actions concrets orientés vers quatre priorités :

- handicap
- égalité professionnelle hommes/femmes
- intégration sociale et culturelle
- séniors

À partir d'un cadre réglementaire stimulant, l'idée est de développer des actions relatives au recrutement, au maintien de l'emploi et au développement des compétences. A l'image de notre démarche en faveur du respect de l'environnement, il s'agit d'une démarche d'amélioration continue, dont le succès s'appuiera sur les preuves de création d'actions concrètes.

Point central du programme Think People, le management de la diversité est en articulation directe avec la politique du mieux vivre et du développement des talents au sein du groupe. Le programme Think People a ainsi reçu deux prix en 2012 : le Prix de la Diversité en novembre lors du Tour de France de la Charte de la diversité et le Trophée du Mieux Vivre en entreprise. Ces trophées récompensent un travail pour l'élaboration et le déploiement d'un dispositif complet d'actions :

- mise en place de formations dédiées,
- actions de sensibilisation pour les managers,
- émissions de radio interne, appelées les « Jeudis de la DRH », portant sur des thématiques précises comme l'intégration des jeunes en entreprise,
- mise en place du dispositif « Vis ma vie », où des collaborateurs volontaires vont le temps d'une journée découvrir un autre métier au sein du groupe,
- participations à des opérations externes interentreprises,
- préparation d'un guide managérial.

Insertion des personnes en situation de handicap

En interne, une émission de radio, dans le cadre du dispositif « les jeudis de la DRH », évoqué ci-dessus, a porté sur la thématique « Handicap et performance ». Une newsletter sur les bonnes pratiques en matière de handicap a été diffusée en France et l'international.

GL events participe à des opérations externes comme l'opération « Un jour, Un métier en action de l'AGEFIPH ». Dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap, GL events a proposé à des personnes handicapées de venir rejoindre nos équipes dans le cadre de cette opération. Le groupe a également participé dans le cadre de cette semaine au forum recrutement de l'ADAPT Rhône.

GL events a lancé en 2012 une mission de diagnostic avec un cabinet de conseil spécialisé, pour développer l'embauche et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées sur nos entités France. Dans le but de développer les achats au secteur adapté et protégé, GL events a signé un accord triennal avec le GESAT. Des audits avec visites de site et des rencontres de managers terrains ont été réalisés et donnent lieu au déploiement d'un plan d'action auprès des achats et managers pour élargir les familles d'achats sous-traitées au secteur adapté. GL events s'est par ailleurs engagé dans la fondation du comité des partenaires régionaux du GESAT.

Sur le site de Hungexpo à Budapest, un call center employant uniquement des personnes mal voyantes a été créé.

Age

Dans le cadre d'accord senior groupe signé par les filiales françaises, divers dispositifs de formation ont été mis en œuvre afin d'accompagner les personnes à des moments clés de leurs carrières :

- une formation point carrière destinée aux plus de 45 ans,
- un point orientation pour les personnes ayant moins de 5 ans de vie professionnelle.
- une formation au tutorat et à la prise de poste est prévue dans le cadre du dispositif

Intégration sociale et culturelle

GL events étant un groupe qui est désormais présent dans 19 pays avec un tiers des effectifs de nationalité étrangère, l'intégration sociale et culturelle devient un enjeu qui prend de l'importance au sein de l'entreprise. L'équipe qui a travaillé au sein du projet des Jeux olympiques de Londres regroupait 56 nationalités, témoignant d'une mixité culturelle remarquable.

Pour les collaborateurs d'origine étrangère sur le site de Gonesse en région parisienne, des cours de français sont proposés afin de favoriser leur intégration dans l'entreprise.

Dans le cadre de notre participation à l'association Sport dans la ville, dont l'objet est de favoriser l'intégration de jeunes issus de quartiers difficiles, 13 collaborateurs de GL events parrainent des jeunes âgés de 15 à 23 ans et les accompagnent notamment dans la définition de leur projet professionnel.

Egalité homme/femme

Comme évoqué plus haut, des accords sur l'égalité professionnelle ont été signés par les sociétés françaises groupe.

Des embauches, des accords ont été conclus avec des cabinets de recrutement qui s'engagent à respecter les principes de neutralité dans toutes les conventions de prestations de services et de respect dans chacune des propositions que les cabinets de recrutements transmettent à l'entreprise, des statistiques de sortie de diplômes avec l'objectif d'améliorer le pourcentage de répartition des hommes et des femmes au sein de l'entreprise. GL events s'engage à promouvoir la mixité des recrutements.

GL events participe depuis 2011 à l'action « Déployons nos elles », organisée par l'association IMS entreprendre pour la cité. Des salariés du groupe GL events ont témoigné auprès de lycéens sur cette thématique.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives

Les conventions fondamentales de l'OIT relatives notamment au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants sont respectées.

Notre programme Think People permet de renforcer le respect de ces engagements.

Dans le cadre d'interventions effectuées dans certains pays pouvant potentiellement représenter un risque quant au respect de certaines de ces conventions, des dispositions sont mises en œuvre notamment en ce qui concerne la sous-traitance. Une cellule au sein du groupe est dédiée au contrôle de nos sous-traitants sur le périmètre France. Cela se traduit notamment par des contrôles sur le terrain qui permettent de contrôler les éléments requis par la législation en vigueur (signature des conventions de sous-traitance, contrats de travail, titres de séjour, port des EPI...).

Par ailleurs, une charte développement durable est signée par nos principaux fournisseurs et intègre l'engagement de respect des conventions fondamentales de l'OIT.

II. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES



THINKGREEN, L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU MANAGEMENT

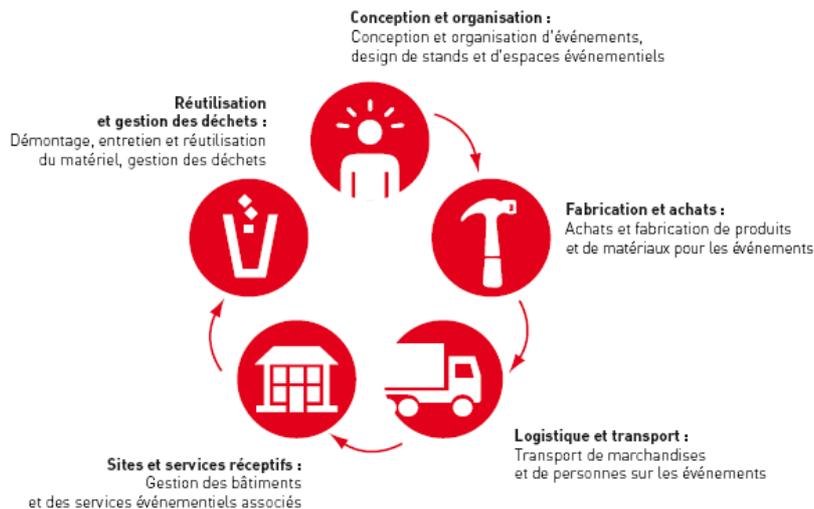
POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

La politique environnementale de GL events se structure autour du programme Think Green lancé fin 2009. Ce programme comporte 16 engagements sur l'ensemble du cycle de vie de l'événement, sur lequel nous pouvons agir, en tant qu'acteur intégré de la filière événementielle.

Il a permis de structurer notre engagement autour des types d'impacts majeurs qui caractérisent notre activité :

- un événement étant par nature éphémère, notre activité est souvent assimilée à une production de déchets importante,
- un événement est également consommateur d'énergie. Cette consommation va dépendre de la nature de l'événement, du lieu qui l'accueille, du nombre de visiteurs ; mais aussi des équipements utilisés comme l'éclairage ou les systèmes de chauffage ou de climatisation présents sur les sites,
- enfin, la logistique événementielle et le transport des visiteurs constituent la principale source d'émissions de gaz à effet serre liées à un événement (environ 80% des émissions totales).

Le cycle de vie d'un événement :



> Intégrer l'environnement dans nos métiers via des actions de formation et d'information de nos collaborateurs

La formation est une étape fondamentale dans la mise en place de la démarche environnementale car ce sont les collaborateurs qui contribuent quotidiennement à la performance environnementale de l'entreprise et qui sont force de proposition pour développer des solutions plus respectueuses de l'environnement.

Pour cela, GL events via son université d'entreprise, GL events Campus, a mis en place des modules de formation construits pour répondre aux enjeux spécifiques de nos métiers.

Dans cette optique, les populations clés ont été accompagnées :

- les acheteurs du groupe ont été formés aux achats responsables,
- les chefs de projet événementiels sont progressivement formés à l'éco-organisation de manifestation,
- les concepteurs de stand et d'espaces événementiels ont été formés à l'éco-conception,
- les sites événementiels ayant rejoint le groupe récemment ont été formés au management environnemental selon la norme ISO 14001

- 2012 a notamment été l'occasion de :
- proposer aux directeurs techniques de sites un premier module intitulé « éco-maintenance », relatif à la conduite énergétique des bâtiments,
- former une équipe d'auditeurs internes environnement

Ces modules permettent d'intégrer progressivement des critères environnementaux dans nos métiers et de favoriser de nouvelles approches innovantes dans nos pratiques. Le service R&D de GL events Live a fourni au deuxième semestre 2012 un important travail de formalisation de notre méthodologie d'éco-conception d'espace afin de fournir aux concepteurs, chargés d'affaires et commerciaux, un guide très complet, pragmatique totalement adapté à nos métiers, à nos produits et à notre organisation. Ce guide fera l'objet d'une diffusion dans le courant de l'année 2013.

Il convient également de sensibiliser les collaborateurs au quotidien et dans cette optique, GL events a ainsi lancé une campagne d'affichage sur les éco-gestes, en même temps que son programme Think Green, portant sur les différentes thématiques en lien avec nos impacts environnementaux comme l'énergie ou encore la consommation d'eau.

Outre la formation, divers moyens de communication interne sont mis en œuvre afin d'informer l'ensemble des collaborateurs sur les actions menées par le groupe.

En 2012, l'intranet groupe a été modifié et mis à jour sur la partie développement durable avec la mise en ligne d'outils divers à destination des collaborateurs.

Des newsletters sont envoyées (avec une traduction en anglais pour l'international) à l'ensemble des collaborateurs disposant d'une messagerie électronique. Ce dispositif n'a pas de fréquence d'envoi définie. Les envois sont effectués en fonction de l'actualité du groupe sur ces thématiques.

Afin que l'ensemble des collaborateurs aient connaissance de l'actualité du groupe sur ces questions, un chapitre est consacré au développement durable dans notre lettre interne, envoyée deux fois par an.

> Etre un levier d'innovation, créer de la valeur

La prise en compte de l'environnement dans la recherche et développement de nos produits est aujourd'hui une nécessité tout en n'étant pas un exercice facile. C'est pour répondre aux attentes de nos clients, mais aussi les anticiper que nous avons dès 2006, lancé nos premiers travaux en matière d'éco-conception.

La prise en compte du facteur environnemental est désormais systématique pour l'ensemble des nouveaux produits sur lesquels nous travaillons. Afin de jauger ces impacts, des analyses de cycle de vie (ACV) ont été entreprises sur nos principaux produits. Ces analyses, qui permettent d'évaluer les impacts environnementaux d'un produit depuis l'extraction des matières premières jusque la fin de vie, constituent un indispensable point de départ à une démarche d'éco-conception cohérente et performante.

La technique n'est en effet aujourd'hui pas un frein à l'innovation verte. Il existe des solutions techniques alternatives pour l'ensemble de nos prestations. L'enjeu est en revanche de proposer des solutions économiquement compétitives, et opérationnellement réalistes et de ce fait acceptables par nos clients. Cela implique de repenser l'ensemble du cycle de vie opérationnel et économique du produit concerné pour trouver des leviers d'économie et de performance, susceptibles de compenser des coûts d'achats supérieurs. D'où le fait que ces chantiers de recherche produit prennent du temps, les solutions se trouvant sur le terrain, et dans l'échange entre les différentes parties utilisatrices de nos solutions.

L'effort de R&D a donc été maintenu en 2012, piloté par notre service R&D, animé avec des groupes projets réunissant opérationnels, acheteurs, équipe développement durable mais aussi service qualité. Fin 2012, nous avons abouti à des prototypes en matière de : stands, d'éclairage basse consommation, de moquettes (y compris réutilisables), mais aussi de mobilier. L'exercice 2013 devrait permettre la commercialisation de premières offres.

> *Intégrer l'environnement dans le management*

L'exercice 2011 avait marqué le lancement de plusieurs projets de systèmes de management liés à l'environnement et plus largement au développement durable. Ces projets permettent de répondre aux attentes de nos parties prenantes comme nos clients ou nos délégués, d'anticiper les évolutions réglementaires mais aussi de fédérer les équipes autour de projets communs. Ils ont en outre été l'occasion de formaliser notre engagement et lui donner un cadre défini en cohérence avec les grands standards dans ce domaine. En 2012, plusieurs démarches ont été certifiées :

- après plus de 18 mois de travail, mobilisant les équipes au sein du réseau de sites français, GL events Venues a obtenu la certification ISO 14001, devenant ainsi le premier réseau d'espaces événementiels de cette ampleur à être certifié (18 sites à l'heure actuelle). Cette certification s'est traduite par la mise en place d'un système de management commun à l'ensemble des sites tout en tenant compte des spécificités de chacun, que ce soit au niveau du bâti ou au niveau des activités des sites. Le système est porté par deux axes majeurs que sont la maîtrise des consommations énergétiques et l'amélioration de la gestion des déchets. Cette première année, celle de la mise en œuvre, a permis de construire une méthode de travail commune, favorisant le partage des bonnes pratiques afin de les dupliquer dès que cela est possible. Sur la gestion des déchets, cela se traduit par la mise en place du tri sélectif des déchets et leur valorisation. Concernant la gestion de l'énergie, il s'agit dans un premier temps de mettre en place des consignes d'exploitation strictes afin d'éviter les gaspillages et de remplacer progressivement les équipements existant par des équipements plus économes en énergie. D'autres sites avaient par ailleurs initié des démarches de certification. Le CCIB est certifié ISO 14001 et EMAS et le World Forum de La Haye est labellisé Green Key (Gold Level). En France, le Scarabée de Roanne et le Centre des Congrès de Saint-Etienne ont également obtenu la reconnaissance de leur engagement par la certification Qualicongrès, relative à la mise en place d'une démarche qualité et développement durable.
- Owen Brown, filiale britannique spécialisée dans les structures temporaires, a quant à elle été certifié BS 8901, un standard britannique certifiant le management du développement durable dans l'organisation d'événements.

En 2013, GL events poursuivra ces démarches de certification puisque d'autres sites intégreront le périmètre de certification ISO 1400 : la Maison de la Mutualité à Paris, la Sucrière à Lyon et l'Acropolis de Nice. La Direction des grands projets internationaux vise également en 2013 la double certification ISO 9001/20121 pour ses activités.

Moyens relatifs à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Bien que ses activités ne soient pas une source de risque environnemental majeur, le groupe met en œuvre des moyens permettant de maîtriser ces risques potentiels. Ainsi, en 2012, une étude juridique sur la législation environnementale portant sur la totalité des activités du groupe en France a été menée afin d'établir un référentiel spécifique.

Un des premiers moyens pour prévenir les risques est la certification ISO 14001 par la mise en place de procédures spécifiques, déclinées et adaptées sur l'ensemble des sites concernés.

Un outil de veille portant sur la législation environnementale a également été mis en œuvre sur le périmètre certifié ISO 14001.

POLLUTION ET GESTION DES DECHETS

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

La nature des rejets liés aux activités de GL events, que ce soit dans l'air, l'eau ou le sol, n'est pas de nature à affecter de manière grave l'environnement. Nous n'avons en effet que très peu d'activités de fabrication (fabrication de stand menuisés) impliquant l'utilisation de produits dangereux pour l'environnement. Les produits chimiques les plus utilisés sont les peintures pour les stands menuisés et les produits de nettoyage. Nous privilégions les produits éco-labellisés dès que cela est possible. Ces produits chimiques sont utilisés avec les précautions d'usage nécessaires aussi bien pour les personnes que pour l'environnement. Des procédures spécifiques existent afin d'indiquer les dispositions à prendre notamment pour leur évacuation de manière à éviter les déversements intempestifs et les pollutions consécutives (pollution des sols par le déversement d'eaux de nettoyage par exemple).

L'activité événementielle est en revanche fortement émettrice de gaz à effet de serre (GES), notamment celles liées au transport de visiteurs (80% du total). Agir sur cette partie des émissions est un défi complexe dans la mesure où les possibilités de diminution des émissions de GES résultent de la combinaison de plusieurs facteurs, sur lesquels le groupe n'a pas toujours la possibilité d'agir. En effet, l'utilisation des transports doux pour se rendre sur un événement dépend des infrastructures existantes mais aussi du comportement des visiteurs.

Afin de diminuer la part des émissions dues au transport des visiteurs, GL events a mis en place un outil de covoiturage pour les salons qu'il organise. Cet outil a également été déployé, dans une moindre mesure sur le pôle GL events Venues. Par exemple, le Parc des Expositions de Toulouse, pour la Foire Internationale, a mis en place un dispositif de tarification préférentiel pour les visiteurs se rendant sur l'événement en utilisant les transports en commun.

Le groupe a également établi son BEGES sur le périmètre France (scope 1 et 2) en 2012 et le service transport de Brignais s'est engagé dans la charte Objectif CO₂ de l'Ademe. Ces actions seront explicitées ci-après dans la partie relative au changement climatique.

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

La gestion des déchets, aspect majeur de nos activités étant au cœur de nos préoccupations environnementales a donné lieu à plusieurs axes de réflexion et d'actions :

> Réduire : l'apport de la démarche éco-conception

La méthodologie d'éco-conception d'espace porte en premier lieu sur la réduction des matières premières utilisées. Si cette démarche n'est pas encore systématique, nous intégrons l'éco-conception dans les projets faisant l'objet d'une demande spécifique de la part des clients, avec comme perspectives de développer ces pratiques.

> Réutiliser : Privilégier le matériel locatif

Une autre piste est celle de la réutilisation des matières, grâce au recours privilégié au matériel locatif, détenu en actif par GL events Live. L'activité de prestation de services consiste en effet en premier lieu à louer du matériel pour les événements et les salons, activité dans la logique de réutilisation.

> Recycler :

- mise en place progressive du tri sélectif sur les sites de GL events Venues :

Dans le cadre de la certification ISO 14001 des sites réceptifs de GL events Venues en France, l'un des objectifs majeurs est d'améliorer la gestion des déchets, en termes de taux de tri et de valorisation. Un reporting mensuel harmonisé permet depuis 2012 de suivre l'évolution de ce poste.

Des dispositifs de tri sont progressivement mis en œuvre sur les sites, y compris ceux hors périmètre ISO 14001. La mise en place d'un tri sélectif performant est un chantier de long terme étant donné le nombre d'intervenants sur nos sites réceptifs lors des différentes phases d'un événement allant du montage au démontage. Les quantités les plus importantes sont produites lors des phases de démontages. La sensibilisation des personnes intervenant sur les sites est un axe fort afin de garantir un tri performant. Une signalétique spécifique est également mise en place sur les sites ayant mis en place. Des diagnostics « déchets et développement durable » ont été menés sur quelques sites significatifs en termes de taille et de quantité de déchets produits afin de déterminer des axes d'amélioration et les plans d'actions correspondant.

- trouver de nouvelles filières de recyclage.

Parmi les produits qui ont fait l'objet d'un travail de R&D, nous pouvons citer la moquette. Plus de quatre millions de mètres carrés sont utilisés pour équiper les événements chaque année. Début 2011, GL events a décidé de basculer 100% de son offre en moquette recyclable, les impacts environnementaux majeurs se situant sur la fin de vie du produit, puisqu'il n'était jusqu'alors pas recyclé.

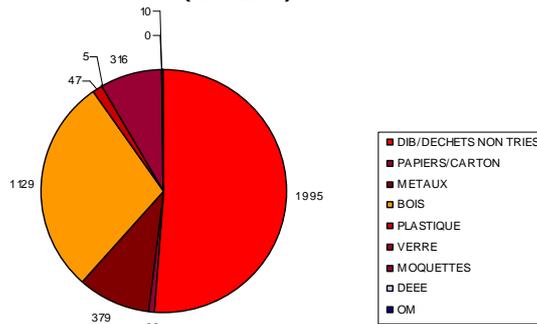
Si cet engagement marque une volonté forte de la part du groupe, il amène également à repenser nos processus, de la pose jusqu'à la dépose afin de garantir la viabilité du produit pour le recyclage. Les filières de recyclage pour ce genre de produit ne sont pas encore mures et devant les volumes générés, des progrès sont encore à réaliser pour atteindre un taux de recyclage satisfaisant. Le recyclage est proposé en option aux clients, avec l'ambition à terme que ce recyclage devienne systématique. Pour cet objectif, le chemin est long et nécessite de trouver de nouveaux modèles économiques pour passer d'une prestation représentant un léger surcoût à un gain. Là réside l'effet de levier qui permettra de rendre cette pratique généralisée.

Des tests ont également été menés sur le coton gratté (revêtement textile utilisé pour les cloisons de stand) pour pouvoir évaluer les modalités de recyclage et identifier des filières, ce déchet pouvant être réutilisé dans l'isolation pour le bâtiment.

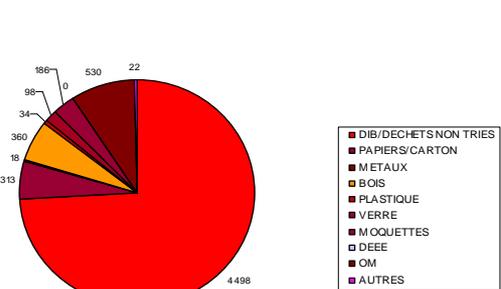
De manière générale, les politiques menées en matière de R&D sur certains de nos produits ayant des impacts environnementaux forts notamment en fin de vie ont pour but de limiter la production de déchets ultimes.

Les déchets particuliers comme les DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique) sont envoyés dans les filières dédiées de traitement et valorisation, les quantités de déchets considérés comme dangereux au regard de la réglementation en vigueur, n'étant par ailleurs pas significatifs.

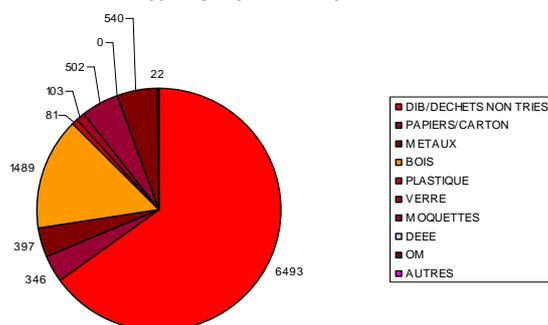
Quantité de déchets produits par type sur le pôle Live (en tonnes)



Quantité de déchets gérés par type sur le pôle Venues (en tonnes)



Quantité globale de déchets produits répartie par typologie (en tonnes)



Sur les 9 540 tonnes de déchets reportées, 60% environ proviennent des déchets gérés par le pôle GL events Venues, qui n'est pas le producteur direct de ces déchets. En effet les sites réceptifs de GL events Venues accueillent des manifestations d'organisateur externe au groupe GL events, ainsi que les exposants y participant. GL events Venues gère les déchets de ces manifestations accueillies mais n'en est pas à l'origine directement. Dans certains cas les sites sont organisateurs, mais le reporting actuel de nos prestataires en charge de la collecte et du traitement des déchets ne nous permet pas d'effectuer cette distinction, aussi communiquons nous sur le volume global traité.

A l'inverse les déchets présentés dans ce reporting sur le périmètre de GL events Live, correspondent aux déchets de nos sites logistiques, mais ne prennent pas en compte les déchets produits sur les manifestations. Une traçabilité par manifestation accueillie dans des sites extérieurs au groupe, n'est à ce jour possible.

Prise en compte des nuisances et pollutions spécifiques de nos activités

Nos activités peuvent engendrer des nuisances sonores en fonctions de la nature des événements. Les espaces accueillant des spectacles sont toutefois conçus de manière à les éviter pour les riverains. Des dispositifs sont également installés pour couper automatiquement l'installation au-delà d'un certain seuil de décibel comme c'est le cas pour le Scarabée de Roanne.

Une autre nuisance qui caractérise nos métiers est la congestion des axes routiers lors de l'organisation ou l'accueil de manifestations d'ampleur, occasionnant par ailleurs des émissions de GES supplémentaire. Par exemple, à Eurexpo, le Parc des expositions de Lyon, qui a accueilli en 2012 des salons majeurs comme Equita ou Pollutec, des dispositifs spécifiques sont mis en œuvre, se traduisant notamment par une signalétique guidant le visiteur depuis les gares et dans les transports en commun. Ce dispositif permet, de manière indirecte, de favoriser l'usage des transports en commun par les visiteurs qui bénéficient d'un itinéraire clair permettant de se rendre facilement sur le lieu de la manifestation. Eurexpo bénéficie désormais d'un accès direct en transports en commun via la création d'une nouvelle ligne de Tramway, inaugurée à l'occasion de la dernière édition du salon Pollutec, amenant les visiteurs aux portes du site. L'outil de covoiturage déployé par GL events Exhibitions est également un moyen de maîtriser ces impacts.

CONSOMMATION DE RESSOURCES

Sur l'année 2012, GL events a consommé au total 410 704 m³ d'eau.



Ces consommations proviennent pour plus de 90% du périmètre GL events Venues et sont liées au nombre de visiteurs attirés par les événements. L'eau a pour principal usage le nettoyage des sites et de certains éléments comme les bâches, mais aussi son utilisation pour les sanitaires.

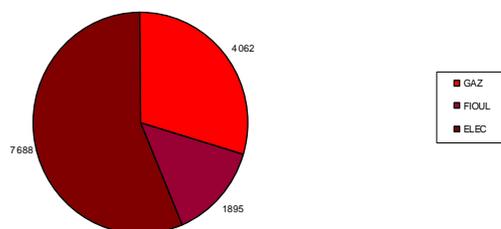
Certains sites (comme Eurexpo ou le Centre des Congrès de Lyon) disposent d'installations de rafraîchissement ou de production de chaud (type pompes à chaleurs) fonctionnant à l'eau (prélevée directement dans les nappes phréatiques) et représentent des volumes pouvant être importants.

Afin de diminuer les consommations d'eau, divers équipements sont progressivement installés sur les sites : chasses d'eau doubles, mousseurs sur les robinets.

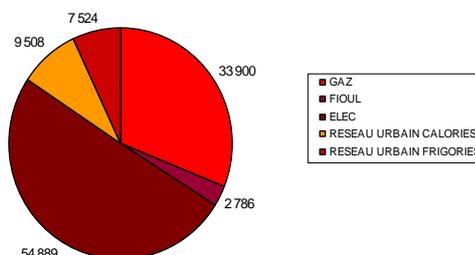
Il est également demandé aux prestataires en charge du nettoyage de privilégier les équipements économes en eau afin de limiter les volumes consommés.

La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

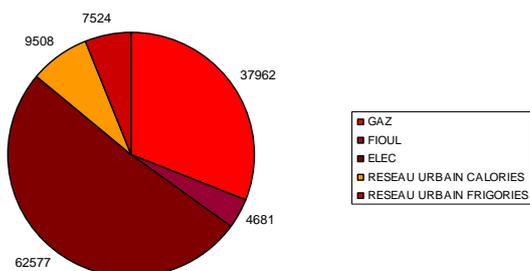
Consommations d'énergie par source du pôle Live
(en MWh)



Consommations d'énergie par source du pôle Venues
(en MWh)



Consommations d'énergie globale par source (en MWh)



Sur la donnée reportée, GL events live représente environ 13% des consommations du périmètre global. La consommation du périmètre GL events Venues s'explique par la nature des bâtiments dont certains peuvent atteindre 120 000 m² de surface comme Eurexpo à Lyon.

La mise en place d'un système de management conforme à la norme ISO 14001 et la réalisation de notre bilan carbone permet de mesurer les progrès à faire mais aussi les plans d'actions correspondants.

Des audits énergétiques ont été lancés sur deux sites pilotes, avec comme objectif la mise en place des actions permettant d'optimiser la conduite des installations et donc les consommations d'énergie. Si ces audits se révèlent pertinents, ils seront étendus sur d'autres sites.

Parce qu'agir sur les comportements est également un axe d'amélioration important, des consignes d'exploitations strictes ont été mises en place afin d'éviter les gaspillages.

Un remplacement progressif des équipements existant moins consommateurs sont à l'étude et GL events veille de près sur les nouvelles technologies. En 2012, Eurexpo a ainsi investi dans des boîtiers électriques "intelligents" pour équiper les stands et mieux suivre les consommations d'énergie correspondantes. Les sources lumineuses existantes sont progressivement remplacées par des solutions plus économes en énergie.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans le cadre du programme environnemental, et conformément au décret d'application de l'article 75 de la loi Grenelle 2, le groupe GL events a réalisé son premier bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) sur le périmètre de ses activités françaises. L'étude, porte sur les données de l'exercice 2011 et prend en compte les émissions de GES dites directes et indirectes associées à l'énergie (Scope 1 et 2 de la loi). Il est important de souligner que la loi propose un troisième scope pour établir le BEGES d'une organisation. Ce scope correspond aux émissions de GES dites « indirectes », et concerne notamment les émissions relatives aux transports des clients et fournisseurs. L'étude menée en 2012 par GL events concerne 35 sites et porte sur les Scopes 1 et 2, car c'est sur ces sources d'émissions que le groupe peut agir directement et améliorer ainsi son BEGES.

Concrètement, ces émissions correspondent à trois grandes sources :

- consommations d'énergie,
- utilisation de fluides frigorigènes,
- consommations de carburant.

En 2011, les activités de GL events ont engendré l'émission de 10 279 Teq CO₂, ce qui correspond aux émissions annuelles de 1 248 Français.

La répartition par sources d'émission est la suivante :

Source d'émissions :	Quantité de GES émises (en Teq CO ₂)	Pourcentage correspondant
Consommations d'énergie	4 728	46%
Utilisation de fluides frigorigènes	2 056	20%
Transport (véhicules détenus : PL, VL)	3 495	34%
Emissions totales (sur la base des données 2011)	10 279	100%

Ces résultats montrent que les consommations d'énergie représentent le plus gros poste d'émissions. Les quantités de fluides frigorigènes ne sont pas significatives, leur part dans les émissions globales s'explique par leur intensité carbone élevée.

Pour faire suite à ces constats, un plan d'action triennal sera mis en œuvre à compter de 2013, s'appuyant sur la partie énergie du plan d'actions déployé sur le périmètre de certification ISO 14001 et se traduisant notamment par un remplacement progressif des équipements existants par des équipements plus économes en énergie.

Pour réduire les émissions dues aux transports, la car policy a été revue en 2012 avec la mise en place d'un plafonnement des émissions de CO₂ à 120g par km.

Le service transport de Brignais, s'est engagé fin 2012 dans la charte Objectif CO₂ Ademe sur un plan d'actions élaboré sur quatre axes :

- VEHICULE : renouvellement progressif de toute la flotte en véhicule équipé de boîte de vitesse robotisée,
- CARBURANT : mise en place d'un suivi des consommations par un suivi individualisé par chauffeur et par camion afin de pouvoir mesurer la différence en termes de consommation après les différentes actions menées,
- CONDUCTEUR : Formation à l'Eco-conduite pour l'intégralité des conducteurs,
- ORGANISATION : Optimisation du chargement des véhicules par l'amélioration du chargement des contre-flux et sensibilisation des sous-traitants en leur proposant l'adhésion à la Charte Objectif CO₂

En 2013, le service de transport parisien se lancera à son tour dans la démarche.

A l'international, le CCIB à Barcelone a élaboré un système de compensation carbone à destination des clients qui souhaitent compenser les émissions de GES.

III. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX DU GROUPE



THINK LOCAL : ETRE UN ACTEUR RESPONSABLE DU TERRITOIRE

Evaluer, optimiser et promouvoir la création de valeur sur les territoires

GL events est par définition un acteur et un animateur du territoire, autant par le biais des sites qu'il gère dans le cadre de délégations de service public qu'en tant que partie prenante des grands événements internationaux. Conscient de son impact territorial, économique, social et sociétal, GL events souhaite aujourd'hui valoriser cette implication. Au travers du programme « Think Local », moins opérationnel, il s'agit de mener un travail de recherche sur la valeur au sens large, créée par le Groupe, sur l'ensemble des territoires où il est présent. Cette valeur est triple :

- économique (par les retombées indirectes liées au tourisme d'affaire ou à la sous-traitance),
- intellectuelle (les salons, événements, congrès sont des lieux de transmission, de diffusion des savoirs, des compétences et d'innovation),
- sociale (les créations de rencontres sont de plus en plus précieuses dans un monde de dématérialisation).

Cette création de valeur est propre à chaque pôle d'activité du groupe. Voici quelques exemples permettant d'appréhender concrètement cette valeur ajoutée, dans chacun de nos grands métiers.

GL events Live

L'agence Package Linking Talents a fait de la fédération et l'animation de communautés professionnelles son cœur de métier. Parmi les services proposés, le pôle Innovative Meeting Solutions propose des solutions événementielles aux clusters et territoires pour valoriser l'innovation, développer les collaborations et l'attractivité territoriale. Package a ainsi travaillé depuis sa création avec 25 Pôles de compétitivité. Sur 2012, l'accompagnement du réseau OSEO Excellence est un cas d'école. Au service de l'innovation et de la croissance des entreprises françaises, l'entreprise publique OSEO complète son dispositif d'aide et de financement intermédiaire par l'animation d'un réseau numérique de 2 000 « clients », OSEO Excellence. Afin de dynamiser cette communauté, Package a proposé à OSEO un format de rencontre complémentaire de l'animation numérique. Lors de cet événement, 1300 rendez-vous individuels d'affaires ont été organisés et à la fin de l'évènement, la communauté comptait 5600 membres. Des ateliers ont été proposés abordant 40 thèmes différents, sur la base d'un sondage et d'un appel à suggestion envoyé par Package auprès des membres de la communauté. Un événement économique et politique d'ampleur, avec une forte présence d'acteurs institutionnels, dont le Président de la République.

GL events Exhibitions

Organisateur de salons en France et à l'international, GL events Exhibitions a pour métier l'animation de communautés professionnelles, les salons étant des occasions uniques de fédérer et de donner de la visibilité aux filières. La stratégie de duplication de salons sur les territoires, permet en outre de développer des filières sur des zones géographiques, en lien avec les acteurs économiques et institutionnels locaux. A titre d'exemple, le salon Enova, salon des technologies de l'innovation pour la recherche et l'industrie organisé à Paris, a été dupliqué en Bretagne. Enova Grand Ouest a ainsi vu le jour après plusieurs mois de travail de fond auprès des technopoles, des pôles de compétitivité et des grandes écoles régionales. A la demande des exposants, Enova s'est aussi exporté. Un travail préparatoire avec la Chambre tuniso-française du commerce et de l'industrie, la chambre de l'électronique tunisienne et l'Agence de promotion de l'investissement extérieur de la République Tunisienne a permis à Enova TUNISIE de tenir sa première édition en juin 2012

GL events Venues

Dans le cadre de l'activité gestion d'espaces, le groupe travaille en étroite collaboration avec les collectivités délégantes et divers acteurs du territoire (syndicats hôteliers, chambres consulaires) afin de contribuer au rayonnement des territoires, les Parcs des Expositions et les Centres de Congrès étant des outils de développement économiques forts. Les salons produits par le site (parc expositions) sont pour eux des outils de développement économique, les salons créés étant la plupart du temps en lien avec la politique territoriale.

Ces exemples montrent bien les externalités positives de nos métiers : des plus tangibles comme la création de valeur économique sur les territoires d'implantations liées aux dépenses des congressistes et des visiteurs lors des événements (en hôtellerie et restauration par exemple) à des externalités plus abstraites participant au développement de filières par la rencontre des personnes, favorisant ainsi l'émulation entre elles. L'enjeu est désormais pour GL events de pouvoir évaluer cette création de valeur au travers du déploiement du programme Think Local.

Etre en lien avec les acteurs du territoire

Sur un plan national et corporate, GL events est en lien avec plusieurs instances :

- accord-cadre avec l'ADEME, signé en septembre 2011 avec des points réguliers avec cette institution étatique
- participation active à la commission développement durable de la fédération Foire Salons Congrès et événements de France.
- adhésion depuis 2011 au réseau IMS entreprendre pour la cité, association d'échange de bonnes pratiques de plus de 200 entreprises françaises notamment CAC 40
- signature de la charte de la diversité et donc rapport annuel auprès de la direction de la charte sur nos plans d'actions et pratiques
- membre du réseau GESAT, groupement des entreprises du secteur adapté et protégé

Dans le cadre de ses activités, GL events est par ailleurs en lien naturel avec les parties prenantes du territoire.

Dans le cadre de ses délégations de service public (DSP), GL events Venues entretient des liens étroits avec les collectivités territoriales délégantes (comités de suivi des DSP, rapports, courriers, réunions pour le lancement de nouveaux événements territoriaux). GL events venues entretient également des liens étroits avec les syndicats hôteliers locaux, et les chambres consulaires (CCI, CRCI) sont des partenaires importants.

L'activité PCO (organisation de congrès) au sein de GL events Live amène également le groupe à accompagner, voire à initier, avec les collectivités, des candidatures pour l'accueil de congrès internationaux, en proximité avec les bureaux des congrès et offices du tourisme.

Actions de mécénat et de solidarité

Comme évoqué précédemment, GL events soutient l'association Sport dans la Ville qui a pour but de favoriser l'insertion de jeunes issus de quartiers difficiles par le sport.

Le groupe GL events a également soutenu en 2012 les grandes manifestations culturelles comme le festival de cinéma Lumière Grand Lyon Film Festival et la Biennale de la Danse.

GL events poursuit son engagement aux côtés de l'association le Petit Monde qui permet aux familles d'enfants hospitalisés pour de longues périodes de résider près de leurs enfants grâce à la construction de logements à proximité des hôpitaux.

LA POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES ET GESTION DE LA SOUS-TRAITANCE

GL events a développé une politique d'achats responsables afin de sécuriser sa chaîne d'approvisionnement et de mieux maîtriser les impacts environnementaux et sociaux liés à l'achat de produits et de prestations de services, l'objectif étant de pouvoir intégrer le développement durable dans le processus d'achat.

Dans cette optique, les fournisseurs sont évalués au regard de leur performance sur les différents aspects du développement durable. Ce dispositif a été élargi aux nouvelles consultations pour les accords-cadres. Afin de marquer l'engagement de nos fournisseurs, une charte achat a été créée et signée par nos principaux fournisseurs.

Enfin, des critères de développement durable sont progressivement intégrés dès la constitution du cahier des charges pour les principales consultations et les enjeux de développement durable sont analysés et hiérarchisés en fonction de la nature de l'achat.

LOYAUTE DES PRATIQUES

Actions engagées pour prévenir la corruption

GL events conduit ses activités dans un strict respect de la législation en vigueur. Une charte éthique clarifie les règles en matière de conflits d'intérêts, de cadeaux et invitations et de loyauté à l'égard des partenaires commerciaux.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

GL events, en tant que professionnel de la rencontre, se doit de garantir la sécurité des visiteurs qui se rendent sur les lieux dont nous avons la gestion mais aussi garantir la sécurité des équipements que nous fournissons sur les événements.

Les structures temporaires livrées font l'objet de vérifications par des sociétés de contrôle afin de garantir la sécurité des visiteurs et spectateurs.

Les lieux dont nous avons la gestion, entrant dans la catégorie des ERP (Etablissements Recevant du Public) font l'objet d'une réglementation stricte en matière de sécurité. Un certain nombre de collaborateurs sur ces sites, conformément à la réglementation en vigueur, sont formés à la sécurité à des niveaux divers. Le personnel de sécurité présent sur les sites est dimensionné et adapté aux manifestations qui s'y déroulent.

NOTE METHODOLOGIQUE

ORGANISATION

Périmètre

Etant donnée la nature de l'organisation du Groupe GL events, il est nécessaire d'organiser des périmètres variables selon la thématique des indicateurs.

On retiendra ainsi deux niveaux de gestion :

- « métier » pour les indicateurs environnementaux,
- géographique pour les informations sociales avec une distinction France/étranger.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Il est admis que les entités entrant dans le groupe au cours de l'exercice à compter du 1^{er} janvier ne sont pas incluses dans le périmètre de ce reporting. Ces entités suivront les procédures de reporting extra-financier à compter de l'exercice N+1.

La prise en compte des filiales dans le périmètre se fait en cohérence avec le périmètre de consolidation.

Dans la cadre des filiales où GL events n'est pas majoritaire mais en détient le contrôle opérationnel, celles-ci sont intégrées, sous réserve qu'elles aient des impacts significatifs au regard de leurs activités.

Considérant la nature des métiers de GL events, la disponibilité des informations, il est nécessaire de faire des exclusions :

Nos activités génèrent des impacts environnementaux majeurs tels que des consommations d'énergie élevées, une production de quantités importantes de déchets et des émissions de GES. Or ces impacts ne peuvent être considérés comme significatifs pour des petites entités ne proposant que des services commerciaux par exemple, il convient donc de les exclure du périmètre. L'activité d'organisation de salon en tant que telle (conception, démarche commerciale et coordination logistique) ne constitue pas dans sa nature (prestation intellectuelle), un impact environnemental significatif au regard de nos autres activités. C'est en revanche le déroulement de ces salons qui génèrent des impacts. Se pose alors la possibilité de les mesurer de façon fiable, face à la multiplicité des lieux où se déroulent les salons et de leur mode de gestion, qui ne fournissent pas pour l'essentiel par événement commercialisé, les consommations énergétiques et les déchets produits. Dans la majorité des cas, la donnée par événement n'est tout simplement pas disponible, notamment quand nos salons ne sont pas organisés dans les parcs expositions faisant partie de notre réseau d'espaces gérés. Nous sommes dans ce cas dépendants du mode de gestion de ces sites pour la remontée d'information fiable et pertinente. De ce fait, nous excluons pour le moment le périmètre GL events Exhibitions pour les indicateurs environnementaux, tant que l'ensemble des acteurs nécessaires à la production de ces données, ne sera pas soit contraint ou engagé de façon volontaire, dans une démarche de reporting déchet et énergétique au réel par manifestation.

INDICATEURS SOCIAUX

L'ensemble des indicateurs sociaux chiffrés communiqués dans le cadre du rapport 2012 sont reportés au niveau du périmètre France hormis l'indicateur portant sur les effectifs, publiés sur un périmètre international.

La pyramide des âges est publiée sur un périmètre France.

Les indicateurs relatifs à la sécurité, aux effectifs, et à la formation concernent tous les contrats sauf les intérimaires et stagiaires.

Les entrées et sorties et la pyramide des âges concernent les CDI uniquement.

Référentiel de reporting

Dans le cadre de la mise en place de son reporting, GL events a mis en place un référentiel interne de reporting définissant les indicateurs, leur périmètre et leur mode de calcul. Les indicateurs chiffrés, lorsque cela est possible s'inscrivent dans le cadre de la GRI (Global Reporting Initiative).

Précisions et limites méthodologiques

Pour le périmètre concerné sur les données environnementales, certaines données relatives aux volumes de déchets produits ne sont pas disponibles soit dans leur totalité, soit de manière partielle pour certaines entités (Par exemple, pour certains sites, les déchets dont l'enlèvement et le traitement sont assurés par la collectivité, il n'est pas possible dans la plupart des cas d'obtenir les quantités émises). C'est notamment le cas pour les sites Troyes Expo Cube, Parc des expositions de Toulouse, Centre de Congrès Pierre Baudis ou du Scarabée de Roanne. Pour certaines entités, les quantités produites sont estimées sur la base du nombre de contenants enlevés, du volume du contenant (en litre) et de facteurs de conversion de volume en poids selon le type de déchet pouvant impliquer des marges d'erreurs (Centre de Congrès de Lyon, Centre des Congrès de Saint Etienne, Square Brussels).

PROCESS ET CONTRÔLE DE LA DONNEE

Indicateurs environnementaux

La remontée des indicateurs s'effectue de deux manières sur le périmètre concerné :

- via les canaux comptables de manière trimestrielle
- via un tableau de bord mensuel spécifique pour les entités faisant partie du périmètre de certification ISO 14001

La consolidation des données est effectuée par la direction développement durable annuellement pour l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les données sont contrôlées en conséquence par les différents collaborateurs du service. Si la donnée n'est pas plausible au regard de l'activité de l'entité concernée, des éléments de preuves sont demandés à l'entité concernée.

Dès 2013, des contrôles de cohérence, par échantillonnage, seront mis en œuvre de manière trimestrielle afin de contrôler les données.

Indicateurs sociaux

Les données sociales pour le périmètre France sont issues du SIRH et de ses différentes composantes : paie, formation...

Les effectifs hors France sont collectés trimestriellement en complément, elles sont consolidées par les interlocuteurs RH concernés.

Des contrôles de cohérence sont effectués par les personnes concernées sur la base notamment des données des années précédentes notamment.

SIGLES UTILISES

ACV : Analyse de Cycle de Vie

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées

AT : Accident du Travail

BEGES : Bilan des Emissions de Gaz à Effets de Serre

CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CE : Comité d'Entreprise

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CRCI : Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

DSP : Délégation de Service Public

EMAS : Eco-Management and Audit Scheme

EPI : Equipement de Protection Individuelle

ERP : Etablissement recevant du public

FCOS : Formation Continue Obligatoire à la Sécurité

FIMO : Formation Initiale Minimale Obligatoire

GES : Gaz à Effets de Serre

OIT : Organisation Internationale du Travail

PCO : Professional Congress Organiser

SSIAP : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

ATTESTATION DE PRESENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODEREE D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES PUBLIEES DANS LE RAPPORT DE GESTION 2012 DU GROUPE GL EVENTS.

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaire aux comptes du groupe GL events, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (le « Référentiel ») par la société et disponible auprès de la Direction du Développement Durable du Groupe.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce et du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en Responsabilité Sociétale d'Entreprise et Développement Durable.

1. ATTESTATION DE PRESENCE

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans la note méthodologique insérée dans la partie RSE du rapport de gestion ;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. RAPPORT D'ASSURANCE MODEREE

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalie significative de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
- nous avons sélectionné les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe ainsi que ses engagements sociétaux.
 - Concernant les informations quantitatives consolidées¹ que nous avons considérées les plus importantes :
 - au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
 - au niveau des sites que nous avons sélectionnés¹ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.L'échantillon ainsi sélectionné représente 66,4% des effectifs du groupe et entre 100 % des informations quantitatives environnementales testées.
 - Concernant les informations qualitatives que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité.
- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 2 avril 2013

Mazars
Eric Gonzalez
Associé

Mazars
Emmanuelle Rigaudias
Associée Responsable du département RSE &
Développement Durable

04

RAPPORT DE GESTION & GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

50	Présentation des comptes consolidés
61	Présentation des comptes sociaux
67	Rapports complémentaires du Conseil d'administration
79	Composition et fonctionnement des organes d'administration et de contrôle
81	Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux
82	Rémunérations des autres mandataires sociaux
83	Intéressement du personnel
84	Adresses, activités et mandats exercés par les dirigeants
86	Situation des mandataires sociaux
87	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et gestion des risques
92	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration

I | RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés dudit exercice et vous informer des perspectives d'avenir.

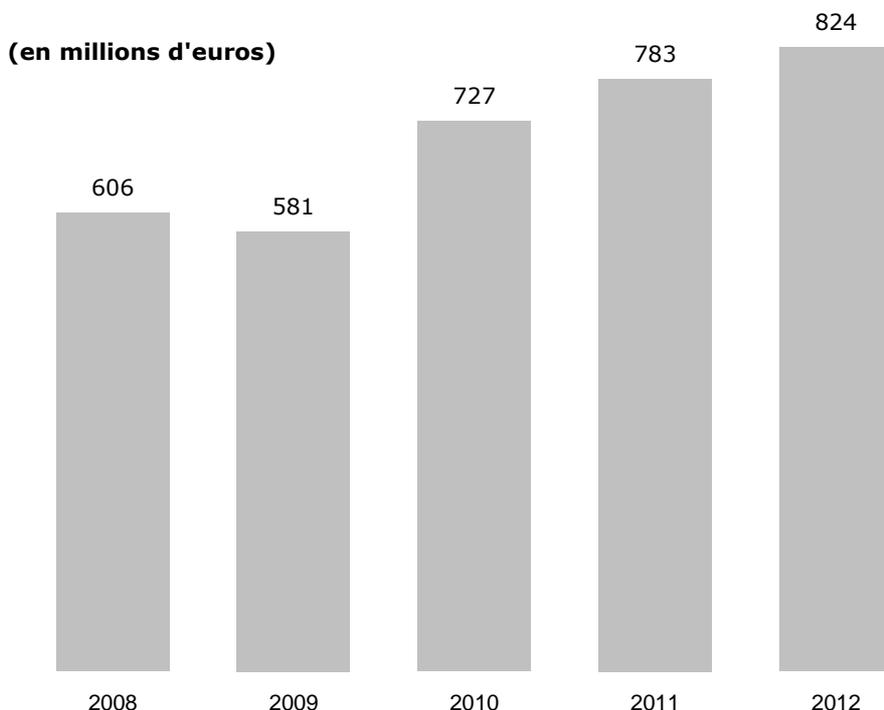
I - PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés de GL events au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été établis sur la base du référentiel IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne avant le 31 décembre 2012.

Au 1er janvier 2012, le Groupe a décidé de comptabiliser les écarts actuariels liés aux provisions des indemnités de fin de carrière dans les éléments du résultat global. Précédemment ces écarts résultant des changements d'hypothèse étaient comptabilisés en résultat au cours de l'exercice où ils étaient constatés.

A – SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Evolution globale du chiffre d'affaires



Après une croissance de 35% entre 2009 et 2011, GL events a poursuivi son développement en 2012, et réalisé un chiffre d'affaires de plus de 824 M€, en hausse de +5,3% (+4% à périmètre et change constants).

Le groupe a poursuivi sa croissance dynamique grâce à :

- sa présence sur les Jeux Olympiques de Londres, le sommet Rio+20 et la Coupe d'Afrique des Nations de Football,
- son leadership européen, pour développer un volume d'activité récurrent dans un marché plus concurrentiel,
- ses positions sur les destinations de tourisme d'affaires les plus attractives. Le niveau d'activité du groupe a ainsi progressé de 33% au Brésil et en Afrique du Sud, et de 66% en Turquie,
- l'intégration en année pleine de Serenas, leader dans l'organisation de congrès en Turquie, et dans une moindre mesure, de Brelet et de Slick.

Evolution par zones géographiques

Sur l'ensemble de l'année 2012, le groupe a enregistré 47% de son activité en France, 32% en Europe et 21% à l'international.

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010	2011	2012
Filiales étrangères	189 483	185 139	308 509	265 073	318 694
Activités internationales des sociétés françaises	47 403	46 561	65 507	93 241	115 021
Total International	236 886 39%	231 700 40%	374 016 51%	358 314 46%	433 715 53%
Activité en France	368 815 61%	349 680 60%	353 176 49%	424 397 54%	390 526 47%
Chiffre d'affaires	605 701	581 380	727 192	782 711	824 240

GL events est directement présent dans les pays suivants :

Europe	Autres continents
Angleterre	Afrique du Sud
Belgique	Algérie
Espagne	B Brésil
Hongrie	Chine
Italie	Etats-Unis
Luxembourg	Emirats Arabes Unis
Pays-Bas	Hong Kong
Portugal	Inde
Suisse	Turquie

Evolution par métiers

(en milliers d'euros)	2011	2012
GL events Live	396 851	440 217
GL events Exhibitions	170 796	136 047
GL events Venues	215 063	247 976
Chiffre d'affaires	782 711	824 240

GL events Live a enregistré un chiffre d'affaires de 440 M€, en progression de 11% par rapport à l'exercice 2011 (avec notamment les contrats d'équipement des grands événements sportifs comme les Jeux Olympiques de Londres). Au 4ème trimestre, le groupe a équipé les Rendez-Vous OSEO Excellence, les Championnats du Monde de parachutisme à Dubaï, la Fête des Lumières à Lyon, l'International Jewellery Show de Dubaï.

GL events Exhibitions, avec 136 M€ de chiffre d'affaires 2012 a réalisé de bonnes performances compte tenu du calendrier biennal défavorable, soit une baisse de 20% (-18% à périmètre et change constants).

GL events Venues a réalisé un chiffre d'affaires de 248 M€ sur l'ensemble de l'exercice, en croissance forte de +15%(17% à périmètre et change constants).

B – ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

- Résultat opérationnel

En 2012, le Groupe a poursuivi ses efforts d'ajustement de coûts et de structure, et a enregistré une progression de sa Marge Brute et de la productivité de ses équipes.

GL events a investi dans des actifs événementiels de qualité en vue d'un calendrier remarquable d'événements mondiaux sur la période 2013-2016. La hausse des Dotations aux Amortissements & Provisions qui en a résulté (de +12,1% par rapport à l'exercice 2011 retraité de la provision indienne), conjuguée à une fin d'année assez difficile pour les activités italiennes et hongroises, ont légèrement pesé sur la progression du Résultat Opérationnel, ressorti à 50,6 M€ (+5,0%).

Par métier, le résultat opérationnel se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2011(*)	2012
GL events Live	6 320	27 411
GL events Exhibitions	20 473	8 130
GL events Venues	8 610	15 068
TOTAL	35 403	50 609

(*) Après 16,3 M€ de provision exceptionnelle sur le contrat des jeux du Commonwealth 2010.

- Résultat financier et résultat courant

Grâce à la l'évolution de la courbe des taux et la maîtrise du coût de l'endettement financier (5,4 millions d'euros, en baisse de 19,4%), le résultat courant ressort ainsi à 45,2 M€.

(en milliers d'euros)	2011	2011 (*)	2012
Chiffre d'affaires	782 711	782 711	824 240
Résultat avant impôt	28 691	41 465	45 237
%	3,7%	5,3%	5,5%

(*) Retraité de la plus-value de cession d'activité et de la provision exceptionnelle sur le contrat des jeux du Commonwealth 2010.

- Impôt sur les bénéficiaires et résultat net

Le Résultat Net des Sociétés Intégrées a atteint 30,9 M€, en hausse de +49,3% par rapport à l'exercice 2011 en publié et de +10% retraité de la plus-value de cession d'activité (3,5 M€) et de la provision indienne (16,3 M€).

(en milliers d'euros)	2011	2011 (*)	2012
Résultat avant impôt	28 691	41 465	45 237
Impôts exigibles et différés	(7 949)	(13 375)	(14 329)
Taux d'impôt apparent	27,7%	32,2%	31,7%
Résultat net consolidé	20 742	28 094	30 908

(*) Retraité de la plus-value de cession d'activité et de la provision exceptionnelle sur le contrat des jeux du Commonwealth 2010.

L'impôt sur les sociétés est maintenu à un taux inférieur au taux normatif en raison de taux d'imposition plus faibles dans certains pays.

- L'apport des sociétés acquises en 2012 se décompose comme suit :

	Sociétés acquises	Autres filiales	Total
Chiffre d'affaires	4 943	819 297	824 240
Résultat opérationnel	568	50 041	50 609

C - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

Les bonnes performances opérationnelles et la hausse des dotations aux amortissements se sont traduites par une Capacité d'Autofinancement (CAF) de 64,8M€ (en hausse de 6%) et une très faible variation du BFR. La forte génération de cash-flow opérationnel et le produit de l'augmentation de capital ont permis de financer le volume d'investissements, de 110 M€, tout en maîtrisant l'endettement net, à 227,3M€.

D- POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le matériel locatif est le principal actif corporel du groupe pour 116,6 M€, essentiellement à l'actif de GL events Live. Ces matériels sont par nature destinés à être loués temporairement en France ou à l'étranger sur l'ensemble des sites d'expositions et d'événements au gré des manifestations et ne peuvent donc pas être rattachés à un secteur géographique précis.

Les engagements d'investissements immobiliers sur les sites d'exposition sont décrits note 8.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le rapport des montants investis sur le chiffre d'affaires et sur la capacité d'autofinancement est le suivant:

(en milliers d'euros)	2010	2011	2012
Investissements nets ⁽¹⁾	44 347	36 392	94 403
Chiffre d'affaires	727 192	782 711	824 240
Investissements nets / Chiffre d'affaires	6,10%	4,65%	11,45%
Capacité d'autofinancement	56 897	61 050	64 803
Investissement nets/capacité d'autofinancement	77,9%	59,6%	145,7%

⁽¹⁾ Source : tableaux de financement consolidés : acquisitions – produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles

Le Groupe a principalement investi dans les métiers Live et Venues, à travers des actifs longs, et est ainsi parfaitement positionné pour accélérer son développement, dans les 4 années à venir, notamment sur les pays émergents.

Ces investissements se répartissent à 70% pour GL events Live (actifs locatifs dédiés à certains clients ou renouvellement du parc, et structures pour la location longue durée), 30% pour GL events Venues (maintenance des agencements et installations des parcs et palais gérés).

Ils sont financés soit par autofinancement, soit par l'utilisation des lignes mises en place dans le cadre des emprunts sous forme de club deal.

E – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

• Signature d'un accord commercial cadre et d'un protocole d'investissement au Brésil

Le groupe a ainsi signé avec la Mairie de Rio de Janeiro un accord cadre qui prévoit les principaux éléments suivants :

- l'accueil pendant 30 mois du comité d'organisation de la coupe du monde au sein du Rio Centro. A cette occasion et dans l'attente de la finition complète des travaux en cours de réalisation, ces bureaux sont partiellement installés dans une structure temporaire développée par le groupe qui présente ainsi une vitrine des savoir-faire de GL events au Brésil,
- l'hébergement de l'International Broadcast Center au Rio Centro : différents halls vont ainsi être aménagés ;
- 20.000m² de surfaces commerciales liées à l'activité du parc des expositions rendus commercialisables ;
- la construction d'un hôtel de 308 chambres sous la marque Grand Mercure. Dans un contexte local de forte pénurie de chambres d'hôtel, ce projet aura deux objectifs, le 1^{er} de renforcer la visibilité et la capacité du palais des congrès intégré au Rio Centro, le 2^{ème} d'accompagner les grands événements à venir et au-delà le développement économique de Rio de Janeiro en général et de la zone d'activité en très fort développement de Barra di Tijuca.

• GL events a réalisé deux augmentations de capital en numéraire :

- La première a été réservée à la société Sofina pour un montant total de 28.499.998,86 €, comprenant un montant nominal de 6.838.632 € et une prime d'émission globale de 21.661.366,86 €, par émission de 1.709.658 actions ordinaires pour un prix de souscription unitaire égal à 16,67 €, soit 4 € de valeur nominale et 12,67 € de prime d'émission par action.
- Et la seconde, avec maintien du droit préférentiel de souscription, a été réalisée pour un montant final brut de 42.559.154,98 euros, correspondant à la création de 3.020.522 actions nouvelles.

Le produit de ces deux opérations d'augmentation de capital permettra de financer, de manière équilibrée avec l'autofinancement, l'accélération du développement du groupe sur les zones émergentes de l'événementiel mondial que sont notamment le Brésil, la Russie, l'Afrique et le Moyen-Orient, et de saisir en Europe des opportunités de développement, en particulier dans la gestion d'espaces événementiels.

F – CROISSANCE EXTERNE – CREATION DE FILIALES

GL events a été renouvelé dans la gestion du Parc des Expositions de Toulouse pour une durée de 20 ans, à compter du 1^{er} juillet 2012. Le groupe avait acquis une première fois la concession du Parc des Expositions en 2002 et gère par ailleurs le Centre de Congrès Pierre Baudis.

Une société a été créée pour gérer cette nouvelle concession qui n'a aucun impact sur les comptes 2012.

La Communauté Urbaine du Grand Toulouse a ainsi renouvelé sa confiance en GL events pour gérer et promouvoir son Parc des Expositions, au regard de son offre professionnelle et ambitieuse, et du réseau international dans lequel il se place. Dans le cadre d'une gouvernance refondée, cette nouvelle gestion permettra à la Collectivité de définir et de maîtriser la stratégie de développement de cet équipement, en étroite collaboration avec GL events.

Cette gestion porte sur le Parc des Expositions actuel et, à partir de mars 2016, sur le futur Parc des Expositions.

G – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture.

H – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D’AVENIR

Le groupe poursuivra son développement en 2013, et annonce un objectif de croissance du chiffre d'affaires supérieur à 2% avec une attention renforcée sur la marge opérationnelle et le retour sur capitaux employés. GL events s'est fixé un certain nombre de zones géographiques prioritaires pour son développement, en tête desquelles figurent le Brésil, la Russie, l'Afrique, la Turquie et le Golfe Persique.

En Russie, le Groupe a remporté un contrat significatif sur les Test Events 2013 en vue des Jeux Olympiques d'Hiver de Sotchi 2014.

Au Brésil, GL events sera présent lors de la Coupe des Confédérations de Football, qui se tiendra en juin 2013, préparatoire à la Coupe du Monde de football 2014 ainsi que sur les Journées Mondiales de la Jeunesse qui se tiendront à Rio de Janeiro du 23 au 28 juillet.

Le Groupe dispose de positions fortes au Brésil, pays qui accueillera un nombre inégalé de rendez-vous majeurs de la scène événementielle mondiale d'ici 2016 : Coupe du Monde de Football, Jeux Olympiques d'Été, 450^{ème} anniversaire de la Ville de Rio. GL events entend poursuivre sa forte croissance dans ce pays, en accompagnement de ces grands événements, mais également des Institutionnels et des Corporates dans le cadre d'une activité plus récurrente. Dans ce cadre, le Groupe est en fin de process pour l'acquisition annoncée en septembre 2012 d'une société qui renforcera sa présence sur les métiers de GL events Live. GL events entend réaliser un chiffre d'affaires cumulé de 500 M€ entre 2013 et 2016 au Brésil.

Au Royaume-Uni, les positions prises par le Groupe lui ouvrent des perspectives intéressantes pour les prochains rendez-vous : les Jeux du Commonwealth qui se tiendront à Glasgow en 2014, la Coupe du monde de rugby en 2015, les Mondiaux d'athlétisme en 2017 à Londres. En Espagne, il y aura le championnat du monde de handball masculin en 2013 et en France, l'Euro 2016.

I – FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risque de change

GL events réalise la plus grande partie de ses achats et ventes en France ou dans les pays de la zone Euro, et n'est à ce titre soumis à aucun risque de change sur l'essentiel de son activité.

Concernant les affaires internationales majeures, une attention spécifique est portée au risque de change, et des couvertures de change sont prises au cas par cas.

Il n'existe pas de flux régulier d'affaires avec les filiales étrangères susceptible d'exposer le groupe de façon structurelle. Les charges engagées par les filiales étrangères sont des charges locales réglées principalement dans la même devise que le règlement du client.

Les parcs de matériels locatifs qui composent les dotations en équipement des filiales étrangères sont des biens durables (structures, tribunes, murs d'image, mobilier, ...). GL events a toujours la possibilité de les transférer à une autre structure sans que leur valeur intrinsèque ne baisse du fait de la fluctuation des devises.

Toutefois, compte tenu de l'évolution du groupe à l'international, les actifs et dettes détenus en devises étrangères sont en augmentation et sont susceptibles d'engendrer des écarts de conversion plus importants.

Les actifs en devises (correspondant au total des bilans actif des filiales étrangères déduction faite des titres de participation qu'elles détiennent sur des sociétés consolidées, augmenté des placements en devises des sociétés françaises) et les passifs en devises (correspondant aux dettes financières et d'exploitations des filiales étrangères) sont valorisés en milliers d'euros dans le tableau ci-dessous.

Devises exprimées (en milliers d'euros)	US\$	GBP	TRY	Forint Hongrois	HK\$	Yuan	ZAR	Roupie Indienne	Real	Dirham E.A.U.	Autres devises
Bilan											
. Actifs en devises	30 673	83 117	20 562	52 789	5 381	3 098	23 957	13 093	93 283	27 131	2 448
. Passifs en devises	(13 854)	(51 817)	(12 052)	(3 830)	(1 807)	(402)	(9 423)	(11 233)	(62 121)	(26 528)	(1 454)
Positions avant gestion	16 819	31 300	8 510	48 959	3 574	2 696	14 534	1 860	31 162	603	994
Hors bilan											
Positions après gestion	16 819	31 300	8 510	48 959	3 574	2 696	14 534	1 860	31 162	603	994

Risque de taux, crédit

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et de taux de change obéit à des règles strictes définies par la Direction du groupe qui prévoient la centralisation systématique par la Direction Financière des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. La gestion s'organise autour d'un service trésorerie qui assure la surveillance quotidienne des limites, des positions et effectue la validation des résultats.

La majeure partie de l'endettement est indexée sur les taux à trois mois. De façon ponctuelle des couvertures (swap de taux) peuvent être souscrites à hauteur de tout ou partie des dettes financières variables. Compte tenu du volume de la dette, des anticipations de marché, des ajustements de juste valeur enregistrés au 31 décembre 2012 et des montants déjà couverts, le risque résiduel est jugé faible.

L'endettement moyen net financier à taux variable est présenté dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixes ou taux variables	Montant global des lignes : endettement brut moyen 2012 (en milliers d'euros)	Echéances	Existence de couverture
- Emprunts moyen terme indexé sur l'Euribor 3 mois	Taux variable	256 428	2013 à 2025	Partielle
- Autres emprunts moyen terme	Taux fixe	39 043	2013 à 2019	Non
- Emprunts en crédit-bail indexés sur Euribor 3 mois	Taux variable	1 893	2013 à 2018	Non
- Autres emprunts en crédit-bail	Taux fixe	12 541	2013 à 2019	Non
- Autres dettes financières	Taux variable	1 149	2013	Non
- Concours bancaires	Taux variable	14 907	2013	Oui
Total		325 960		

Dans l'hypothèse d'une augmentation du taux de référence (Euribor 3 mois) de 1%, seule la partie non couverte de la dette financière à LT&MT serait impactée.

Le risque de taux sur les concours bancaires est quant à lui couvert par l'application de la fusion en échelle d'intérêts des comptes bancaires qui permet de compenser les découverts par les disponibilités.

Les instruments de couverture mis en place sont efficaces sur la période considérée.

Par ailleurs, un portefeuille de FCP monétaires, de certificats de dépôts et de comptes à terme de 99 millions d'euros en moyenne sur 2012 compense une partie du risque d'augmentation des taux bancaires.

Ainsi, une augmentation de 1% des taux d'intérêts aurait engendré au 31 décembre 2012, compte tenu des couvertures de taux existantes et de l'augmentation corrélative du rendement des placements, une augmentation de la charge financière nette de 1.7 millions d'euros.

Risque sur titres ou actions

Le groupe détient par ailleurs un ensemble de participations dans des sociétés cotées dont la valeur boursière totale fluctue en fonction de la tendance des marchés boursiers, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune des sociétés. A la clôture les variations éventuelles de la juste valeur de ces titres sont comptabilisées soit en capitaux propres, soit en résultat en cas de dépréciation durable jusqu'à leur cession. Le montant de ces participations étant peu élevé, il n'induit aucun risque significatif.

Risque sur covenants bancaires

90% des emprunts à moyen et long terme sont soumis au respect de covenants.

Les ratios du contrat d'emprunt à moyen terme Club Deal à respecter, qui représente à lui seul 36% des emprunts à moyen et long terme du Groupe soumis à covenants, sont :

- Gearing (endettement net / capitaux propres) \leq 120%
- Leverage (endettement net / excédent brut d'exploitation¹) \leq 3,0

¹ Excédent brut d'exploitation = Résultat avant impôt +/- Autres produits et charges financières - Coût de l'endettement net + Dotations aux amortissements et provisions - Reprise de provisions

Au 31 décembre 2012, le groupe GL events respecte ces dispositions.

GL events a négocié sur les nouveaux contrats d'emprunts mis en place en 2012 un leverage allant jusqu'à 3.5. Néanmoins les clauses de défaut croisé de nos contrats d'emprunts nous imposent de respecter le ratio de 3 sur le leverage jusqu'au terme de notre contrat Club deal en décembre 2015.

Risque clients

Le risque clients est mesuré pour trois raisons.

La première tient au fait que GL events, en tant que prestataire de services, a centré l'essentiel de la culture d'entreprise autour de la satisfaction des besoins de ses clients. Au-delà des relations purement contractuelles avec ses clients, GL events considère que l'anticipation des besoins, la réactivité des équipes, la créativité, la nécessité de toujours respecter l'heure limite de livraison d'un chantier sont autant d'atouts pour inscrire dans le long terme les relations avec les organisateurs, les exposants et les autres entreprises clients.

La seconde tient à la qualité de matériels locatifs que GL events peut mettre en œuvre pour une manifestation, à la bonne maintenance des centres de congrès et parcs d'expositions gérés, et au souci attaché au respect des normes en vigueur.

La troisième tient à la dispersion statistique de ses clients. Sur l'exercice 2012, 3 clients seulement ont représenté plus de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires, 15 pesaient entre 2 et 10 millions d'euros et 4 entre 1,5 et 2 millions d'euros. Les 10 premiers clients ont représenté 19 % du chiffre d'affaires consolidé 2012 (10% en 2011).

L'antériorité des créances clients se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	non échues ou inférieur à 30 jours	retard de 30 à 90 jours	retard supérieur à 90 jours	Total
Créances clients	140 440	4 556	22 080	167 076

Les retards supérieurs à 90 jours intègrent notamment la créance envers les organisateurs des Jeux du Commonwealth de Delhi comme précisé en note risque pays (page 59).

Risque de liquidité

Le groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. En plus, des financements à moyen et long terme et des contrats de locations financement, le groupe a négocié, par le biais de ces différentes entités, des concours bancaires à court terme. Au 31 décembre 2012, ces encours sont utilisés à hauteur de 15 millions d'euros (note 5.14 des comptes consolidés). Par ailleurs, l'activité du groupe GL events génère, au 31 décembre 2012, une ressource en fonds de roulement de 76,3 millions d'euros. Le risque de liquidité est non significatif.

Risque fournisseurs

Le risque fournisseurs est faible. La première catégorie de fournisseurs est constituée par les entreprises qui apportent aux équipes de GL events leur compétence technique pour la réalisation des manifestations sachant que l'ingénierie, la supervision, et la coordination demeurent toujours de la compétence directe de GL events.

Parmi les autres fournisseurs significatifs (textile, moquette, bois, structure, etc...), aucun n'a une position pouvant avoir une incidence significative sur l'évolution du groupe.

L'impact des variations du cours du pétrole sur le coût du transport et d'autres matières premières ne présente pas de risque majeur sur l'exploitation.

Pour les activités réalisées en France, la part des achats des 10 premiers fournisseurs est de 11% en 2012 et de 12,9% en 2011.

Pour les autres zones géographiques, aucun prestataire ne fournit, de manière générale, des biens et des services à l'ensemble des structures du groupe.

Risque métier

De la sélection des investissements aux modes opératoires pour réaliser les chantiers, la politique interne de GL events est de contrôler et maîtriser les risques pris et ce, tant vis à vis du personnel impliqué que du public qui fréquentera les installations.

En ce sens, une attention particulière est donnée à la préparation des chantiers et à l'anticipation des problèmes éventuels.

En ce qui concerne certaines activités qui consistent à mettre en œuvre des installations destinées à recevoir du public, des commissions de sécurité sont systématiquement requises.

Pour les installations de tribunes, une vérification par un organisme extérieur indépendant est systématiquement demandée.

GL events s'engage à répondre aux besoins de ses clients en apportant des prestations qui, prises indépendamment et dans leur ensemble, correspondent aux normes de chaque métier et doivent être utilisées en fonction de règles données. Il relève de la responsabilité des clients de GL events de s'assurer que ces règles d'utilisation sont respectées pendant les manifestations. GL events assure sa responsabilité en souscrivant une police Responsabilité Civile groupe.

Par ailleurs, le risque métier doit s'apprécier dans un contexte de saisonnalité de l'activité et de dispersion géographique des réalisations.

Globalement, le risque métier est jugé faible.

Risque marchés

Les marchés des salons, expositions, congrès et événements reposent sur le besoin de rencontre pour échanger et partager (connaissance, loisir, point de vue,...). Le marché des salons et expositions est un marché largement récurrent, et celui des grands événements bénéficie de la promotion apportée par le développement des médias. Par ailleurs, les activités d'organisation, de gestion d'espaces et de services travaillent pour l'ensemble des secteurs économiques sans qu'aucun d'eux ne soit surreprésenté.

Conjoncturellement, des troubles sociaux, des conflits, des épidémies peuvent empêcher ponctuellement des manifestations de se tenir.

Structurellement ce risque est jugé faible.

Risque social

L'activité de GL events ne comporte pas de risque social spécifique à son métier. Les processus et les contrôles, ceux de l'emploi en particulier, sont bien maîtrisés et les règles de l'art appliquées.

GL events a décidé, fin 2011, de lancer le programme « Think People », avec pour objectif de donner un cadre structurant à la place des collaborateurs au sein de l'entreprise (partie 03 page 26).

Le groupe est défendeur dans quelques contentieux prud'homaux. Sans préjuger de l'issue de ces procédures, les éventuelles conséquences financières sont provisionnées et sont d'un niveau qui ne saurait affecter les équilibres financiers du groupe.

Enfin, l'année 2012 n'a donné lieu à aucun conflit social.

Risques industriels et liés à l'environnement

GL events gère les éléments nécessaires à son exploitation conformément à la réglementation en vigueur. Les activités de GL events étant orientées vers la prestation de services, la société n'a pas identifié de risque majeur lié à l'environnement.

GL events s'est engagé dans une démarche de développement durable à l'échelle du groupe (partie 03 page 34)

Risque pays

GL events base ses activités et ses actifs dans des pays jugés stables politiquement et économiquement. La possibilité de transférer des actifs d'un pays à l'autre et le statut souvent international des clients prescripteurs constituent des facteurs de réduction des risques dans l'hypothèse où des difficultés seraient rencontrées.

Globalement, le risque pays est jugé faible, cependant, le groupe reste prudent dans trois pays :

- En Inde, le Comité d'Organisation et l'Autorité de Développement de Dehli ont suspendu les paiements envers leurs fournisseurs dans le cadre des Jeux du Commonwealth qui se sont déroulés en 2010 à Dehli, dont GL Litmus Events, société de droit indien détenue à 70% par la Société, qui doit encore recouvrer un total d'environ 16 millions d'euros auprès de ces deux administrations. En conséquence, GL Litmus Events a lancé une procédure d'arbitrage conformément aux contrats conclus avec ces administrations aux fins du paiement de ses prestations. Une provision de 16 millions d'euros, correspondant aux sommes restant à recouvrer par GL Litmus Events, a été passée dans les comptes clos au 31 décembre 2012.
GL Litmus Events fait l'objet par ailleurs de plusieurs procédures de contrôle et de réclamation fiscales en cours, diligentées par les administrations indiennes.
S'agissant d'un risque lié à la situation spécifique de l'Inde, ces événements n'entraînent pas de modification des termes de la documentation contractuelle du Groupe.
- Les difficultés rencontrées en Italie sont liées aux fortes restructurations économiques et fiscales mises en place, affectant l'ensemble des secteurs économiques et plus spécifiquement le secteur automobile. Toutefois, les analystes économiques ont tendance à penser que les mesures draconiennes prises par le gouvernement italien sont susceptibles de favoriser une sortie de crise avant d'autres pays européens.
- En Hongrie, l'économie de ce pays paraît devoir prendre plus de temps pour se redresser. Les équipes commerciales du Groupe sont très présentes sur la captation de manifestations et congrès internationaux ; l'exercice 2013 devrait à ce titre marquer un redressement du chiffre d'affaires réalisé en Hongrie.

Le Groupe a mis en place un plan d'économie de frais généraux et des coûts directs afin d'abaisser les points morts des entités opérationnelles concernées, dans ces deux pays.

Risque juridique et fiscal

Dans le cours normal de ses activités, le groupe est engagé dans un certain nombre de contentieux et litiges. Bien que l'issue finale de ces procédures ne puisse être présumée avec certitude, les charges pouvant en découler font l'objet de provisions pour risques et charges (note 5.13 des comptes consolidés).

En particulier, outre les procédures mentionnées dans la section « Risques Pays » relatives à GL Litmus events, la concession du centre RioCentro situé à Rio de Janeiro fait l'objet d'un recours de la part d'un particulier. Ce recours vise principalement à l'annulation du contrat de concession, sur le fondement principal allégué d'une privatisation prétendument illégale de la société d'économie mixte qui gérait le RioCentro avant GL events. La procédure est pendante, en attente de jugement. Il est d'ailleurs notable que la procédure de référé qui avait été intentée aux fins de la suspension de la concession pendant le déroulé de la procédure au fond a été rejetée par la juridiction compétente. Il semble que les recours intentés contre l'octroi de concessions soient fréquents au Brésil et, sur le fondement des opinions exprimées par ses avocats locaux et la position des autorités publiques brésiliennes, le groupe estime très improbable que cette procédure prospère ; aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes de la Société

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale dont la société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

Sous-traitance

Les clients du groupe sont les utilisateurs finaux des prestations réalisées. GL events travaille systématiquement sous sa propre responsabilité. L'article 1^{er} de la loi n° 75-1334 du 31/12/75 définit la sous-traitance comme « une opération par laquelle un entrepreneur confie, par un sous-traité et sous sa responsabilité, à une autre personne appelée sous-traitant tout ou partie de l'exécution du contrat d'entreprise ou du marché public conclu avec le maître de l'ouvrage ». En d'autres termes, c'est « l'opération par laquelle une entreprise confie à une autre le soin d'exécuter pour elle et selon un certain cahier des charges préétabli, une partie des actes de production et de services dont elle conserve la responsabilité économique finale ». En conséquence il n'existe pas de chiffre d'affaires en sous-traitance dans le chiffre d'affaires de GL events.

Assurance – Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus

Les risques d'exploitation de GL events sont couverts par différentes compagnies d'assurance. Les principaux contrats d'assurance et capitaux assurés sont les suivants :

- **Responsabilité Civile**

Tous dommages corporels matériels et immatériels.

- **Incendie risque industriel**

Bâtiments : assurés pour des montants adéquats sur les biens immobiliers dont le groupe est propriétaire ou locataire.

- **Garanties tous risques avec des limitations particulières :**

- Mouvements de sol,
- Inondation,
- Recours et responsabilité.

- **Flotte Automobile** : 614 véhicules, 167 camions et remorques.

Le coût total des assurances au titre de l'exercice s'élève à 5,4 millions d'euros.

J – PROCEDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES

Le groupe a engagé une procédure d'arbitrage comme précisé aux paragraphes «risque-pays». et « risque juridique et fiscal »

K – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'entreprise a une capacité d'innovation et de création importante pour répondre aux besoins des marchés en évolution permanente. Les bureaux d'études de GL events et les dirigeants des pôles, assistés de leurs collaborateurs, travaillent au quotidien sur des solutions techniques nouvelles et des organisations logistiques permettant de répondre à des délais toujours plus courts. Par ailleurs, le groupe s'attache chaque année à parfaire l'offre globale proposée à ses clients. Cette approche commerciale est renforcée par le catalogue GL events. Cette volonté se traduit par l'intégration de nouveaux produits, de nouveaux services acquis soit dans le cadre de son développement interne soit par voie de croissance externe. L'entreprise ne conduit stricto sensu aucune recherche fondamentale.

L – DECOMPOSITION, A LA DATE DE CLOTURE, DU SOLDE DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHANCE

A la clôture l'antériorité des dettes fournisseurs est composée de 60% à moins de 30 jours contre 72% en 2011, de 31% à moins de 45 jours et 9% à 60 jours.

Le solde des dettes fournisseurs ne comprenait aucune dette échue significative.

II – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

A – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE 2012, BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires de GL events SA s'élève à 27 694 milliers d'euros. L'activité de holding animatrice est rémunérée par des redevances facturées aux filiales. GL events a poursuivi son développement en prenant le contrôle de nouvelles sociétés, et en bénéficiant de la croissance des filiales du Groupe.

B - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

Une convention de gestion centralisée de la trésorerie lie GL events à la majorité des filiales du Groupe. L'analyse de la situation financière et de l'endettement doit s'effectuer au regard de l'ensemble du groupe ; se reporter à la 1^{ère} partie (présentation des comptes consolidés) du rapport de gestion visé au paragraphe I ci-dessus.

C - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

D – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

GL events SA, en tant que holding d'animation du groupe continuera d'assumer dans le futur des fonctions identiques sans changement particulier.

E – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du groupe visé au paragraphe K de la 1^{ère} partie (présentation des comptes consolidés, page précédente).

F - RESULTAT ET AFFECTATION

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire d'approuver la détermination et l'affectation des sommes distribuables :

Détermination des sommes distribuables

Résultat de l'exercice	15 486 760,46 €
Report à nouveau	<u>14 101 641,83 €</u>
Montant à affecter	29 588 402,29 €

Affectation proposée

Réserve légale	774 338,02 €
Dividendes soit 0,60 € par action (x 22 653 920(*))	13 592 352,00 €
Report à nouveau	<u>15 221 712,27 €</u>
TOTAL	29 588 402,29 €

(*) Nombre d'actions existantes au 1 mars 2013, compte tenu des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions et ce, sous réserve des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions préalables à l'assemblée générale.

Les capitaux propres de la société, après affectation des résultats s'élèveraient à 293 585 milliers d'euros.

Conformément à la loi, il est rappelé le montant du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	Dividende net	Réfaction (*)
31/12/2009	0,90 €	0,36 €
31/12/2010	0,90 €	0,36 €
31/12/2011	0,45 €	0,18 €

(*) pour les personnes physiques, taux de réfaction de 40 % pour les dividendes distribués en 2012, 2011 et 2010 au titre des exercices clos en 2011, 2010 et 2009.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué que le montant du dividende ci-dessus est réparti de la manière suivante, au regard de son éligibilité ou de sa non éligibilité à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code Général des Impôts :

Exercice	Actions nominatives détenues par des personnes physiques(*)	Actions nominatives détenues par des personnes morales	Dividende ouvrant droit à la réfaction de 40 %	Dividende n'ouvrant pas droit à la réfaction de 40 %
31/12/2012	7 787 580	14 866 340	4 672 548 €	8 919 804 €

(*) Cette catégorie comprenant par défaut l'ensemble des actions au porteur y compris celles pouvant être détenues par des personnes morales.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les prélèvements sociaux (CSG - CRDS) sur les revenus mobiliers seront retenus par la société, ainsi que, le cas échéant, du prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 21 % pour être versés au Trésor Public au plus tard dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui de la mise en paiement du dividende. Le montant du dividende revenant aux actionnaires personnes physiques se trouvera ainsi réduit de 15,5 %, au titre des prélèvements sociaux, et 21 % au titre des prélèvements à la source non libératoire.

Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous signalons, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, que les comptes de l'exercice prennent en compte une fraction de 29 771 euros, non admise dans les charges par l'administration fiscale en vertu de l'article 39-4 du CGI.

G – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Se reporter à la note 10 de l'annexe des comptes sociaux pages 140.

- **Prise de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise de contrôle de telles sociétés au cours de l'exercice (articles L233-6 et L 247-1 du Code de commerce)**

Plus de 5% du capital :	Néant
Plus de 10% du capital :	Néant
Plus de 15% du capital :	Néant
Plus de 20% du capital :	Néant
Plus de 25% du capital :	Néant
Plus de 33,3% du capital :	Néant
Plus de 50% du capital :	Néant
Plus de 66% du capital :	Néant
Plus de 90% du capital :	Néant
Plus de 95% du capital :	GL events Scarabée

- **Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser des participations croisées**

Néant.

- **Identité des titulaires de participations significatives (article L233-13 du Code de commerce)**

Le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	31/12/12		31/12/11	
Polygone S.A.	11 848 734	52,30%	10 202 024	56,92%
Sofina	1 972 682	8,71%		
CM CIC Capital Investissements	1 044 924	4,61%	905 602	5,05%
Public	7 787 580	34,38%	6 816 114	38,03%
Nombre d'actions total	22 653 920	100 %	17 923 740	100 %

H - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous vous demandons l'approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du même code et conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration.

Les Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

Le Conseil d'administration vous remercie de bien vouloir émettre un vote favorable aux résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

I - TABLEAU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Nous vous informons que les délégations consenties au Conseil d'administration dans le cadre des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de commerce sont les suivantes :

Nature des délégations	Nature de l'opération	Titres à émettre	Montant de l'augmentation de capital autorisé	Utilisation faite des délégations au cours de l'exercice
Délégation de compétence	Augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	Actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions	60 millions d'euros nominal	19 millions d'euros nominal

J - RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(euros sauf effectif)	2008	2009	2010	2011	2012
I. Capital en fin d'exercice					
a. Capital social	71 694 960	71 694 960	71 694 960	71 694 960	90 615 680
b. Nombre d'actions ordinaires existantes	17 923 740	17 923 740	17 923 740	17 923 740	22 653 920
c. Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d. Nombre maximal d'actions à créer :					
d1. Par conversion d'obligations					
d2. Par exercice de droits de souscription					
d3. Par exercice d'options de souscription d'actions	115 500		44 500	61 850	83 550
II. Opérations et résultat de l'exercice					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	22 783 047	20 788 247	24 181 500	24 439 214	27 694 037
b. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	12 002 085	7 802 631	7 959 551	16 158 698	19 523 541
c. Impôts sur les bénéficiaires	(4 920 645)	(7 193 090)	(3 651 320)	(7 720 952)	(3 998 956)
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	6 164 513	16 294 666	10 639 109	14 641 808	15 486 760
f. Résultat distribué	16 131 366	16 131 366	16 131 366	8 065 683	13 592 352
III. Résultat par action					
a. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	0,94	0,98	0,54	1,33	1,04
b. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	0,34	0,91	0,59	0,82	0,68
c. Dividende attribué à chaque action	0,90	0,90	0,90	0,45	0,60
IV. Personnel					
a. Effectif moyen	8	6	7	7	7
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	1 349 984	1 527 343	1 369 971	1 767 208	1 447 060
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	848 443	1 295 639	621 386	1 753 429	807 243

K - INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES**Participations (françaises et étrangères)**

L'inventaire exhaustif des participations françaises et étrangères de GL events est présenté dans le tableau des filiales et participations.

Titres de placement	Nombre de titres	Valeur d'inventaire (milliers d'euros)
Français : Actions GL events auto-détenues	360 956	6 432
Sicav monétaire, compte à terme		49 660

L – ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre Renseignement de caractère général sur GL events et son capital à la page 148.
- Le 5 novembre 2012, la société SOFINA et messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux ont signé un pacte d'actionnaires relatifs à GL events, venant à expiration le 31 décembre 2025, dont les principales dispositions sont décrites en page 156.

- Les titres comportant des droits spéciaux sont décrits page 151.
 - A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail. A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.
 - Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration sont les règles de droit commun.
 - En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites page 162 (programme de rachat d'action).
 - Il n'y a aucun accord prévoyant d'indemnité en cas de cessation des fonctions de membre du conseil d'administration.
 - Il n'y a pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.
- La répartition du capital et des droits de vote est détaillée en page 128.

Par application des dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce, les informations relatives aux transactions sur actions propres sont fournies dans la partie 5 page 112 et dans la partie 6 page 155.

M – BILAN DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Néant.

N – ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail.

A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2012 qui a notamment délégué au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la société ou de valeurs mobilières donnant accès à capital, a également statué sur une résolution tendant à réserver aux salariés de la société une augmentation de capital en numéraire aux conditions prévues à l'article L 3332-1 et suivants du Code du Travail. Cette résolution a été rejetée par l'Assemblée Générale du 27 avril 2012.

Le groupe a mis en place un plan d'attribution de 10 actions gratuites (plan 6) pour l'ensemble des salariés des sociétés française du groupe. Les conditions d'acquisitions de ces actions sont détaillées en page 152.

O – CHOIX RELATIF AUX MODALITÉS DE CONSERVATION PAR LES MANDATAIRES DES ACTIONS GRATUITEMENT ATTRIBUÉES ET ISSUES D'EXERCICE DE STOCKS OPTIONS

Olivier Ferraton (dirigeant visés aux articles L.225-197-1 II alinéa 4 et L.225-185 alinéa 4) bénéficie des mêmes modalités de conservation d'actions gratuites (plans 5 et 6) ou d'options de souscriptions d'actions (plan 13). Ces conditions sont détaillées en page 152 et 153.

P - ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant.

Q – PROGRAMME DE RACHAT D’ACTIONS

Dans le cadre du programme de rachat d’actions, renouvelé par l’assemblée générale du 27 avril 2012, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l’exercice 2012 :

(en nombre d’actions)	31/12/11	Acquisitions	cessions	31/12/12
- Actions propres	243 255	119 486	1 785	360 956
- Contrat de liquidité	19 950	351 005	364 803	6 152

R – INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L’ACTIVITE DE LA SOCIETE

L’activité de la société n’a eu aucune conséquence sociale mais GL events s’est engagé dans une démarche de développement durable à l’échelle du groupe (partie 03 page 26)

S - RISQUES DE VARIATION DE COURS

Néant

T – SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Néant

U – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE – UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du groupe visé au paragraphe I de la première partie (présentation des comptes consolidés).

V – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous vous informons qu’à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l’égard des fournisseurs se décompose, par date d’échéance, comme suit :

31/12/2012 (milliers d’euros)	inférieur à 30 jours	entre 30 à 60 jours	supérieur à 60 jours	Total
Dettes à échoir	803	7 785		8 588
Dettes échues			259	259
Total dettes	803	7 785	259	8 847
31/12/2011 (milliers d’euros)	inférieur à 30 jours	entre 30 à 60 jours	supérieur à 60 jours	Total
Dettes à échoir	3 005	1 466		4 471
Dettes échues	66		251	317
Total dettes	3 071	1 466	251	4 788

II | RAPPORTS COMPLEMENTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE OU PAR LES SOCIETES QUI LUI SONT LIEES AU TITRES DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS RESERVES AU PERSONNEL SALARIE ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-184 DU CODE DE COMMERCE)

Se reporter à la page 151 du document de référence

RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE OU PAR LES SOCIETES QUI LUI SONT LIEES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES AU PERSONNEL SALARIE ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Se reporter à la page 152 du document de référence

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LES RESOLUTIONS DE LA CINQUIEME À L'ONZIEME PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 AVRIL 2013

1/ FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons de fixer les montants versés au titre des jetons de présence à 201 000 €.

2/ AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE PROCEDER AU RACHAT D'ACTIONS PROPRES

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2012 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la société, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital de la société le jour de ladite assemblée (en ce compris les actions détenues par la société).

L'Assemblée Générale du 27 avril 2012 a donné cette autorisation pour une durée de 18 mois à compter du 27 avril 2012.

Compte tenu du fait que cette autorisation arrivera à expiration le 27 octobre 2013, il vous est proposé de consentir une nouvelle délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue de procéder au rachat d'actions propres de la Société.

Cette délégation de compétence au Conseil d'administration lui permettrait d'acheter des actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société au jour de l'assemblée (en ce compris les actions détenues par la société), dans les conditions suivantes :

Le prix maximum d'achat de chaque action serait fixé à 80 euros (hors frais d'acquisition), étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ou de division ou de regroupement des actions, ou encore de modification du montant nominal des actions, ce prix serait ajusté en conséquence.

Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élèverait à 151 862 720 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 1 mars 2013 et des 367 108 actions auto-détenues à la même date, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'assemblée générale.

L'autorisation serait consentie en vue :

- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions ;
- de conserver les actions en vue de les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers et dans les limites prévues par l'alinéa 6 de l'article L 225-209 du Code de commerce ;
- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;

- de réduire le capital de la société en application de la septième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourraient être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, et à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré y compris par voie d'acquisition ou de cession de blocs ou par le recours à des instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat dans le respect de la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article L 225-209 alinéa 3 du Code de commerce, le Conseil d'administration, pourrait déléguer à son directeur général, les pouvoirs nécessaires pour réaliser un ou plusieurs programmes de rachat, étant entendu que le directeur général rendrait compte au Conseil d'administration de l'utilisation faite de ce pouvoir.

Tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- établir, le cas échéant, le descriptif du programme visé à l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et le publier selon les modalités fixées à l'article 221-3 du même Règlement, préalablement à la réalisation d'un programme de rachat ;
- passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert ;
- conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire.

Ladite autorisation pourrait être consentie pour 18 mois à compter de l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 alinéa 1 du Code de commerce.

3/ AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE REDUIRE LE CAPITAL DE LA SOCIETE PAR ANNULATION DES ACTIONS DETENUES EN PROPRE PAR LA SOCIETE

Sous réserve de l'adoption de la résolution relative à l'autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder au rachat d'actions propres visée au point 2 ci-dessus, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'administration à :

- annuler les actions acquises au titre de la mise en œuvre de ladite autorisation et des autorisations antérieures, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital social au jour où le Conseil d'administration prendra cette décision d'annulation et par période de 24 mois, et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social de la société ;
- procéder, si besoin est, à l'ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions dont l'émission aurait été antérieurement décidée et encore en validité à la date de réalisation de la réduction de capital autorisée au terme de ladite autorisation.

Tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre ladite autorisation et notamment pour :

- prendre toutes décisions pour la réalisation des opérations d'annulation et de réduction du capital ;
- imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur les postes de réserves de son choix, y compris celui des « primes d'émission, de fusion et d'apport » ;
- accomplir tous actes, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités, y compris toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- modifier les statuts de la société en conséquence ;
- et, plus généralement, faire le nécessaire.

Ladite autorisation pourrait être consentie pour 18 mois à compter de l'Assemblée Générale.

Vous entendrez lecture du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur cette proposition.

4/ AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR PROCEDER A UNE AUGMENTATION DE CAPITAL EN VUE DE REMUNERER DES APPORTS EN NATURE

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2011 a décidé de déléguer au Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L 225-147 du Code de commerce, toutes compétences pour décider, dans la limite globale de 10% du capital social, une ou plusieurs augmentations de capital social,

immédiate ou à terme, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

L'Assemblée Générale du 29 avril 2011 a donné cette autorisation pour une durée de 26 mois à compter du même jour.

Compte tenu du fait que cette autorisation arrivera à expiration le 24 juin 2013, il vous est proposé de consentir une nouvelle délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature.

Cette délégation de compétence au Conseil d'administration lui permettrait de procéder à l'émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, dans les conditions suivantes :

- le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises serait supprimé au profit des porteurs de titres ou valeurs mobilières, objets des apports en nature,
- le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation serait fixée à 10% du capital de la société (tel qu'existant à la date de l'assemblée),
- la présente délégation emporterait renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourraient donner droit.

Le conseil d'administration disposerait de tous les pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment pour arrêter la liste des titres de capital ou des valeurs mobilières apportées à l'échange, fixer la parité d'échange et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux comptes mentionnés au 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports.

5/ MODIFICATION DE L'ARTICLE 21 DES STATUTS

Nous vous proposons de supprimer et de remplacer le quatrième alinéa de l'article 21 des statuts relatif à la compétence des assemblées générales, ainsi qu'il suit :

« Elle confère au Conseil les autorisations que celui-ci juge bon de lui demander et qui ne sont pas réservées à l'assemblée générale extraordinaire. »

6/ MODIFICATION DE L'ARTICLE 23 DES STATUTS

Nous vous proposons de supprimer et de remplacer le 3 de l'article 23 des statuts relatif à la compétence des assemblées générales, ainsi qu'il suit :

« 3. Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix.

Le mandat ainsi que, le cas échéant, sa révocation sont écrits et communiqués à la société. Le mandat est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

L'actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français et dont les titres sont inscrits en compte au nom d'un intermédiaire dans les conditions de l'article L 228-1 du Code de Commerce, peut se faire représenter par cet intermédiaire ».

7/ RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

Nous vous informons que le mandat d'administrateur de Monsieur Yves-Claude Abescat arrive à expiration lors de l'assemblée générale mixte du 26 avril 2013.

Nous vous proposons de procéder au renouvellement de ce mandat pour une durée de quatre années, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} MARS 2013

Le présent rapport, établi conformément aux articles R. 225-116 et R. 225-117 du Code de commerce, décrit les conditions dans lesquelles le Président-directeur général a décidé, le 5 novembre 2012 de procéder (i) à l'augmentation de capital en numéraire, au bénéfice de la société Sofina, société anonyme de droit belge dont le siège social est situé 31, rue de l'Industrie – 1040 Bruxelles, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro d'entreprise 0403.219.397 (« Sofina »), d'un montant nominal de six millions huit cent trente-huit mille six cent trente-deux euros (6.838.632 €), par émission d'un million sept cent neuf mille six cent cinquante-huit (1.709.658) actions nouvelles et (ii) à l'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant nominal de douze millions quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-huit euros (12.082.088 €), par émission de trois millions vingt mille cinq cent vingt-deux (3.020.522) actions nouvelles, sur subdélégation du conseil d'administration (le « Conseil ») du 31 octobre 2012, conformément aux délégations données au Conseil dans le cadre de la première résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 31 octobre 2012 et de la huitième résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 27 avril 2012.

Le présent rapport décrit par ailleurs, à titre d'information, les conditions dans lesquelles la société Polygone SA, société anonyme au capital de 14.039.715 euros, dont le siège social est situé route d'Irigny - Zone Industrielle 69530 BRIGNAIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 412 768 681 et qui détient plus de la moitié du capital de la Société (« Polygone ») a émis six cent quatre-vingt-quinze mille six cent trois (695.603) obligations remboursables en actions existantes de la Société au bénéfice de la société Sofina, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 31 octobre 2012.

I - AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE AU BENEFICE DE LA SOCIETE SOFINA**Conditions définitives de l'augmentation de capital en numéraire au bénéfice de la société Sofina**

Le Conseil rappelle que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 31 octobre 2012 a, dans sa première résolution, délégué au Conseil, avec faculté de subdélégation, ses pouvoirs pour procéder à une augmentation de capital en numéraire, au bénéfice d'une personne nommément désignée, d'un montant total maximal égal à vingt-huit millions cinq cent mille euros (28.500.000 €), prime d'émission comprise (le « Plafond »), et décidé que :

- les actions ordinaires nouvelles seront émises à un prix unitaire égal à la moyenne des cours de bourse de l'action GL events sur le marché Euronext Paris pondérée par les volumes, calculée sur une période de dix jours de bourse précédant la date de fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital, et affectée d'une décote de 3%, sans que ce prix unitaire puisse être inférieur à la moyenne des cours de bourse de l'action GL events sur le marché Euronext Paris pondérée par les volumes calculée sur les trois dernières séances de bourse précédant sa date de fixation diminuée d'une décote de 5% (le « Prix de Souscription ») ;
- le nombre d'actions ordinaires nouvelles à émettre sera égal au quotient du Plafond sur le Prix de Souscription, arrondi au nombre entier immédiatement inférieur, sans pouvoir excéder 2.850.000 actions d'une valeur nominale de 4 euros chacune, soit un montant nominal maximum de 11.400.000 euros ;
- les actions nouvelles seront libérées en totalité lors de leur souscription, par versement en numéraire ; et que
- les actions nouvelles porteront jouissance au premier jour de l'exercice au cours duquel sera réalisée l'augmentation de capital, seront dès leur création soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions existantes.

Cette délégation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société a été donnée au Conseil pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la date de l'assemblée susmentionnée.

Le Conseil rappelle également que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 31 octobre 2012 a, dans sa première résolution, donné tous pouvoirs au Conseil, avec faculté de subdélégation, à l'effet de mettre en œuvre et réaliser l'augmentation de capital décidée par la première résolution susvisée.

Le Conseil rappelle en outre que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 31 octobre 2012 a, dans sa deuxième résolution, décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription dont

bénéficient les actionnaires de la Société au titre de l'augmentation de capital visée dans la première résolution et de réserver intégralement la souscription de ladite augmentation de capital à la société Sofina.

En vertu de la délégation susmentionnée, le Conseil a, le 31 octobre 2012 :

- constaté la réalisation de la condition suspensive prévue dans la première résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 31 octobre 2012 ;
- décidé, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 31 octobre 2012, dans sa première résolution, le principe d'une augmentation de capital en numéraire, au bénéfice de la société Sofina, d'un montant total maximal de vingt-huit millions cinq cent mille euros (28.500.000 €), prime d'émission comprise ;
- subdélégué au Président-directeur général, avec faculté de subdélégation, jusqu'au 31 décembre 2012, ses pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre et réaliser l'augmentation de capital décidée par la première résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 31 octobre 2012 et, à cette fin, notamment de :
 - fixer les modalités définitives de l'augmentation de capital, en ce compris arrêter le Prix de Souscription conformément aux critères fixés dans la première résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 31 octobre 2012, en déduire le nombre d'actions nouvelles à émettre et le montant exact de l'augmentation de capital, déterminer la période de souscription des actions à émettre et clôturer par anticipation la période de souscription dès lors que l'intégralité des actions nouvelles auront été souscrites ;
 - recueillir les souscriptions aux actions nouvelles ainsi que les versements y afférents ;
 - constater la souscription et la libération des actions émises et le montant du capital social en résultant, et apporter aux statuts de la Société les modifications corrélatives ;
 - procéder au retrait des fonds auprès de leur dépositaire ;
 - prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités requises en vue de l'admission aux négociations sur Euronext Paris des actions nouvelles émises ;
 - à sa seule initiative, imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant de la prime d'émission y afférente et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ; et
 - accomplir tous actes et formalités, notamment de publicité, nécessaires à la réalisation de ladite augmentation du capital.

En vertu de la subdélégation susmentionnée, le Président-directeur général a, le 5 novembre 2012 :

- décidé d'augmenter le capital de la Société en numéraire, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société au bénéfice de la société Sofina, d'un montant nominal de six millions huit cent trente-huit mille six cent trente-deux euros (6.838.632 €), par émission d'un million sept cent neuf mille six cent cinquante-huit (1.709.658) actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre euros (4 €) ;
- décidé de fixer le prix de souscription par action à seize euros et soixante-sept centimes (16,67 €), soit une décote de 3% par rapport à la moyenne des cours de bourse de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris pondérée par les volumes, calculée sur une période de dix (10) jours de bourse précédant la fixation dudit prix de souscription, soit du 22 octobre 2012 au 2 novembre 2012 inclus, dont quatre euros (4 €) de valeur nominale et douze euros et soixante-sept centimes (12,67 €) de prime d'émission par action nouvelle, soit une augmentation de capital globale de vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-six centimes (28.499.998,86 €), prime d'émission comprise ;
- décidé que les actions à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital réservée porteront jouissance courante et seront dès leur création soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions existantes ;
- décidé que la période de souscription des actions sera ouverte du 5 novembre 2012 au 6 novembre 2012 inclus ;

- décidé que le prix de souscription devra être libéré intégralement en numéraire, tant du nominal que de la prime d'émission, lors de la souscription ;
- décidé que les frais inhérents à l'augmentation de capital réservée seront imputés sur la prime d'émission ;
- décidé que les autres modalités et caractéristiques de l'augmentation de capital réservée sont celles décrites dans le prospectus qui a obtenu le visa de l'Autorité des marchés financiers le 17 octobre 2012 ;
- décidé de demander l'admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Incidence de l'augmentation de capital en numéraire au bénéfice de la société Sofina sur la quote-part des capitaux propres de la Société

Le Conseil indique que, dans l'hypothèse où l'intégralité des un million sept cent neuf mille six cent cinquante-huit (1.709.658) actions nouvelles seraient souscrites et libérées, l'incidence de l'augmentation de capital en numéraire au bénéfice de la société Sofina sur la quote-part des capitaux propres de la Société, en tenant compte de l'ensemble des titres émis susceptibles de donner accès au capital, serait celle décrite dans le tableau ci-après :

- Situation nette au 30 juin 2012 : 234.843.893,66 euros ;
- Nombre d'actions : 17.923.740.

	Capitaux propres	Nombre d'actions composant le capital social	Titres émis	Montant des fonds propres par action
Situation nette au 30 juin 2012	234.843.893,66 €	17.923.740	n/a	13,10 €
Situation après souscription et libération des 1.709.658 actions	263.343.892,52 €	19.633.398	1.709.658	13,41 €

Incidence théorique de l'augmentation de capital en numéraire au bénéfice de la société Sofina sur la valeur boursière actuelle des actions de la Société

Le Conseil indique que, dans l'hypothèse où l'intégralité des un million sept cent neuf mille six cent cinquante-huit (1.709.658) actions nouvelles seraient souscrites et libérées, l'incidence théorique de l'augmentation de capital en numéraire au bénéfice de la société Sofina sur la valeur boursière actuelle des actions de la Société, en tenant compte de l'ensemble des titres émis susceptibles de donner accès au capital, serait celle décrite ci-après :

- Valeur boursière actuelle d'une action de la Société (moyenne des vingt (20) séances de bourse précédentes, soit du 8 octobre 2012 au 2 novembre 2012 inclus) : 16,87 euros ;
- Valeur boursière théorique d'une action de la Société après souscription et libération des 1.709.658 actions ordinaires nouvelles : 16,9 euros.

Incidence de l'augmentation de capital en numéraire au bénéfice de la société Sofina sur les détentions des actionnaires de la Société

Le Conseil rappelle qu'au 30 septembre 2012, la répartition du capital de la Société est la suivante :

Actionnariat de la Société au 30 septembre 2012

	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits de vote	% droits de vote
Olivier GINON	16.986	0,09	16.986	0,06
Le Grand Rey	45.248	0,25	45.248	0,16
<i>Sous total Olivier GINON</i>	<i>62.234</i>	<i>0,35</i>	<i>62.234</i>	<i>0,22</i>
Olivier ROUX	4.200	0,02	8.400	0,03
Polygone SA	10.268.902	57,29	19.942.789	69,04
Total concert	10.335.336	57,66	20.013.423	69,28
CM-CIC Investissement	905.602	5,05	1.811.204	6,27
Autres mandataires sociaux	100.466	0,56	175.267	0,61
Auto-détention	258.390	1,44	--	--
Public	6.323.946	35,28	6.887.623	23,84
Total	17.923.740	100,00	28.887.517	100,00

Le Conseil indique que, dans l'hypothèse où l'intégralité des un million sept cent neuf mille six cent cinquante-huit (1.709.658) actions nouvelles seraient souscrites et libérées, l'incidence de l'augmentation de capital en numéraire au bénéfice de la société Sofina sur les détentions des actionnaires de la Société serait la suivante :

Actionnariat de la Société après réalisation de l'augmentation de capital réservée

	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits de vote	% droits de vote
Olivier GINON	16.986	0,09	16.986	0,06
Le Grand Rey	45.248	0,23	45.248	0,15
<i>Sous total Olivier GINON</i>	<i>62.234</i>	<i>0,32</i>	<i>62.234</i>	<i>0,20</i>
Olivier ROUX	4.200	0,02	8.400	0,03
Polygone SA	10.268.902	52,30	19.942.789	65,18
Total fondateurs	10.335.336	52,64	20.013.423	65,41
Sofina	1.709.658	8,71	1.709.658	5,59
Total concert	12.044.994	61,35	21.723.081	71,00
CM-CIC Investissement	905.602	4,61	1.811.204	5,92
Autres mandataires sociaux	100.466	0,51	175.267	0,57
Auto-détention	258.390	1,32	--	--
Public	6.323.946	32,21	6.887.623	22,51
Total	19.633.398	100,00	30.597.175	100,00

Incidence de l'augmentation de capital en numéraire au bénéfice de la société Sofina sur la situation de l'actionnaire de la Société

Le Conseil indique que, dans l'hypothèse où l'intégralité des un million sept cent neuf mille six cent cinquante-huit (1.709.658) actions nouvelles seraient souscrites et libérées, l'incidence de l'augmentation de capital en numéraire au bénéfice de la société Sofina sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à ladite augmentation de capital et ne souscrivant pas à celle-ci serait la suivante :

Participation de l'actionnaire (en %)	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant souscription et libération des 1.709.658 actions nouvelles	1,00%	1,00%
Après souscription et libération des 1.709.658 actions nouvelles	0,91%	0,91%

⁽¹⁾ Aucun instrument dilutif en circulation à la date du présent rapport complémentaire

II - AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Le Conseil rappelle que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 27 avril 2012 a, dans sa huitième résolution, délégué au Conseil, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de ladite assemblée, sa compétence pour décider l'émission, à titre onéreux ou gratuit, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la société et (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créance, et décidé que :

- le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de ladite délégation est fixé à trente millions d'euros (30.000.000 €), étant précisé, d'une part, que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et, d'autre part, que ce plafond est entièrement disponible à ce jour ;
- les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux actions ordinaires et valeurs mobilières émises en vertu de ladite résolution. Le Conseil pourra en outre instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ordinaires ou aux valeurs mobilières émises conformément aux dispositions légales ;
- si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission définie ci-dessus, le Conseil pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix (actionnaires ou non), ou (iii) offrir au public, tout ou partie des titres non souscrits ;
- le Conseil arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de ladite résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société et, s'agissant des titres de créances, leur rang de subordination ;
- le Conseil disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre ladite résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions ; et que
- le Conseil pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de ladite résolution.

- En vertu de la délégation susmentionnée, le Conseil a, le 31 octobre 2012 :
- décidé, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 27 avril 2012, dans sa huitième résolution, le principe d'une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions nouvelles de la Société, d'un montant total maximal de quarante-trois millions quatre cent mille euros (43.400.000 €), prime d'émission incluse ;
- décidé que la souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence, aux propriétaires des actions composant le capital social ou aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription qui pourront souscrire (i) à titre irréductible selon un ratio qui sera déterminé par le Président-directeur général, dans le cadre de la subdélégation qui lui est accordée par le Conseil, (ii) à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireront en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible ; le nombre d'actions nouvelles allouées dans ce dernier cas sera, dans la limite de leur demande et du nombre d'actions nouvelles à émettre non souscrites à titre irréductible, proportionnel au nombre d'actions existantes dont les droits préférentiels de souscription auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible ;
- approuvé les termes du projet de contrat de garantie soumis par le Président-directeur général et autorisé le Président-directeur général à finaliser et signer le contrat de garantie ;
- subdélégué au Président-directeur général, avec faculté de subdélégation, jusqu'au 31 décembre 2012, ses pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre et réaliser cette augmentation de capital par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription, y compris celui d'y surseoir, et notamment pour :
 - déterminer les modalités et le calendrier de l'annonce de cette augmentation de capital et prendre toute mesure relative ;
 - fixer, dans les limites fixées par la décision du Conseil, les modalités et conditions de l'émission, notamment le montant de l'émission, le nombre définitif d'actions à émettre et le prix de souscription, les modalités de leur libération et leur date de jouissance éventuellement rétroactive ;
 - utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission définie ci-dessus : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix (actionnaires ou non), ou (iii) offrir au public, tout ou partie des titres non souscrits ;
 - procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la prime d'émission, constater l'augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ainsi qu'à toutes formalités ;
 - finaliser, signer et déposer auprès de toutes autorités compétentes tous prospectus ou formulaires d'enregistrement sous la forme requise, ainsi que tous compléments et modifications à ces documents, conformément à la réglementation applicable et notamment pour finaliser, signer et déposer la note d'opération auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
 - effectuer, si nécessaire, toutes démarches, préparer, signer et déposer tous documents auprès des autorités boursières compétentes, en vue de l'admission des actions émises aux négociations sur Euronext Paris ;
 - négocier et signer tout autre accord ou document nécessaire ou utile pour cette opération ;
 - décider, conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce, de vendre en bourse les droits préférentiels de souscription attachés aux actions détenues par la Société ; et
 - plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire pour réaliser l'opération.

En vertu de la subdélégation susmentionnée, le Président-directeur général a, le 5 novembre 2012 :

- arrêté, pour les besoins de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, le montant du capital social, avant réalisation de l'augmentation de capital réservée susmentionnée, à soixante-et-onze millions six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante euros (71.694.960 €), divisé en dix-sept millions neuf cent vingt-trois mille sept cent quarante (17.923.740) actions de quatre euros (4 €) de valeur nominale chacune, étant précisé que, sous réserve de la souscription par la société Sofina à l'intégralité de l'augmentation de capital réservée susmentionnée, le montant du capital social au jour de l'ouverture de la période de souscription des actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription sera égal à soixante-dix-huit millions cinq cent trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-douze euros (78.533.592 €) divisé en dix-neuf millions six cent trente-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (19.633.398) actions de quatre euros (4 €) de valeur nominale ;
- décidé d'augmenter le capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant nominal de douze millions quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-huit euros (12.082.088 €), par émission de trois millions vingt mille cinq cent vingt-deux (3.020.522) actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre euros (4 €) ;
- décidé de fixer le prix de souscription par action à quatorze euros et neuf centimes (14,09 €), soit une décote de 18% par rapport à la moyenne des cours de bourse de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris pondérée par les volumes, calculée sur une période de dix (10) jours de bourse précédant la fixation dudit prix de souscription, soit du 22 octobre 2012 au 2 novembre 2012 inclus, dont quatre euros (4 €) de valeur nominale et dix euros et neuf centimes (10,09 €) de prime d'émission par action nouvelle, soit une augmentation de capital globale de quarante-deux millions cinq cent cinquante-neuf mille cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (42.559.154,98 €), prime d'émission comprise ;
- décidé que les actions à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription porteront jouissance courante et seront dès leur création soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions existantes ;
- décidé que la période de souscription des actions sera ouverte du 9 novembre 2012 au 22 novembre 2012 inclus ;
- décidé que le prix de souscription devra être libéré intégralement en numéraire, tant du nominal que de la prime d'émission, lors de la souscription ;
- décidé que chaque actionnaire recevra un droit préférentiel de souscription par action détenue à l'issue de la séance de bourse du 8 novembre 2012 ;
- décidé que treize (13) droits préférentiels de souscription donneront droit à la souscription, à titre irréductible, de deux (2) actions nouvelles de la Société au prix de souscription ci-avant indiqué ;
- décidé que les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront également souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible, étant précisé que le nombre d'actions nouvelles allouées dans ce dernier cas sera, dans la limite de leur demande et du nombre d'actions nouvelles à émettre non souscrites à titre irréductible, proportionnel au nombre d'actions existantes dont les droits préférentiels de souscription auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible ;
- décidé, conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce, de vendre en bourse les droits préférentiels de souscription attachés aux actions détenues par la Société ;
- décidé, dans l'hypothèse où les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'auraient pas absorbé la totalité de l'émission des actions nouvelles, de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, sous réserve que ledit montant atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée ;
- décidé que les frais inhérents à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription seront imputés sur la prime d'émission ;
- décidé que l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription sera annoncée par voie de communiqué de presse diffusé le 6 novembre 2012 ;

- décidé de demander l'admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris ;
- décidé que les autres modalités et caractéristiques de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription sont celles décrites dans le prospectus qui a obtenu le visa de l'Autorité des marchés financiers le 5 novembre 2012.

III - EMISSION D'OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS DE LA SOCIETE AU BENEFICE DE LA SOCIETE SOFINA

Conditions définitives de l'émission d'obligations remboursables en actions de la Société

Le Conseil rappelle que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 31 octobre 2012 a, dans sa troisième résolution, autorisé l'émission par la société Polygone de six cent quatre-vingt-quinze mille six cent trois (695.603) obligations remboursables en actions de la Société au bénéfice de la société Sofina.

A titre d'information, le Conseil indique que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la société Polygone du 31 octobre 2012 a, dans sa cinquième résolution, délégué au conseil d'administration de la société Polygone ses pouvoirs pour procéder à l'émission de six cent quatre-vingt-quinze mille six cent trois (695.603) obligations remboursables en actions de la Société au bénéfice d'une personne nommément désignée, les obligations remboursables en actions constituant des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société dont la société Polygone possède plus de la moitié du capital au sens de l'article L. 228-93 du Code de commerce, et décidé que :

- les obligations remboursables en actions seront émises à une valeur nominale de dix-sept euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (17,97 €) chacune, soit une valeur nominale globale de douze millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-onze centimes (12.499.985,91 €), et seront souscrites à leur valeur nominale et libérées intégralement en numéraire lors de la souscription ;
- les obligations remboursables en actions auront une maturité de cinq (5) années à compter de leur date d'émission et porteront intérêt à un taux fixe annuel de quatre virgule trente-et-un pourcent (4,31%) ; et que
- sous réserve des éventuels ajustements qu'il y aurait lieu d'effectuer en cas d'opérations sur le capital visées aux articles L. 228-98 et suivants du Code de commerce et des cas de remboursement anticipé, en actions ou en numéraire, le cas échéant prévus dans les termes et conditions des obligations remboursables en actions arrêtés par le conseil d'administration de la société Polygone, chaque obligation remboursable en action sera remboursée à son échéance contre livraison d'une action existante de la Société, dont la société Polygone détient plus de 50% du capital social, soit, au titre de l'ensemble des obligations remboursables en actions, une livraison d'un nombre total de six cent quatre-vingt-quinze mille six cent trois (695.603) actions de la Société existantes détenues par la société Polygone.

Cette délégation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la société Polygone a été donnée au conseil d'administration de la société Polygone pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la date de l'assemblée susmentionnée.

Le Conseil indique également que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la société Polygone du 31 octobre 2012 a, dans sa sixième résolution, décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la société Polygone aux six cent quatre-vingt-quinze mille six cent trois (695.603) obligations remboursables en actions de la Société à émettre et de réserver leur souscription à la société Sofina.

En vertu de la délégation susmentionnée, le conseil d'administration de la société Polygone a, le 31 octobre 2012 :

- constaté la réalisation de la condition suspensive prévue dans la cinquième résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la société Polygone du 31 octobre 2012 ;
- décidé, sous condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription prévue à la première résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la société Polygone du 31 octobre 2012 et, par conséquent, de la

libération intégrale du capital social de la société Polygone, de procéder à l'émission de six cent quatre-vingt-quinze mille six cent trois (695.603) obligations remboursables en actions de la Société au bénéfice de la société Sofina ;

- adopté les termes et conditions des obligations remboursables en actions à émettre, tels que reproduits à l'Annexe 1 du présent rapport complémentaire ;
- décidé que la période de souscription des obligations remboursables en actions de la Société sera ouverte du 5 novembre 2012 au 30 novembre 2012 inclus ;
- décidé que les souscriptions seront reçues, contre remise des bulletins de souscription correspondants, au siège de la société Polygone ;
- donné tous pouvoirs au président-directeur général de la société Polygone, avec faculté de subdélégation, à l'effet, sous réserve de la réalisation définitive, dûment constatée, de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription prévue à la première résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la société Polygone du 31 octobre 2012 et, par conséquent, de la libération intégrale du capital social de la société Polygone, de réaliser l'émission d'obligations remboursables en actions décidée le 31 octobre 2012 et, à cette fin, notamment de :
 - procéder à la clôture anticipée de la période de souscription des obligations remboursables en actions ou, le cas échéant, prolonger sa durée ;
 - recueillir la souscription des obligations remboursables en actions et le versement y afférent ;
 - constater la souscription des obligations remboursables en actions ;
 - ouvrir tout registre correspondant à l'émission des obligations remboursables en actions et y porter en compte la souscription recueillie ;
 - plus généralement, prendre toutes dispositions utiles et effectuer toutes formalités utiles à l'émission des obligations remboursables en actions.

Incidence de l'émission des obligations remboursables en actions de la Société sur la quote-part des capitaux propres de la Société

Le Conseil rappelle que chaque obligation émise par la société Polygone dans le cadre de l'émission susmentionnée sera remboursées à son échéance contre livraison d'une action existante de la Société.

Ainsi, le remboursement desdites obligations n'aura aucun impact sur le nombre d'actions constituant le capital social de la Société.

En conséquence, l'émission des obligations remboursables en actions de la Société n'aura aucune incidence sur la quote-part des capitaux propres de la Société et se traduira à terme uniquement par un transfert, de la société Polygone à la société Sofina, de six cent quatre-vingt-quinze mille six cent trois (695.603) actions de la Société, sous réserve des ajustements légaux ou contractuels.

III | GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Voir également le rapport du Président sur le contrôle interne.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le nombre d'actions détenues par chaque administrateur est détaillé page 154.

— OLIVIER GINON

PRÉSIDENT

Né le 20 mars 1958. Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

— OLIVIER ROUX

ADMINISTRATEUR, VICE-PRÉSIDENT

Né le 11 juin 1957. Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

— YVES-CLAUDE ABESCAT

ADMINISTRATEUR

Né le 28 mai 1943. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012. Administrateur indépendant. Président du comité d'audit et membre du comité des rémunérations et nominations.

— SOCIÉTÉ AQUASOURÇA

ADMINISTRATEUR

Représentée par Madame Sophie Defforey-Crepet Née le 21 février 1955. Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes clos de l'exercice au 31 décembre 2013. Administrateur indépendant - Membre du comité des rémunérations et nominations.

— MING-PO CAI

ADMINISTRATEUR

Né le 26 mars 1969. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2011, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014. Administrateur indépendant.

— RICHARD GOBLET D'ALVIELLA

ADMINISTRATEUR

Né le 6 juillet 1948. Nommé par l'Assemblée Générale ordinaire du 31 octobre 2012, jusqu'à l'issue de l'Assemblée

Générale à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015. Membre du comité d'audit.

— GILLES GOUEDARD-COMTE

ADMINISTRATEUR

Né le 15 juillet 1955. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 1996, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, puis renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013. Administrateur indépendant.

— PHILIPPE MARCEL

ADMINISTRATEUR

Né le 23 novembre 1953. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 11 Juillet 2003, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014. Président du comité des rémunérations et des nominations. Administrateur indépendant.

— ANDRÉ PERRIER

ADMINISTRATEUR

Né le 13 août 1937. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2000, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2012, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015. Administrateur indépendant.

— ÉRICK ROSTAGNAT

ADMINISTRATEUR

Né le 1^{er} juillet 1952. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

— NICOLAS DE TAVERNOST

ADMINISTRATEUR

Né le 22 août 1950. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013. Administrateur indépendant. Membre du comité d'audit.

— MAXENCE TOMBEUR**ADMINISTRATEUR**

Né le 10 octobre 1982.

Nommé par l'Assemblée Générale ordinaire du 31 octobre 2012, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

— CAROLINE WEBER**ADMINISTRATEUR**

Née le 14 décembre 1960.

Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2011, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014. Administrateur indépendant.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRES Cabinet MAZARS, Cabinet MAZA-SIMOENS
SUPPLEANTS Raphael Vaison de Fontaube, Olivier Biatrix

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**Fonctionnement du Conseil d'Administration :**

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration sont détaillées dans le rapport du Président en page 87.

Comité Exécutif

- | | |
|---------------------|--|
| - Olivier GINON | - Président |
| - Olivier ROUX | - Vice-Président |
| - Olivier FERRATON | - Directeur Général Délégué |
| - Erick ROSTAGNAT | - Directeur Général Finances et Administration |
| - Jean Eudes RABUT | - Directeur Général Gestion d'Espaces |
| - Frédéric REGERT | - Directeur Général Adjoint - Finances et Administration |
| - Thierry BOURGERON | - Directeur des Ressources Humaines |
| - Olivier HOHN | - Directeur Général, Pôle Structures et Tribunes |
| - Daniel CHAPIRO | - Directeur Général des Opérations - Gestion d'Espaces et Systèmes d'information |
| - René PERES | - Directeur Général, Salons |
| - Stéphane HUE | - Directeur de Division GL events Exhibitions |

Le comité exécutif décide des stratégies du groupe (globale et déclinaison par métier). Il étudie les projets de croissance externe à proposer au conseil d'administration, et met en œuvre sur l'ensemble du groupe les orientations de stratégie de développement et de contrôle.

Comités de Direction par métier

Les comités de Direction par métier réunissent les dirigeants des business units par métier pour assurer un suivi opérationnel et financier de chacune des sociétés rattachées. Ils travaillent également sur le renforcement des synergies commerciales entre les métiers du groupe.

Comité international

Le comité international se réunit tous les trimestres pour mettre en commun les efforts, les idées, les projets, et les avancées de chaque filiale à l'étranger dans l'objectif de créer ainsi des synergies et de renforcer la présence du groupe sur les marchés mondiaux.

Comité d'investissement

Le comité d'investissement se réunit pour examiner et valider tous les investissements ne figurant pas dans le budget initial ou ceux budgétés mais supérieurs à certains seuils financiers.

Comité d'audit

Voir le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration en page 87.

Comité des rémunérations et des nominations

Voir le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration en page 87.

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Ces rémunérations ont été revues par le comité des rémunérations.

1- Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

En euros	2012		2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Olivier GINON – Président				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	331 680	331 680	331 680	331 680
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantage en nature ⁽²⁾	7 293	7 293	7 956	7 956
Total	348 973	348 973	349 636	349 636
Olivier ROUX – Vice-Président				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	301 560	301 560	301 560	301 560
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantage en nature ⁽²⁾	8 455	8 455	7 524	7 524
Total	320 015	320 015	319 084	319 084
Olivier FERRATON – Directeur général délégué				
Rémunération fixe	256 200	256 200	237 000	237 000
Rémunération variable	60 000	60 000	60 000	60 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature ⁽³⁾	30 430	30 430	29 360	29 360
Total	346 630	346 630	326 360	326 360

⁽¹⁾ rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 - renseignement concernant le capital (page 154). Cette rémunération est comprise dans la prestation de Direction Générale comme mentionnée en Note 10 des comptes consolidés (page 126) et en dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (page 145)

⁽²⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme.

⁽³⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme et un logement.

2- Tableau des jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2008 a décidé l'allocation de jetons de présence d'un montant maximum de 150 000 euros jusqu'à décision contraire.

En euros	2012	2011
Olivier GINON	10 000	10 000
Olivier ROUX	10 000	10 000
Yves Claude ABESCAT	7 500	10 000
AQUASOURÇA	10 000	10 000
Ming Po CAI	6 000	6 000
Gilles GOUEDARD COMTE	10 000	10 000
Philippe MARCEL	10 000	10 000
André PERRIER	12 000	12 000
Nicolas DE TAVERNOST	10 000	10 000
Erick ROSTAGNAT	10 000	10 000
Caroline WEBER	6 000	6 000

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune autre rémunération conditionnelle ou différée, ni d'aucun autre avantage annexe. Ils ne bénéficient d'aucun régime de retraite complémentaire spécifique.

3- Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Plan n°13	
Nombre d'actions pouvant être souscrites	
Olivier Ferraton	15 000

4- Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

5- Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Plan n°5	Plan n°6
Nombre d'actions pouvant être attribuées		
Olivier Ferraton	15 000	10

6- Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Néant

7- Tableau des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier GINON – Président Début mandat : 2010 Fin mandat : 2016		X		X		X		X
Olivier ROUX – Vice-Président Début mandat : 2010 Fin mandat : 2016		X		X		X		X
Olivier FERRATON – Directeur général délégué		X		X		X		X

REMUNERATIONS DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Ces rémunérations ont été revues par le comité des rémunérations.

Rémunérations

En Euros	2012				2011			
	Total	Fixe	Variable	Avant. nature	Total	Fixe	Variable	Avant. nature
Damien BERTRAND ⁽¹⁾					175 000	175 000		
Erick ROSTAGNAT	328 827	186 264	139 387	3 176	243 531	180 355	60 000	3 176

⁽¹⁾ Suite à la cessation de ses fonctions le 6 décembre 2010, Damien Bertrand a reçu une indemnité transactionnelle en 2011.

La part variable de la rémunération est fonction d'objectifs personnels.

Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées

Situation des plans d'option de souscription d'action en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°13
<u>Nombre d'actions pouvant être souscrites</u>			
Erick Rostagnat	5 000	5 000	5 000
<u>Nombre d'actions restant à souscrire</u>			
Erick Rostagnat	5 000	5 000	5 000

Actions gratuites pouvant être attribuées

Situation des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n°03	Plan n°04	Plan n°05	Plan n°06
<u>Nombre d'actions pouvant être attribuées</u>				
Erick Rostagnat	5 000	3 500	3 500	10
<u>Nombre d'actions définitivement acquises</u>				
Erick Rostagnat	--	--	--	--

Nature et importance des opérations conclues entre GL events, ses mandataires sociaux, ses actionnaires détenant plus de 10 % des droits de vote

- Les administrateurs personnes physiques exerçant des fonctions de direction au sein du groupe bénéficient des avantages et services que nécessite leur fonction (véhicules et prise en charge de leurs frais de déplacement professionnels).

- La Société Lyonnaise de banque, actionnaire de CM CIC Investissement, intervient au titre de ses activités bancaires courantes.

- Polygone SA a facturé une contribution de 2,6 millions d'euros égale à 0,32% du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2012, en rémunération de la convention de direction générale liant les deux sociétés.

Des conventions ont été conclues entre GL events et des filiales du groupe au titre de prestations de management et d'assistance informatique. Les conditions et montant facturés au titre de ces conventions avec les sociétés ayant des dirigeants communs sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration

Néant

INTERESSEMENT DU PERSONNEL**Accords d'intéressement et de participation**

Un accord de participation groupe a été signé en 2007 afin d'associer les collaborateurs au développement et aux résultats du groupe. L'accord a été signé par l'ensemble des filiales françaises du groupe.

Options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés de GL events et du groupe non mandataires sociaux, et options levées par ces derniers

L'attribution d'option d'achat d'actions est subordonnée aux conditions détaillées dans la partie 6 page 151.

Actions gratuites pouvant être attribuées aux dix premiers salariés de GL events et du groupe non mandataires sociaux, et définitivement attribuées à ces derniers

L'attribution gratuite des actions est subordonnée aux conditions détaillées dans la partie 6 page 152.

ADRESSES PROFESSIONNELLES - ACTIVITES ET MANDATS EXERCES PAR LES DIRIGEANTS EN DEHORS DU GROUPE GL EVENTS

Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX assurent la direction de GL events dans le cadre de la société POLYGONE, société holding de GL events, Monsieur Gilles GOUEDARD COMTE dans le cadre de la société COMPAGNIE DU PLANAY, sa holding personnelle.

MONSIEUR OLIVIER GINON

Route d'Irigny – ZI Nord – BP 40 – 69530 Brignais

Mandats en cours : Président de Polygone SA (sociétés holding de GL events) et Foncière Polygone SAS ; Administrateur de CIC Lyonnaise de Banque, Olympique Lyonnais, Tocqueville Finances ; Gérant de la SCI Montriant.

MONSIEUR OLIVIER ROUX

Route d'Irigny – ZI Nord – BP 40 – 69530 Brignais

Mandats en cours : Administrateur Directeur Général délégué de Polygone SA ; Administrateur de Prisme 3 et CM-CIC Securities. Gérant de la SCI Jomain Madeleine, de la SCI Beaugard, la SCI SIAM

MONSIEUR OLIVIER FERRATON

Route d'Irigny – ZI Nord – BP 40 – 69530 Brignais

Mandats en cours : Néant

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant

MONSIEUR RICHARD GOBLET D'ALVIELLA

Rue du Village 5, 1490 Court St Etienne, Belgique.

Mandats en cours : Président exécutif de Sofina SA (Belgique) ; Membre du Conseil de surveillance, du Comité d'Audit et du Comité des rémunérations d'Eurazeo (France) ; Administrateur de Polygone SA (France) ; Administrateur et membre du Comité d'Audit du Groupe Danone (France) ; Administrateur et membre du Comité d'Audit de Caledonia Investments (UK) ; Administrateur de Henex (Belgique) ; Administrateur Délégué de l'Union Financière Boël SA (Belgique) ; Directeur Général de Société de Participations Industrielles SA (Belgique)

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Tractebel (Belgium) ; Administrateur de Glaces de Moustier sur Sambre (Belgium) ; Administrateur et censeur de GDF Suez (France) ; Administrateur de Finasucre (Belgium) ; Administrateur et membre du comité des rémunérations de Delhaize Group (Belgium)

MONSIEUR ERICK ROSTAGNAT

Route d'Irigny – ZI Nord – BP 40 – 69530 Brignais

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA, Directeur Général de Foncière Polygone SAS, Administrateur de Pyramide XV, membre du Conseil d'Administration (R.P de GL events) de SASP LOURugby ; co-gérant de la société du Partage ; Gérant de la SCI de la Pyramide.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Contrecollages Techniques et Bonding Lamination Consulting.

MONSIEUR MAXENCE TOMBEUR

Rue de Tamines 18, 1060 Bruxelles, Belgique

Mandats en cours : Administrateur de la société Vives Louvain Technology Fund et Metagra Industry

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS**MONSIEUR YVES-CLAUDE ABESCAT**

Tour Pacific – 11 cours Valmy – 75886 Paris cedex 18

Mandats en cours : PDG de SALVEPAR jusqu'au 26 octobre 2012 ; Administrateur du Stade Français, Administrateur AXUS SA (Belgique). Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration de FCO International (Belgique) ; Administrateur de PSA à compter du 31 octobre 2012.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

TOUAX S.A. : Représentant permanent de SALVEPAR au Conseil de Surveillance ; OBERTHUR TECHNOLOGIES : Représentant permanent de SG CAPITAL DEVELOPPEMENT au Conseil d'Administration ; 21 CENTRALE PARTNERS : Administrateur ; SG CAPITAL DEVELOPPEMENT : Président ; SOGINNOVE : Président ; SG PRIVATE EQUITY : Président, GASCOGNE : Membre du Conseil de Surveillance ; LT PARTICIPATIONS : Représentant permanent de SG CAPITAL DEVELOPPEMENT au Conseil d'Administration ; OBERTHUR TECHNOLOGIES : Administrateur. SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUE (Maroc) : Membre du Conseil de Surveillance ; Ipsos : Administrateur ; de François-Charles Oberthur Fiduciaire (Belgique) : Administrateur ;

MADAME SOPHIE DEFFOREY-CREPET, RP D'AQUASOURÇA

AQUASOURÇA, 131, boulevard Stalingrad – 69100 Villeurbanne

Mandats en cours : Présidente du CA de Aquasourça ; Administrateur de Chapoutier.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur Finel et Genesis Holding ; membre du conseil de surveillance de Emin Leydier.

MONSIEUR MING-PO CAI

25, rue Marbeuf – 75008 Paris

Mandats en cours : Représentant permanent du Conseil d'Administration de Cathay Capital Private Equity au sein du Conseil d'Administration des sociétés : Patrick Choay SA (France), Beijing La Maison de Domitille Home Co., Ltd, Miro Holding France SAS, Fuses & Switchgear Co. Ltd, Shandong Sinder Technology Co., CAH Co., Ltd., Soha Co., Ltd., Suofeiya Co. Ltd.(étranger), et Administrateur de Supor Group.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant**MONSIEUR GILLES GOUEDARD-COMTE**

Route d'Irigny – ZI Nord – BP 40 – 69530 Brignais

Mandats en cours : Président de Prisme 3 ; gérant de La Compagnie du Planay et La Compagnie du Prioux ; Administrateur de Ceris ; Directeur Général de Foncière Polygone, Gérant de Docks Art Fair ; Gérant SARL COLFIC.

MONSIEUR PHILIPPE MARCEL

37, rue des Aqueducs – 69005 Lyon

Mandats en cours : Président de : PBM Participations, SIPEMI, MG Fil Conseil, I.D.AL Animation des ventes ; Administrateur de : APRIL, Aldes, Mérieux Nutri Sciences, U 1 st Sports ; Président du Conseil de surveillance de Novalto, Président du Conseil d'Administration de l'AESCRA (EM LYON).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Président de Ecco SAS, Adecco Travail temporaire SAS, Président de Adecco Holding France SAS AHF e-Business SAS, Adia SAS ; Administrateur directeur général de Interecco Management, GIE Avion Ecco, Adecia SA, Altedia SA, Adecco SA (société de droit s), Silikier (droit américain) ; Président directeur général de Olsten SA et Olsten Sud SA ; Administrateur de Olsten TT SA, Quick Medical Services SA, ASVEL Basket SASP ; représentant permanent d'Adecco TT chez Ajilon France SA, Alexandre TIC SA et Pixid SNC ; membre du Conseil de Surveillance de April Group.

MONSIEUR ANDRÉ PERRIER

49, rue Denfert Rochereau 69004 Lyon

Mandats en cours : Administrateur d'Espace Group, de FM Développement (ex LV & Co) (filiale d'Espace Group)

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur d'Infoconcert (filiale d'Espace Group) jusqu'au 01/08/2012, Membre du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Lyon jusqu'au 24/6/2011, Administrateur de la Banque Patrimoine et Immobilier jusqu'au 20/5/2008, déontologue de Rhône-Alpes Création jusqu'au 27/5/2009, membre du conseil de surveillance de la Société Parisienne de Radiodiffusion Culturelle et Musicale jusqu'au 3/8/2009, gérant de l'EURL André Perrier Conseils jusqu'au 30/9/2008.

MONSIEUR NICOLAS DE TAVERNOST

M6 – 89 avenue Charles de Gaulle – 92575 Neuilly-sur-Seine

Mandats en cours : Président du directoire du groupe Métropole Télévision (M6), Administrateur d'Extension TV SA (Série Club), Administrateur de TF6 Gestion SA, Administrateur de Société Nouvelle de Distribution SA, Membre du Conseil de Surveillance d'Ediradio SA (RTL Radio), Administrateur de : Nexans SA, Antena 3 (Espagne), Administrateur de Polygone SA à compter du 31 octobre 2012.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur du FC Girondins de Bordeaux, Membre et Administrateur de l'Association Football Club des Girondins de Bordeaux ; Administrateur de la Fondation d'entreprise du Groupe M6 ; Représentant permanent de : (a. M6 Publicité en sa qualité d'Administrateur de Home Shopping Service SA ; b). Home Shopping Services en sa qualité d'Administrateur de Télévente Promotion SA ; c). Métropole Télévision en sa qualité d'Administrateur de la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux et de Mistergooddeal SA ; d). Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de : M6 Publicité SAS, Immobilière M6 SAS, M6 Toulouse SAS, M6 Bordeaux SAS, M6 Numérique SAS et M6 Foot SAS ; e). Métropole Télévision en sa qualité de Membre du Comité des actionnaires de Multi4 SAS, f) Métropole Télévision en sa qualité de Gérante associée de la SCI du 107, av. Charles de Gaulle

MADAME CAROLINE WEBER

1 rue Gaspard André 69002 Lyon

Mandats en cours : Administrateur de Toupargel, de la Société de Lecteur du Monde, EuropeanIssuers, CIDFF du Rhône (Centre d'information des femmes et des familles), Apia, Fondation d'entreprise CMA-CGM. Membre du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de Ferco Développement, Financière Agroservice et Orapi.

Le conseil d'administration de GL events est composé de treize administrateurs, dont sept sont qualifiés d'indépendants, au sens de l'article R8 du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext. La part d'administrateurs indépendants est conforme aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext (article R8).

La qualification d'administrateur indépendant est consultable dans le règlement intérieur du conseil d'administration sur notre site internet (www.gl-events.com).

SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

À la connaissance de la société, aucun mandataire social de GL events n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années.

Aucune de ces personnes n'a participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucune n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.

Aucune n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Enfin, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'intérêt personnel de ces mêmes mandataires sociaux pouvant entrer en conflit avec les intérêts sociaux.

CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des trois derniers exercices et à la date du présent document de référence, le groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Conformément aux dispositions de l'article L225-37 alinéa 6 du Code de Commerce modifié par l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et à l'ordonnance n°2009-8 du 22 janvier 2009, il appartient au Président du conseil d'administration de rendre compte dans un rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration,
- des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place par la société.

I- COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

GL events est dirigé par un conseil d'administration composé de treize administrateurs. Parmi ces administrateurs, neuf peuvent être qualifiés d'indépendants, au sens de l'article R8 du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, puisqu'ils n'exercent pas de fonction de direction dans la société ou dans le groupe auquel elle appartient et qu'ils n'entretiennent aucun lien d'intérêt particulier significatif avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. La part d'administrateurs indépendants est conforme aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

Le conseil d'administration compte deux femmes et onze hommes. Cette composition est conforme avec l'obligation, du 23 janvier 2011, en matière de représentativité des femmes et des hommes.

Le conseil d'administration veillera à ce que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne soit pas inférieure à 40% à compter de 2016.

Le Président du conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration et dans la limite de l'objet social.

Le conseil d'administration a adopté le 5 décembre 2003 un règlement intérieur dans le cadre des préconisations sur l'amélioration du gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées. Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de GL events (www.gl-events.com).

Le conseil d'administration s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2012 avec une assiduité de 86%.

Outre les points et décisions relevant de cet organe, le conseil a débattu de toutes les actions majeures de 2012 : acquisitions, commercialisations, marchés et stratégie du groupe, politique financière, organisation et contrôle interne.

Il est rappelé que le Conseil d'administration s'est doté en 2008 de deux comités spécialisés :

— COMITE D'AUDIT

Le comité d'audit est composé de trois administrateurs indépendants, Yves-Claude ABESCAT (Président), Richard GOBLET d'ALVIELLA et Caroline WEBER. Ce comité intervient dans la préparation des délibérations du Conseil d'Administration chargé d'arrêter les comptes sociaux et les comptes consolidés semestriels et annuels. Sa mission de base est de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables de la société et de vérifier que les procédures de reporting et de contrôle sont bien adaptées. Il a également vocation à piloter la sélection des commissaires aux comptes. Enfin, il a compétence pour assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, pour l'examen des risques encourus par l'entreprise et le suivi du contrôle interne. A ce titre il est destinataire de la synthèse des missions de contrôles effectuées au cours de l'année.

— COMITE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Le comité des rémunérations et des nominations est composé de trois administrateurs, dont trois indépendants, Philippe MARCEL (Président), Sophie DEFFOREY-CREPET représentant AQUASOURCA et Yves Claude ABESCAT. Ce comité est chargé d'examiner la politique de rémunération du groupe et plus spécifiquement celle concernant les managers ainsi que les propositions de plan d'attribution de stock-options et actions gratuites. Il est informé des arrivées/départs des principaux managers et est consulté sur les mandats des commissaires aux comptes ainsi que sur les nominations et les renouvellements des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux.

L'évaluation du conseil d'administration

Conformément aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, le conseil doit s'interroger sur son fonctionnement et la préparation de ses travaux

Le conseil d'administration de GL events consacre au moins une fois par an un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement. Tous les administrateurs sont interrogés individuellement, et sur la base d'un questionnaire, sur leur appréciation et sur leurs suggestions pour améliorer son efficacité. En 2012, les administrateurs ont approuvé les règles de fonctionnement du conseil.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

II-1 L'ENVIRONNEMENT DU CONTROLE INTERNE DANS LE GROUPE

Les procédures et l'organisation du contrôle interne présentées ci-après ont pour objet d'identifier, de prévenir et de contrôler les risques auxquels est confronté le groupe. Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant donner la certitude que les risques sont totalement éliminés.

Le contrôle interne est défini au sein de la société GL events et de ses filiales comme étant un ensemble de procédures mises en œuvre par la direction afin d'atteindre les objectifs suivants :

- la protection du patrimoine,
- la sécurité et la considération des personnes,
- l'utilisation optimale des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de performance et de rentabilité,
- le développement des techniques de contrôles adaptées aux divers métiers du groupe,
- la prévention des risques d'erreurs ou de fraudes,
- la fiabilité de l'information financière,
- la conformité aux lois, aux réglementations et aux directives internes.

Dans le groupe GL events, le système de contrôle interne repose sur :

- des manuels de procédures, notes de service transmises aux personnes concernées et intégrées dans les séminaires de formation dédiés aux différentes typologies de personnel. Ils précisent les principes et contrôles auxquels chaque service ou business unit doit se conformer, ainsi que les domaines où l'appui des services supports de la holding sont requis,
- le recrutement d'un personnel adapté aux missions et compétent, sa formation permanente sur des thèmes techniques et de connaissance des métiers du groupe et son développement personnel,
- la délégation de responsabilités : chaque responsable opérationnel met en place et gère, à son niveau, le dispositif de contrôle interne propre à assurer l'atteinte de ses objectifs,
- La démarche qualité dont l'objectif est de définir les processus opérationnels propres à assurer la meilleure satisfaction des besoins exprimés par nos clients, en optimisant les pratiques et en limitant les risques inhérents à l'activité,
- le partage de valeurs essentielles, rappelées au cours des réunions d'information. GL events développe en effet la décentralisation des responsabilités et la délégation. Pour fédérer les équipes et promouvoir une culture d'entreprise commune, le groupe se repose sur des valeurs humaines importantes qui sous-tendent l'organisation. Elles favorisent le respect des clients, la qualité des prestations dans un environnement éthique, la loyauté, l'esprit d'équipe, la gestion des contraintes de délais et la rigueur.

Les domaines couverts sont notamment les règles à suivre en matière de :

- gestion commerciale et gestion du crédit client,
- gestion des moyens de paiements, relations bancaires et suivi de trésorerie,
- administration de la paie et gestion des ressources humaines,
- gestion des achats et des investissements,
- gestion des actifs et protection du patrimoine,
- politiques d'assurance et de couverture,
- principes de contrôle en matière de reporting financier et consolidation.

II-2 LES ACTEURS DU CONTROLE INTERNE ET LES PROCEDURES OPERATIONNELLES ET FONCTIONNELLES

Le conseil d'administration, le comité exécutif, le comité d'audit, le comité des rémunérations, le comité des risques et le comité des investissements

Le fonctionnement de ces comités est présenté pages 80 et 87.

La direction de l'audit interne

La mission de la direction de l'audit interne est :

- d'évaluer le niveau de contrôle interne des organisations et le degré de maîtrise des risques,
- de proposer des recommandations en vue de favoriser l'atteinte des objectifs du groupe et d'accroître l'efficacité et la rentabilité des opérations,
- de promouvoir tout principe ou technique de contrôle capable d'améliorer la qualité du contrôle interne des activités,
- de s'assurer du bon respect de ces procédures par l'ensemble des filiales du groupe.

A ce titre, la direction de l'audit interne s'attache à :

- alerter la direction générale sur les situations qui présenteraient un niveau insuffisant de sécurité,
- vérifier que l'utilisation des ressources s'effectue en toute légalité et en conformité aux procédures internes,
- apprécier l'adéquation des moyens mis en œuvre par les filiales, en vue d'atteindre les performances attendues dans les plans et les budgets,
- contrôler la fiabilité des systèmes et la représentativité des informations de gestion utilisées dans les tableaux de bord.

GL events a confié cette direction à un collaborateur qui connaît bien tous les métiers exercés dans le groupe. Il rend compte de ses activités une fois par an au Comité Exécutif de GL events.

Il est épaulé de l'auditeur dédié à ce service et des auditeurs/contrôleurs internes qui ont été mis en place dès 2004. Ces derniers ont été sélectionnés parmi la population des responsables administratifs et financiers de filiales.

A l'issue de chaque mission, les auditeurs ou contrôleurs internes, qui effectuent leurs missions dans les sociétés qu'ils ne gèrent pas au quotidien, discutent leur rapport avec le Directeur de l'Audit Interne qui rend compte à la Direction Générale et au Comité d'Audit du groupe.

Ce rapport est adressé au responsable de la filiale, et à sa hiérarchie, qui est chargée de mettre en place les recommandations élaborées.

La direction de l'audit interne vérifie l'avancement des actions correctives.

Les auditeurs et contrôleurs internes collaborent très étroitement avec les directions fonctionnelles du groupe qui ont la charge :

- de proposer les procédures de fonctionnement, de contribuer à leur amélioration,
- de mettre en place les systèmes et les outils de contrôle,
- d'assurer le suivi et le contrôle en continu des opérations notamment au travers de la mise à jour des procédures disponibles via l'intranet, point de diffusion unique et accessible.

En 2012, les missions ont porté attention sur :

- la mise à jour de la cartographie des risques,
- les audits complets de filiales ; ce programme s'inscrit sur une base tournante et régulière, et concerne l'ensemble des filiales significatives tant en termes de risque potentiel qu'en termes de volume d'affaires traité,
- les grands événements internationaux,
- les audits de processus structurants.

La direction financière et la direction du contrôle de gestion

Avec l'équipe des contrôleurs de gestion répartis en France et à l'international, le contrôle de gestion a pour mission, dans l'ensemble des sites du groupe et pour tous les processus, de contribuer à apprécier la conformité aux règles et procédures internes du groupe, de détecter les situations de non-respect des lois et

réglementations, de s'assurer que le patrimoine du groupe est protégé, d'apprécier l'efficacité et l'efficience de la conduite des opérations et de veiller à ce que les risques opérationnels soient prévenus et maîtrisés.

Par ailleurs, la direction générale du groupe accorde une grande importance au processus de planification qui aboutit à l'élaboration du budget annuel et permet de décliner les orientations stratégiques en plans d'actions opérationnels.

Dans cet esprit, la direction du contrôle de gestion diffuse des directives et des instructions pour orienter les équipes impliquées dans la préparation du budget.

Elle coordonne le système de planification et de contrôle budgétaire en s'appuyant sur un manuel de procédure qui fixe les règles de gestion valables pour toutes les entités du groupe, les modalités d'établissement du budget et des prévisions ainsi que du reporting de gestion.

Le reporting de gestion s'articule autour d'un outil de consolidation de gestion pour les résultats et d'indicateurs de suivi physiques ou financiers pour les éléments de bilan tels que le poste clients, les investissements et la situation de trésorerie.

Par ailleurs, les revues d'affaires sont un élément-clé du dispositif de pilotage et de contrôle du groupe. Des revues sont organisées au niveau des entités opérationnelles par la direction du contrôle de gestion et pour les plus significatives avec la direction générale du groupe.

La direction du contrôle de gestion prépare et diffuse un tableau de bord synthétique ainsi que les analyses d'écart et tendances significatives à partir des éléments que les différentes entités communiquent dans une note de synthèse mensuelle. Des re-prévisions mensuelles sont faites pour assurer un parfait pilotage des activités au niveau de la direction générale de GL events.

La direction juridique

La direction juridique qui doit garantir la sécurité juridique du groupe et de ses dirigeants, intervient sur 3 axes principaux qui contribuent au contrôle interne :

- élaboration puis mise à jour des contrats type et modèles, avec leurs procédures d'utilisation, pour les opérations les plus récurrentes ;
- propositions à l'attention de la direction générale, et ce en liaison avec la direction des ressources humaines, des règles de délégations, mise en place et suivi de ces règles ;
- mission de sélection des conseils juridiques extérieurs, suivi de leurs prestations et performances, suivi global des facturations en liaison avec le contrôle de gestion.

Le comité de pilotage des systèmes d'information

La direction générale du groupe a mis en place un comité de pilotage des systèmes d'informations. Il est constitué de représentants des utilisateurs parmi lesquels, la direction financière, la direction des ressources humaines, et la direction des systèmes d'informations. Ce comité établit et maintient un schéma directeur des systèmes d'information répondant aux besoins de l'organisation et à la politique générale de développement du groupe. Dans ce cadre, il décide notamment de la nature des projets de systèmes d'information, des priorités d'allocation de ressources ainsi que la politique de sécurité informatique.

Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes évaluent le dispositif du contrôle interne du groupe et apportent un point de vue indépendant et objectif lors de l'examen des états financiers semestriels et annuels et de leurs travaux de revue du contrôle interne, ce tant au niveau consolidé que pour chacune des filiales contrôlées.

II-3 LES PROCEDURES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les procédures de contrôle interne en matière d'informations comptables et financières ont pour objectif de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du groupe.

Nous avons décrit précédemment le rôle du contrôle de gestion dans le contrôle de l'information financière consolidée mensuelle de gestion.

Le contrôle budgétaire donne, sur une base de consolidation mensuelle selon des axes d'analyse appropriés au pilotage des opérations, de façon rigoureuse et en temps opportun, les écarts par rapport aux objectifs de résultat. Il permet de rechercher les incohérences éventuelles par rapport aux informations financières budgétées.

En parallèle, le service consolidation effectue une consolidation mensuelle du résultat du groupe par combinaison des comptes des filiales et une consolidation trimestrielle complète.

La consolidation trimestrielle permet de disposer d'un compte de résultat consolidé par nature dont les principaux agrégats sont rapprochés de ceux issus de la consolidation de gestion évoquée ci avant.

Chaque filiale consolidée produit une liasse aux normes groupe en s'appuyant sur le manuel comptable et les notes de service du groupe qui fixent les règles d'enregistrement et d'évaluations comptables.

Ce manuel et les notes de service décrivent les fondements qui prévalent pour l'élaboration des états financiers comme les principes de continuité de l'exploitation, de respect de la césure des périodes comptables, de recherche de la qualité de l'information financière (compréhension, pertinence, fiabilité et comparabilité).

Ce manuel et les notes de service s'attachent aussi à décrire précisément les principes applicables pour l'enregistrement, l'évaluation et la présentation des principales composantes des états financiers et notamment : les règles d'évaluation de la provision pour dépréciation des comptes clients, la dépréciation ou l'amortissement des actifs locatifs et des stocks, les autres provisions pour risques et charges, les règles de conversion des états financiers des filiales étrangères, les principes de comptabilisation et de reporting des opérations intragroupes.

Le service de consolidation communique ses directives avant chaque consolidation pour rappeler les calendriers et préciser les évolutions des normes, règles et principes applicables. Par ailleurs un séminaire annuel des responsables comptables revoit les difficultés rencontrées l'année précédente et les solutions adoptées.

A réception des liasses de consolidation, le service de consolidation procède à différents types de contrôles parmi lesquels : la vérification des liasses des filiales, le cadrage de l'évolution des capitaux propres retraités, le contrôle des évolutions de périmètre, le contrôle des opérations de consolidation telles que la neutralisation des opérations intragroupes, le calcul des impôts différés, le contrôle de la preuve d'impôts, la correcte intégration des liasses par contrôle des cumuls de comptes, le traitement retenu pour l'évaluation et l'enregistrement des opérations significatives, inhabituelles et exceptionnelles.

Pour la communication des états financiers du groupe, un comité de relecture est en charge de la vérification des documents publiés.

III – MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Se reporter aux articles 22 et suivants des statuts sociaux

IV – PRINCIPE ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des mandataires sociaux a évolué au fil des années en parallèle avec le développement du groupe et l'accroissement des responsabilités qui leur ont été confiées dans le cadre de cette évolution économique.

V – DISPOSITIONS DES RECOMMANDATIONS MIDDLENEXT NON APPLIQUEES

Le groupe GL events applique la totalité des recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

Le code de gouvernement d'entreprise MiddleNext est disponible sur le site internet de MiddleNext (www.middlenext.com).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE GL EVENTS SA

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GL events SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 2 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Michel Maza

MAZARS
Eric Gonzalez

05

ETATS FINANCIERS

- 94** Comptes consolidés
- 127** Honoraires des commissaires aux comptes
- 128** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 129** Comptes sociaux de GL events
- 142** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
- 143** Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

BILAN ACTIF CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/12	31/12/11 ^(*)
Ecarts d'acquisition	5.1	417 175	412 583
Autres immobilisations incorporelles	5.1	43 603	48 408
Terrains et constructions	5.2	31 747	15 887
Autres Immobilisations corporelles	5.2	39 479	42 619
Matériels et stocks locatifs	5.3	116 608	68 401
Immobilisations financières	5.4	74 161	58 313
Titres mis en équivalence	5.5	533	414
Impôts différés actifs	5.9	20 650	15 958
ACTIFS NON COURANTS		743 956	662 583
Stocks et en-cours	5.6	17 687	20 257
Créances clients	5.7	167 077	177 929
Autres créances	5.8	108 352	103 917
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.10	152 922	201 467
ACTIFS COURANTS		446 037	503 570
TOTAL		1 189 993	1 166 153

(*) Les montants ont été ajustés tel que mentionné à la note 2.6 « changement de méthode » et sont donc différents de ceux présentés dans les états financiers 2011.

BILAN PASSIF CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/12	31/12/11(*)
Capital	5.11	90 616	71 695
Primes et réserves	5.11	278 789	229 736
Ecarts de conversion	5.11	(15 326)	(13 865)
Résultat net	6	28 246	14 549
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		382 325	302 115
Intérêts minoritaires		31 850	36 688
TOTAL CAPITAUX PROPRES		414 175	338 803
Provisions pour indemnités de fin de carrière	5.12	7 835	6 375
Impôts différés passifs	5.9	4 619	4 305
Dettes financières	5.14	269 090	311 738
PASSIFS NON COURANTS		281 544	322 418
Provisions pour risques et charges courantes	5.13	18 352	20 704
Dettes financières courantes	5.14	96 262	100 837
Concours bancaires courants	5.14	14 907	18 719
Avances et acomptes		13 348	12 092
Dettes fournisseurs		145 003	151 280
Dettes fiscales et sociales		80 557	79 372
Autres dettes	5.15	125 845	121 928
PASSIFS COURANTS		494 275	504 932
TOTAL		1 189 993	1 166 153

(*) Les montants ont été ajustés tel que mentionné à la note 2.6 « changement de méthode » et sont donc différents de ceux présentés dans les états financiers 2011.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/12	31/12/11 ^(*)
CHIFFRE D'AFFAIRES	4	824 240	782 711
Autres produits de l'activité	6.1	7 885	9 234
PRODUITS OPERATIONNELS		832 125	791 945
Achats consommés	6.2	(51 825)	(43 982)
Charges externes	6.2	(477 514)	(461 024)
Impôts, taxes		(18 112)	(18 881)
Charges de personnel et participation	6.6	(194 081)	(186 271)
Dotations aux amortissements et provisions	6.3	(38 854)	(51 340)
Autres produits et charges opérationnels	6.4	(1 130)	4 635
CHARGES OPERATIONNELLES		(781 517)	(756 863)
RÉSULTAT OPERATIONNEL	4	50 609	35 082
Coût de l'endettement net	6.5	(4 827)	(6 632)
Autres produits et charges financiers	6.5	(546)	(80)
RÉSULTAT FINANCIER	6.5	(5 372)	(6 712)
RÉSULTAT AVANT IMPOT		45 237	28 370
Charge d'impôt	6.7	(14 329)	(7 860)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		30 908	20 510
Quote-part de résultat des entreprises associées		402	817
RÉSULTAT NET		31 310	21 327
Dont résultat intérêts minoritaires		3 064	6 778
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		28 246	14 549
Nombre d'actions		22 653 920	17 923 740
Résultat par Action (en euros)		1,25	0,81
Nombre d'actions dilué		23 223 703	18 145 590
Résultat par Action dilué (en euros)		1,22	0,80
RÉSULTAT NET		31 310	21 327
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger		(1 684)	(7 862)
Variation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux		(782)	232
Effet de variation de la juste valeur des instruments financiers		(4 023)	(498)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		24 821	13 199
Part des intérêts minoritaires dans le résultat global total		2 841	5 148
Part du groupe dans le résultat global total		21 980	8 051

(*) Les montants ont été ajustés tel que mentionné à la note 2.6 « changement de méthode » et sont donc différents de ceux présentés dans les états financiers 2011.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/12	31/12/11
Trésorerie nette à l'ouverture	5.14	182 748	106 842
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net		28 246	14 781
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :			
Amortissements et provisions		33 197	41 951
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		35	(153)
Charges et produits liés aux stock-options		(2 254)	1 247
Plus et moins-values de cession		2 637	(3 536)
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées		3 064	6 778
Quote-part de résultat des entreprises associées	5.5	(122)	(18)
Capacité d'autofinancement		64 803	61 050
Coût de l'endettement financier net		4 829	6 632
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6.7	14 329	7 949
CAF avant coût de l'endettement net et impôt		83 961	75 631
Impôts versés		(10 635)	(12 126)
Variation de stocks		2 841	(5 662)
Variation des créances clients		7 203	(23 668)
Variation des dettes fournisseurs		(8 072)	19 334
Variation des autres postes		(2 334)	(20 681)
Variation du besoin en fonds de roulement		(362)	(30 677)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION (A)		72 964	32 828
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(3 521)	(7 209)
Acquisition d'immobilisations corporelles et de matériels locatifs		(91 629)	(30 176)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		748	993
Acquisition d'immobilisations financières		(18 124)	(7 710)
Cession d'immobilisations financières		3 414	2 588
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales		(506)	(5 961)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		(109 618)	(47 475)
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital		71 059	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(8 264)	(15 876)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(3 266)	(3 014)
Variation autres fonds propres		(2 347)	(98)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		40 271	276 750
Remboursements d'emprunts		(99 327)	(160 213)
Coût de l'endettement financier net		(4 829)	(6 632)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)		(6 703)	90 917
Incidences des variations de taux de change (D)		(1 377)	(364)
VARIATION DE TRESORERIE (A + B + C + D)		(44 734)	75 906
Trésorerie nette à la clôture	5.14	138 014	182 748

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros sauf nombre d'actions)	Nombre d'actions (en milliers)	Part du groupe					Part des minoritaires	Total
		Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Résultat global	Total part du Groupe		
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/10	17 924	71 695	122 347	85 047	32 750	311 838	41 293	353 131
Affectation du résultat global N-1				32 750	(32 750)			
Distribution de dividendes				(15 876)		(15 876)	(3 014)	(18 890)
Annulation titres auto contrôle				(1 405)		(1 405)		(1 405)
Coût des options de souscription d'actions				1 247		1 247		1 247
Variation du pourcentage d'intérêts dans les filiales				(1 742)		(1 742)	(6 739)	(8 481)
RESULTAT GLOBAL					8 051	8 051	5 148	13 199
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/11	17 924	71 695	122 347	100 021	8 051	302 114	36 688	338 803
Augmentation de capital	4 730	18 921	50 291			69 212		69 212
Affectation du résultat global N-1				8 051	(8 051)			
Distribution de dividendes				(8 264)		(8 264)	(3 266)	(11 530)
Annulation titres auto contrôle				(1 565)		(1 565)		(1 565)
Coût des options de souscription d'actions				2 293		2 293		2 293
Variation du pourcentage d'intérêts dans les filiales				(3 445)		(3 445)	(4 414)	(7 859)
RESULTAT GLOBAL					21 980	21 980	2 841	24 821
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/12	22 654	90 616	172 638	97 090	21 980	382 325	31 850	414 175

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les présentes notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2012 qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société GL events SA du 1 mars 2013 qui en a aussi autorisé la publication.

GL events (Route d'Irigny - 69 530 BRIGNAIS) est une société anonyme de droit français, immatriculée en France sous le numéro 351 571 757 (RCS Lyon) et soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

NOTE 1 FAITS MARQUANTS**• Signature d'un accord commercial cadre et d'un protocole d'investissement au Brésil**

Le groupe a ainsi signé avec la Mairie de Rio de Janeiro un accord cadre qui prévoit les principaux éléments suivants :

- L'accueil pendant 30 mois du Comité d'organisation de la coupe du monde au sein du Rio Centro. A cette occasion et dans l'attente de la finition complète des travaux en cours de réalisation, ces bureaux sont partiellement installés dans une structure temporaire développée par le groupe qui présente ainsi une vitrine des savoir-faire de GL events au Brésil,
- l'hébergement de l'International Broadcast Center au Rio Centro : différents hall vont ainsi être aménagés ;
- 20.000m² de surfaces commerciales liées à l'activité du parc des expositions rendus commercialisables ;
- La construction d'un hôtel de 306 chambres sous la marque Mercure. Dans un contexte local de forte pénurie de chambres d'hôtel, ce projet aura deux objectifs, le 1^{er} de renforcer la visibilité et la capacité du palais des congrès intégré au Rio Centro, le 2^{ème} d'accompagner les grands événements à venir et au-delà le développement économique de Rio de Janeiro en général et de la zone d'activité en très fort développement de Barra di Tijuca.

• GL events a réalisé deux augmentations de capital en numéraire

- La première a été réservée à la Sofina pour un montant total de 28.499.998,86 €, comprenant un montant nominal de 6.838.632 € et une prime d'émission globale de 21.661.366,86 €, par émission de 1.709.658 actions ordinaires pour un prix de souscription unitaire égal à 16,67 €, soit 4 € de valeur nominale et 12,67 € de prime d'émission par action.
- Et la seconde, avec maintien du droit préférentiel de souscription, a été réalisée pour un montant final brut de 42.559.154,98 euros, correspondant à la création de 3.020.522 actions nouvelles.

Le produit de ces deux opérations d'augmentation de capital permettra de financer, de manière équilibrée avec l'autofinancement, l'accélération du développement du groupe sur les zones émergentes de l'événementiel mondial que sont notamment le Brésil, la Russie, l'Afrique et le Moyen-Orient, et de saisir en Europe des opportunités de développement, en particulier dans la gestion d'espaces événementiels.

• GL events remporte la gestion du Parc des Expositions de Toulouse pour une durée de 20 ans

GL events a été renouvelé dans la gestion du Parc des Expositions de Toulouse pour une durée de 20 ans, à compter du 1^{er} juillet 2012. Le groupe avait acquis une première fois la concession du Parc des Expositions en 2002 et gère par ailleurs le Centre de Congrès Pierre Baudis.

Une société a été créée pour gérer cette nouvelle concession qui n'a aucun impact sur les comptes 2012.

La Communauté Urbaine du Grand Toulouse a ainsi renouvelé sa confiance en GL events pour gérer et promouvoir son Parc des Expositions, au regard de son offre professionnelle et ambitieuse, et du réseau international dans lequel il se place. Dans le cadre d'une gouvernance refondée, cette nouvelle gestion permettra à la Collectivité de définir et de maîtriser la stratégie de développement de cet équipement, en étroite collaboration avec GL events.

Cette gestion porte sur le Parc des Expositions actuel et, à partir de mars 2016, sur le futur Parc des Expositions.

NOTE 2 METHODES D'ÉVALUATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.1 REFERENTIEL COMPTABLE

En application des règlements européens 1606/2002 et 1725/2003, les états financiers consolidés de GL events sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2012. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

GL events a appliqué dans ses états financiers IFRS toutes les normes et interprétations IFRS / IFRIC publiées au journal officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012.

L'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir en cas de changement de méthode d'évaluation des actifs financiers, applicable à compter du 1^{er} janvier 2012, n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

En outre, le groupe a anticipé sur cet exercice l'application des amendements de la norme IAS 19 révisée relative aux engagements en matière d'avantages au personnel, prévoyant la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres.

Les autres normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2013, n'ont pas été appliquées par anticipation.

L'analyse de l'impact potentiel de ces normes sur les comptes est en cours d'analyse.

2.2 BASES D'ÉVALUATION

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des valeurs mobilières de placement et des instruments dérivés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les actifs et passifs couverts et les instruments de couverture sont évalués à la juste valeur.

2.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation des états financiers nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques et les données prévisionnelles.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs (notes 2.5.1 à 2.5.5), l'évaluation des indemnités de fin de carrières (note 2.5.16) et les provisions pour risques et charges (note 2.5.15).

2.4 MODALITES DE CONSOLIDATION

2.4.1 Principes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date effective de contrôle.

Les entités dont le pourcentage de détention est compris entre 20% et 50% et dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées par mise en équivalence.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du groupe se trouve en note 3.

Le Groupe applique les normes révisées IFRS 3 - regroupement d'entreprises - et IAS 27- Etats financiers consolidés et dividendes -.

En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise.

Les frais relatifs à un regroupement d'entreprise ne font pas partie de la juste valeur échangée. Ils sont donc comptabilisés en charges et non plus intégrés dans le coût d'acquisition des titres.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Toute modification du prix d'acquisition (liée à un instrument de dette), effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou du goodwill.

2.4.2 Méthodes de conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis en appliquant les méthodes suivantes :

- Les capitaux propres de la filiale sont convertis au cours historique,
- Le bilan (hors capitaux propres) est converti au cours de clôture,
- Le compte de résultat est converti au cours moyen.

Les écarts de conversion résultant de l'application des cours historiques et des cours moyens, par rapport au cours de clôture, sont imputés dans les réserves consolidées (pour la quote-part du groupe).

2.4.3 Elimination des opérations et soldes intragroupes

Tous les soldes réciproques entre les sociétés du groupe et autres opérations intragroupes (achats et ventes, dividendes, etc.) ainsi que les dotations aux provisions sur les titres et comptes courants de participations consolidées sont éliminés.

2.4.4 Transactions avec les intérêts minoritaires

Les cessions de participations qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions de capitaux propres (c'est-à-dire des transactions avec d'autres actionnaires agissant en tant que tels). La valeur comptable des intérêts part du Groupe et des intérêts non contrôlés doit être ajustée en conséquence. Toute cession qui entraîne une perte de contrôle exclusif, du contrôle conjoint, d'influence notable ou une dilution, donnera lieu à un résultat de cession.

Dans le cadre de prise de participations complémentaires sans changement de contrôle, les impacts sont comptabilisés par capitaux propres sans génération d'un goodwill complémentaire.

Lorsqu'une acquisition complémentaire des titres classés précédemment en titres destinés à la vente conduit à une première consolidation, quelle que soit la méthode (intégration globale ou mise en équivalence), les titres antérieurement détenus sont réévalués par contrepartie du compte de résultat.

2.4.5 Date de clôture

L'ensemble des sociétés consolidées du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

2.5 METHODE ET REGLES D'ÉVALUATION

2.5.1 Ecarts d'acquisition

Lors de la première consolidation d'une filiale, le groupe dégage un écart d'acquisition comme précisé en note 2.4.1 Principes de consolidation.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits en immobilisations incorporelles.

En application de la norme IAS 36, à chaque clôture d'exercice et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie tels que décrits dans la note 2.5.5 ci-après.

Les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

2.5.2 Autres immobilisations incorporelles

Les frais de recherche ainsi que les frais de développement, les frais de pré-ouverture et les frais de premier établissement ne répondant pas aux critères d'immobilisation de la norme IAS 38 sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilité. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durées
Concessions	10 à 50 ans
Logiciels	1 à 3 ans

2.5.3 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité généralement retenues comme suit :

	Durées
Immeubles de bureaux	10 à 50 ans
Bâtiments industriels	10 à 50 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel et outillage industriel	2 à 7 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	2 à 5 ans

2.5.4 Matériels et stocks locatifs

Matériels locatifs

Par dérogation aux principes comptables généralement utilisés, le matériel locatif stocké dans les comptes sociaux, est regroupé dans les comptes consolidés avec le matériel locatif immobilisé sous une rubrique spécifique du bilan. Cette classification permet d'apprécier plus distinctement l'importance des biens corporels destinés à la location de ceux classés en immobilisations et demeurant sur les sites du groupe.

Le matériel locatif immobilisé est enregistré au coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Pour constater la dépréciation relative à l'usure résultant des locations successives des biens immobilisés, les amortissements, fondés sur les durées d'utilité, sont les suivantes :

	Durées
Planchers	7 à 10 ans
Mobiliers	4 ans
Structures et entoilages	5 à 10 ans
Tribunes et gradins	5 à 10 ans
Autres matériels locatifs	2 à 7 ans

Stocks locatifs

Le stock locatif est essentiellement composé d'éléments destinés à l'installation et à l'aménagement de stands provisoires (structure Aluminium), ainsi que de revêtement au sol (planchers mécaniques).

La méthode de comptabilisation des stocks locatifs est la méthode du coût moyen pondéré. Les produits fabriqués sont évalués à leur coût de production qui comprend, le cas échéant, les frais directs engagés par la filiale ayant concouru à sa production. Les frais financiers ne sont pas retenus dans le calcul des coûts de production. Les encours sont valorisés à leurs prix de revient.

La dépréciation du matériel locatif stocké est déterminée en fonction des rotations observées sur les périodes écoulées. En complément, une provision pour dépréciation est constituée lorsque les produits sont obsolètes ou non conformes aux standards de qualité du groupe.

2.5.5 Dépréciations d'actifs

Le groupe procède, conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs à long terme selon le processus suivant :

- Pour les actifs corporels et incorporels amortis, le groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable, qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité.
- Conformément à la norme IFRS 3 Révisée – Regroupement d'entreprises, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font systématiquement l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Ces tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs ont été affectés, soit l'ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées et des sorties de trésorerie qui sont distinctes de celles d'autres groupes d'actifs. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux trois métiers du groupe GL events, soit GL events Live, GL events Exhibitions et GL events Venues.

Les tests de dépréciation consistent à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT du Groupe, à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondant (y compris goodwill et BFR). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de cinq ans et une croissance à l'infini (méthode des discounted cash flow). Le taux d'actualisation retenu est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital (WACC), il s'agit d'un taux (distinct par UGT) après impôt appliqué à des flux futurs après impôt. Le cas échéant, la dépréciation des écarts d'acquisition serait inscrite en résultat.

2.5.6 Contrats de location

Les biens immobiliers acquis par voie de location-financement sont comptabilisés à l'actif pour la valeur du bien à la date d'entrée dans le périmètre. Les autres biens corporels acquis sous forme de location financement d'une valeur d'origine supérieure à 75 milliers d'euros sont comptabilisés à l'actif immobilisé ou en matériel locatif pour la valeur du bien à la date de conclusion du contrat. Ils sont amortis ou dépréciés selon les méthodes décrites ci-dessus. La valeur du capital représentative de la dette restant due est inscrite dans les dettes financières. Les charges de l'exercice sont retraitées en conséquence.

2.5.7 Contrats de délégation et concessions

L'IFRIC a publié son interprétation sur le traitement des contrats de concessions de services (IFRIC 12) pour une application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010.

Nonobstant le contexte juridique régissant les relations entre les collectivités locales et GL events, les contrats de délégations et concessions conclus par GL events n'entrent pas dans le cadre d'IFRIC 12, les conditions relatives à la définition des services fournis, à la fixation des prix et au contrôle à terme des infrastructures n'étant pas remplies pour les raisons suivantes :

- En matière de services, les délégants donnent toute latitude au groupe GL events, pour garantir l'égalité d'accès à l'infrastructure sans discrimination et l'utilisation la plus large possible des équipements confiés.
- En matière de prix, les délégants agréent les tarifs proposés par le délégataire, lesquels sont déterminés par rapport au marché et soumis à pleine concurrence.
- En matière de contrôle, les équipements sont sous le contrôle des délégants qui nous en confient la gestion, aucun droit sur l'infrastructure n'est transféré au délégataire. Toutefois, les travaux d'entretien ou d'amélioration réalisés pendant la période de mise en gestion sont systématiquement remis à la disposition du délégant au terme de l'accord, avec ou sans contrepartie selon les termes spécifiques de chaque contrat.

2.5.8 Immobilisations financières

Comptabilisation

Les instruments financiers sont composés de titres de sociétés non consolidées, d'actions de sociétés cotées, de prêts et créances financières à long terme.

Ces actifs financiers sont analysés et classés en quatre catégories :

- détenus à des fins de transaction (titres achetés et détenus principalement dans le but de les revendre à court terme),
- détenus jusqu'à leur échéance (titres donnant droit à des paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée, que le groupe a la capacité et l'intention expresse de conserver jusqu'à maturité),
- prêts et créances.
- et disponibles à la vente (tous les actifs financiers non classés dans l'une des catégories précédentes).

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La classification est déterminée lors de la comptabilisation initiale.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat.

Les actifs financiers désignés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés en juste valeur (définie par le cours de bourse lorsqu'il est disponible). Les pertes et gains latents, correspondant aux variations de valeurs temporaires de ces actifs, sont enregistrés dans les capitaux propres. Lorsque les titres sont cédés ou dépréciés, les pertes et gains latents cumulés, précédemment enregistrés en capitaux propres, sont alors comptabilisés dans le compte de résultat.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées rentrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Lorsqu'ils correspondent à des participations minoritaires non consolidées dans des sociétés cotées (titres disponibles à la vente), ces titres sont évalués à leur juste valeur cotée à la clôture de l'exercice. Dans le cas où il s'agit de titres dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, ils restent évalués au coût historique.

Dépréciation

Lors de chaque clôture, le Groupe recherche toute indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou groupe d'actifs financiers. Dans le cas de titres classés comme disponibles à la vente, une baisse substantielle (+20%) ou prolongée (supérieure à six mois) de la juste valeur en dessous du coût d'acquisition est une indication de perte de valeur. En présence d'une telle indication pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée – égale à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur précédemment comptabilisée en résultat pour cet actif financier – est sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

Si une perte de valeur est constatée, alors une dépréciation est comptabilisée. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les actifs disponibles à la vente ne peuvent être reprises par résultat que lors de la cession des titres.

2.5.9 Stocks de matières consommables, de marchandises et d'encours de production

Ils demeurent classés sur une ligne distincte dans l'actif courant. Ils sont évalués soit au dernier prix d'achat soit au prix moyen pondéré, une dépréciation est appliquée lorsque les produits sont obsolètes, non utilisés ou non conformes aux standards de qualité de groupe.

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au coût de production qui peut comprendre les matières premières, les coûts de main d'œuvre directe et les coûts indirects de production.

2.5.10 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles libellées en monnaies étrangères et qui ne font pas l'objet d'une couverture à terme sont évaluées sur la base du dernier cours de change connu à la date de clôture. Les créances clients, appréciées au cas par cas, sont provisionnées pour tenir compte des éventuelles difficultés de recouvrement.

2.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, liquides, convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque faible de variation de valeur. Ces placements de trésorerie sont valorisés à la juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

2.5.12 Impôts

Impôts exigibles :

Les impôts exigibles sont calculés conformément à la législation fiscale applicable dans chaque pays.

Impôts différés :

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont constatés pour tenir compte des décalages pouvant exister entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale. Ils sont calculés selon la méthode du report variable. Ils sont compensés par entité fiscale et ils sont classifiés en actif et passif non courant.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période. La valeur comptable de ces actifs est analysée à chaque clôture et dépréciée le cas échéant.

Les actifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.5.13 Actions propres

Les actions auto-détenues sont déduites des capitaux propres, indépendamment de leur objectif d'acquisition et de détention, et le résultat afférent est éliminé du compte de résultat consolidé.

2.5.14 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en diminution de l'actif concerné, la quote-part de subvention virée au résultat étant constatée en diminution de l'amortissement de l'actif concerné.

2.5.15 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges et risques en cours. Elles sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Les provisions pour risques et charges dont l'échéance est inférieure à un an sont comptabilisées en passif courant.

2.5.16 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière font l'objet dans les comptes consolidés d'une comptabilisation en provision non courantes. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et prennent en compte les charges sociales afférentes.

La méthode intègre des paramètres tels que l'évaluation prévisible des salaires, la rotation des effectifs, le risque de mortalité et un taux d'actualisation.

Le groupe a décidé d'appliquer les amendements de la norme IAS 19 révisée (cf. note 2.1 référentiel comptable) qui permet la comptabilisation des pertes et des gains actuariels en capitaux propres (méthode du SoRIE).

2.5.17 Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2, Paiements fondés sur des actions, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions. Son application à GL events concerne les options d'achat d'actions accordées et les attributions d'actions gratuites au personnel. Suivant la faculté offerte par la norme, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 ont été prises en compte.

Conformément aux dispositions de cette norme, ces plans font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel en contrepartie des réserves, enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général entre deux et trois ans. Pour valoriser les plans d'options d'achat d'actions, le groupe utilise le modèle de Black et Scholes usuellement utilisé par le marché.

2.5.18 Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts et de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif ; ils tiennent compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables.

2.5.19 Instruments dérivés de couverture

L'utilisation par le groupe GL events d'instruments dérivés a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts et des cours des devises. Dès le début de la transaction, le groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de risque et sa politique de couverture. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument financier de couverture.

Pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable), les variations de valeur sont comptabilisées en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la partie inefficace.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Les instruments dérivés sont valorisés par les établissements bancaires, et leur valorisation correspond au mark to market à la date de clôture.

2.5.20 Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Conformément à IAS 32, les options de vente (put) de participation accordées par le groupe GL events à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisées en dette à leur juste valeur, soit le prix de rachat probable des minoritaires.

Les engagements de rachats sur minoritaires sont traités par les capitaux propres, lorsque ce complément d'acquisition ne conduit pas à un changement de contrôle.

Les variations de la dette relative aux engagements de rachats de minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

La dette comptabilisée n'est pas actualisée compte tenu de l'impact non significatif.

Lorsque la juste valeur des passifs financiers liés à des engagements de rachat de minoritaires ne peut être déterminée en l'absence de prévisions suffisamment fiables ou de marché actif, ils sont présentés en note 8.5 Engagements hors Bilan.

2.5.21 Reconnaissance des revenus

Les revenus des salons-expositions et des événements sont enregistrés lors de la réception des prestations de services ou lors de l'ouverture de la manifestation.

Dans des cas particuliers de chantiers de longue durée ou à long cycle de mise en œuvre, les revenus sont reconnus en fonction de l'avancement de la prestation rendue.

Pour les contrats de location sans terme particulier, et pour les contrats de location longue durée, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base mensuelle.

En ce qui concerne la vente des matériels locatifs immobilisés, les produits correspondants sont pris en compte dans le chiffre d'affaires, et les valeurs nettes comptables sont classées en charge d'exploitation.

2.5.22 Traitement de la CVAE

Concernant le remplacement de la Taxe Professionnelle (depuis 2010) par la Contribution Economique Territoriale (CET), le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu d'appliquer un traitement comptable différent de celui de la Taxe Professionnelle. Les deux nouvelles contributions composant la CET (la CFE et la CVAE) sont donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la Taxe Professionnelle.

2.5.23 Résultat par action

Le résultat par action mentionné sur le compte de résultat correspond au résultat net part du groupe rapporté au nombre d'actions pour chaque période concernée.

Pour les trois derniers exercices, le nombre d'actions s'établit ainsi :

- 2010 = 17 923 740
- 2011 = 17 923 740
- 2012 = 22 653 920

2.5.24 Résultat par action dilué

Le Résultat par action dilué est ajusté des effets de tous les instruments dilutifs potentiels (options de souscriptions et actions gratuites, attribués ou restant à attribuer).

Pour les trois derniers exercices, le nombre d'actions dilués s'établit ainsi :

- 2010 = 18 249 115
- 2011 = 18 145 590
- 2012 = 23 223 703^(*)

^(*) La dilution potentielle dans l'hypothèse d'un exercice total de l'ensemble des instruments financiers en cours représenterait 2,5% du capital au 31 décembre 2012.

2.5.25 Tableau des flux de trésorerie consolidé

Le tableau de flux est présenté conformément à la norme IAS 1 et intègre notamment les règles suivantes :

- les plus et moins-values de cession sont présentées pour leurs montants nets d'impôt,
- les dépréciations d'actifs courants sont présentées au niveau de la variation des flux de trésorerie liée aux actifs courants,
- le poste Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales correspond au prix d'acquisition, minoré de la partie du prix non encore payé, et minoré de la trésorerie nette disponible (ou majoré de la trésorerie passive courante) à la date d'acquisition, avec une logique similaire retenue pour les opérations de cession,
- les lignes Trésorerie nette à l'ouverture et Trésorerie nette à la clôture correspondent à la trésorerie active (disponibilités, valeurs mobilières de placement) minorée de la trésorerie passive courante (concours bancaire, dailly, minorée des effets escomptés non échus) ; elles n'intègrent pas les comptes courants avec les sociétés non consolidées.

2.6 CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Au 1^{er} janvier 2012, le Groupe a décidé de comptabiliser les écarts actuariels liés aux provisions des indemnités de fin de carrière dans les éléments du résultat global. Précédemment ces écarts résultant des changements d'hypothèse étaient comptabilisés en résultat au cours de l'exercice où ils étaient constatés.

Ce changement s'explique par la volonté d'améliorer la comparabilité des informations comptables sachant que la plupart des autres groupes cotés utilisent cette méthode.

En outre, pour une meilleure lecture des comptes, les états financiers 2011 ont été également retraités.

Les effets de ce changement de méthode sur le compte de résultat sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/11 Publié	Retraitement	31/12/11 Retraité
Résultat opérationnel	35 403	(321)	35 082
Résultat avant impôt	28 691	(321)	28 370
Charge d'impôt	(7 949)	89	(7 860)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	20 742	(232)	20 510
RESULTAT NET PART DU GROUPE	14 781	(232)	14 549

Les effets de ce changement de méthode sur le bilan sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/11 Publié	Retraitement	31/12/11 retraité
Actif non courants	662 583		662 583
Actif courant	503 570		503 570
TOTAL ACTIF	1 166 153		1 166 153
Capitaux propres	338 803		338 803
<i>Dont Primes et réserves</i>	229 504	232	229 736
<i>Dont Résultat net</i>	14 781	(232)	14 549
Passifs non courants	322 418		322 418
Passifs courants	504 932		504 932
TOTAL PASSIF	1 166 153		1 166 153

NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les évolutions de périmètre ayant affecté les comptes consolidés 2012 sont les suivantes :

Sociétés	Date d'entrée ou de sortie
• Modamont	• Intégration globale le 1 ^{er} janvier 2012
• Bleu Royal	• Intégration globale le 1 ^{er} janvier 2012
• GL events Production LLC	• Intégration globale le 1 ^{er} janvier 2012
• Maf Servizi	• Intégration globale le 1 ^{er} mai 2012
• Toulouse Evenements	• Intégration globale le 1 ^{er} juillet 2012
• GL Empredimentos Immobiliario	• Intégration globale le 1 ^{er} juillet 2012
• GL events Fuarçilik	• Intégration globale le 1 ^{er} juillet 2012

Compte tenu de l'absence d'impact significatif sur les comptes consolidés, aucune information pro-forma n'est fournie.

Sociétés	Siège social	N° R.C.S.	% de contrôle		% d'intérêt		
			2012	2011	2012	2011	
Société mère							
GL events	Brignais	351 571 757					
Filiales françaises consolidées							
Altitude Expo	Mitry Mory	379 621 220	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Alpha 1 ⁽¹⁾	Brignais	535 301 956	51,00		51,00		IG
Alice Evénements	Brignais	518 247 283	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Auvergne Evénements	Cournon d'Auvergne	449 076 900	59,00	59,00	59,00	59,00	IG
Auvergne Evénements Spectacles	Cournon d'Auvergne	449 077 767	100,00	100,00	59,00	59,00	IG
Bleu Royal ⁽¹⁾	Paris	750 800 625	70,00		70,00		IG
Brelet	Saint-Sébastien	857 803 084	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Brelet CE	Strasbourg	437 742 059	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Brelet Pyramide	Saint-Sébastien	348 162 819	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Cee ⁽⁴⁾	Paris	393 255 765	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Chorus	Vannes	414 583 039	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Décorama	Ivry sur Seine	612 036 996	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Esprit Public	Lyon	384 121 125	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fabric Expo	Mitry Mory	379 666 449	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Audiovisual	Brignais	317 613 180	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Campus	Brignais	509 647 251	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Cité Centre de Congrès Lyon	Lyon	493 387 963	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Exhibitions	Chassieu	380 552 976	99,50	95,00	99,50	97,31	IG
GL events Management	Brignais	495 014 524	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Parc expo Metz Métropole	Metz	493 152 318	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Scarabée ⁽⁶⁾	Roanne	499 138 238	100,00	90,00	100,00	90,00	IG
GL events Services ⁽⁸⁾	Brignais	378 932 354	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events SI	Brignais	480 214 766	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Support	Brignais	480 086 768	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Mobilier	Brignais	612 000 877	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Hall Expo	Brignais	334 039 633	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
International Standing France ⁽⁸⁾	Basse-Goulaine	342 784 873	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Kobé ⁽⁴⁾	Lyon	382 950 921	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Market Place ⁽⁷⁾	Paris	780 153 862	90,00	90,00	90,00	90,00	IG
Menuiserie Expo	Brignais	353 672 835	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Mont Expo	Brignais	342 071 461	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Modamont	Suresnes	309 121 788	100,00	100,00	49,00	49,00	IG
Ovation + ⁽⁸⁾	Marseille	444 620 074	100,00	100,00	90,00	90,00	IG
Package ⁽⁵⁾	Lyon	401 105 069	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Polygone Vert	Brignais	320 815 236	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Première Vision ⁽³⁾	Lyon	403 131 956	49,00	49,00	49,00	49,00	IG
Profil	Lyon	378 869 846	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Ranno Entreprise	Chilly Mazarin	391 306 065	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. de l'Acropolis de Nice	Nice	493 387 997	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Pierre Baudis	Toulouse	444 836 092	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès St-Etienne	Saint Etienne	488 224 718	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Hôtel Salomon de Rothschild	Paris	495 391 641	50,00	50,00	50,00	50,00	ME
Sté exploit. Palais Brongniart	Paris	518 805 809	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Palais de la Mutualité	Paris	517 468 138	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Parc des Expositions de Troyes	Troyes	510 029 648	90,00	90,00	90,00	90,00	IG
Sté exploit. d'Amiens Mégacité	Amiens	518 869 011	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Château de Saint-Priest	Brignais	453 100 562	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. de Parcs d'Exposition	Paris	398 162 263	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Polydome Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	488 252 347	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Secil	Lyon	378 347 470	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sepel ⁽²⁾	Chassieu	954 502 357	46,25	46,25	46,25	46,25	IG
Sign'Expo	Brignais	492 842 349	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Spaciotempo	Flixecourt	380 344 226	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Toulouse Evénements ⁽¹⁾	Toulouse	752 926 923	100,00		100,00		IG
Toulouse Expo	Toulouse	580 803 880	90,23	90,23	90,23	90,23	IG
Vachon	Gentilly	343 001 772	100,00	100,00	100,00	100,00	IG

Sociétés	Siège social	N° R.C.S.	% de contrôle		% d'intérêt		
			2012	2011	2012	2011	
Filiales étrangères consolidées							
Aedita Latina	Rio de Janeiro	N/A	100,00	100,00	87,50	87,50	IG
Adors	Ankara	N/A	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
Ankara Uluslararası Kongre	Ankara	N/A	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
CCIB Catering	Barcelone	N/A	40,00	40,00	32,00	32,00	ME
Eastern Exhibition Services	Iles Vierges	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fagga Promoção de eventos	Rio de Janeiro	N/A	87,36	87,36	87,36	87,36	IG
Frame	Ankara	N/A	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
GL events Asia	Hong Kong	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Algérie	Alger	N/A	90,00	90,00	90,00	90,00	IG
GL events Belgium	Bruxelles	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Brussels	Bruxelles	N/A	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events CCIB	Barcelone	N/A	80,00	80,00	80,00	80,00	IG
GL events Centro de Convenções	Rio de Janeiro	N/A	100,00	100,00	91,80	91,80	IG
GL events Empredimentos Imobiliario ⁽¹⁾	Rio de Janeiro	N/A	100,00		100,00		IG
GL events Exhibitions Shanghai	Shanghai	N/A	93,10	93,10	93,10	93,10	IG
GL events Fuarçilik ⁽¹⁾	Ankara	N/A	70,00		70,00		IG
GL events Hong Kong	Hong Kong	N/A	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events Hungaria Rt ⁽⁵⁾	Budapest	N/A		100,00		100,00	IG
GL events Italie	Bologne	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Macau	Macau	N/A	99,00	99,00	99,00	99,00	IG
GL events Portugal	Lisbonne	N/A	85,71	85,71	85,71	85,71	IG
GL events Production LLC ⁽¹⁾	Dubaï Jebel Ali	N/A	100,00		100,00		IG
GL events PVT	New Delhi	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Suisse	Satigny	N/A	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events Turquie	Istanbul	N/A	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
GL events USA	New-York	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Furniture (Asia)	Hong Kong	N/A	60,00	60,00	60,00	60,00	IG
GL Litmus Events	New Delhi	N/A	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
GL Middle East	Dubaï Jebel Ali	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL ME Tents Trading LLC	Dubaï Jebel Ali	N/A	49,00	49,00	49,00	49,00	IG
GL events Oasys Consortium	Johannesburg	N/A	80,14	80,14	80,14	80,14	IG
Hungexpo	Budapest	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Maf Servizi ⁽¹⁾	Bologne	N/A	100,00		100,00		IG
Museum food	Bruxelles	N/A	60,00	60,00	60,00	60,00	IG
New Affinity et ses filiales	Luxembourg	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Oasys Innovations ⁽⁶⁾	Johannesburg	N/A	100,00	50,34	100,00	50,34	IG
Owen Brown	Derby	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Padova Fiere	Padoue	N/A	80,00	80,00	80,00	80,00	IG
Première vision Brésil	Rio de Janeiro	N/A	68,25	68,25	68,25	68,25	IG
Première vision Inc.	New-York	N/A	100,00	100,00	49,00	49,00	IG
Slick seating systems ⁽⁶⁾	Redditch	N/A	100,00	100,00	70,00	70,00	IG
Serenas	Ankara	N/A	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
Spaciotempo Arquitecturas Efimeras	Barcelone	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Spaciotempo UK	Uttoxeter	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Top Gourmet	Rio de Janeiro	N/A	100,00	100,00	87,50	87,50	IG
Traiteur Loriers	Bruxelles	N/A	95,54	95,54	95,54	95,54	IG
Traiteur Loriers Luxembourg	Bruxelles	N/A	70,00	70,00	66,88	66,88	IG
World Forum	La Haye	N/A	95,00	95,00	95,00	95,00	IG

(1) Entrée de périmètre en 2012

(2) La société Sepel, détenue à 46,25%, pour laquelle GL events contrôle la politique économique et opérationnelle, est consolidée par intégration globale.

(3) La société Première Vision, détenue à 49%, pour laquelle GL events contrôle la politique économique et opérationnelle, est consolidée par intégration globale.

(4) Fusion-Absorption des sociétés CEE et Kobe dans Package

(5) La société GL Hungaria RT a été absorbée par sa filiale Hungexpo en 2011

(6) Les participations dans Oasys, GL Scarabée et Slick ont été portées à 100% en 2012

(7) Fusion-Absorption de la société Ovation+ dans Market Place

(8) Fusion-Absorption de la société ISF dans GL Services

ME : Mise en équivalence

IG : Intégration globale

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le groupe GL events est organisé en trois secteurs d'activité.

GL events Live regroupe l'ensemble des métiers de l'événementiel corporate, institutionnel, et sportif.

GL events Exhibitions pilote et anime les 250 salons propriétaires.

GL events Venues gère le réseau d'espaces dans son périmètre actuel avec ses 36 sites événementiels.

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	31/12/12	31/12/11	Evolution	
			N / N-1	N / N-1 (en %)
GL events Live	440 217	396 851	43 366	10,9%
% CA Total	53,4%	50,7%		
GL events Exhibitions	136 047	170 796	(34 749)	(20,3%)
% CA Total	16,5%	21,8%		
GL events Venues	247 976	215 063	32 913	15,3%
% CA Total	30,1%	27,5%		
TOTAL GROUPE GL events	824 240	782 711	41 530	5,3%

RESULTAT OPERATIONNEL

(en milliers d'euros)	31/12/12	31/12/11
GL events Live	27 411	6 320
GL events Exhibitions	8 130	20 473
GL events Venues	15 068	8 610
TOTAL GROUPE GL events	50 609	35 403

AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES**GL EVENTS LIVE**

(en milliers d'euros)	31/12/12	31/12/11
Investissements corporels et incorporels	66 128	23 137
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	(23 049)	(36 058)

GL EVENTS EXHIBITIONS

(en milliers d'euros)	31/12/12	31/12/11
Investissements corporels et incorporels	1 009	1 032
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	(884)	2 144

GL EVENTS VENUES

(en milliers d'euros)	31/12/12	31/12/11
Investissements corporels et incorporels	27 266	12 224
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	(9 264)	(8 037)

Concernant les informations par secteur géographique, le groupe effectue la majorité de son chiffre d'affaires dans la zone Europe. Il ne serait pas pertinent de fournir une information plus détaillée.

NOTE 5 INFORMATIONS SUR LE BILAN

5.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/11	Augm.	Dim.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/12
Immobilisations incorporelles						
Ecarts d'acquisition Live	122 130	669	(10)	306	4 224	127 319
Ecarts d'acquisition Exhibitions	240 681	71		(891)		239 861
Ecarts d'acquisition Venues	49 772	2		1 419	(1 199)	49 994
Ecarts d'acquisition	412 583	742	(10)	834	3 025	417 175
Autres immo. incorporelles	76 050	2 848	(179)	(3 919)	173	74 973
Amortissements	(27 642)	(4 212)	174	483	(173)	(31 370)
Autres immo. incorporelles	48 408	(1 364)	(5)	(3 436)		43 603
Immobilisations incorporelles	460 991	(622)	(15)	(2 602)	3 025	460 778

L'analyse des écarts de première consolidation de ces acquisitions n'est pas définitive et pourrait donner lieu à des affectations complémentaires dans le délai de douze mois de la date d'acquisition.

Les mouvements de périmètre des écarts d'acquisition proviennent des entrées des sociétés Maf Servizi (en 2012) et Serenas (en 2011, en respectant le délai d'affectation comme indiqué ci-dessus).

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, la méthode appliquée est celle des discounted cash-flow développée au niveau des unités génératrices de trésorerie telle que décrite en note 2.5.5 - Dépréciations d'actifs.

Le taux sans risque et le coût moyen de la dette après impôt utilisés pour les besoins de l'estimation de la valeur recouvrable sont respectivement de 2,48% (EUROSWAP 10 ans) et 3,98%.

La prime de risque du marché retenue (source « Financial Professional database » au 31 décembre 2012) est de 6,4% avec un coefficient beta 99% pour l'activité de GL events Live et un coefficient bêta de 94% pour l'activité GL events Exhibitions et pour l'activité GL events Venues.

Les taux d'actualisation (WACC) utilisés compte tenu de ces données sont de 8,82% pour GL events Live et de 7,21% pour GL events Exhibitions et pour GL events Venues.

L'hypothèse retenue est celle de la croissance de 3% et d'une valeur terminale en croissance de 2%. Cette approche est appuyée par la diversité géographique des activités du groupe, notamment dans les zones à forte croissance (Brésil, Dubaï, Chine) à même de compenser la faiblesse conjoncturelle de la zone Europe.

Ces tests de pertes de valeurs n'ont abouti à aucune dépréciation.

Des tests de sensibilité ont été menés sur les principaux éléments à savoir le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini.

Le tableau ci-dessous fait ressortir le résultat de ces simulations en présentant les écarts entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des actifs pour les UGT du groupe :

(en milliers d'euros)	GL events Live		GL events Exhibitions		GL events Venues	
Sensibilité de taux d'actualisation	+0,5%	-0,5%	+0,5%	-0,5%	+0,5%	-0,5%
Ecarts entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des actifs	19 303	60 004	33 705	78 333	125 419	166 498
Sensibilité de taux de croissance à l'infini	+0,5%	-0,5%	+0,5%	-0,5%	+0,5%	-0,5%
Ecarts entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des actifs	50 402	21 392	74 050	37 496	162 617	128 846

Ces tests de sensibilité ne remettent pas en cause les valeurs nettes retenues.

5.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (HORS MATERIELS LOCATIFS)

(en milliers d'euros)	31/12/11	Augm.	Dim.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/12
Terrains	1 208			12	(245)	975
Constructions	27 340	17 485	(7 352)	(20)	543	37 996
Total brut	28 548	17 485	(7 352)	(8)	298	38 971
Amortissements constructions	(12 661)	(1 399)	7 079	(1)	(242)	(7 224)
Terrains et Constructions	15 887	16 086	(273)	(9)	56	31 747

(en milliers d'euros)	31/12/11	Augm.	Dim.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/12
Installations, matériel et outillage	26 293	4 985	(2 370)	(1 454)	(2 085)	25 369
Autres immo. corporelles	71 352	4 393	(2 182)	(1 539)	(7 903)	64 121
Autres immo. corp. en crédit-bail	2 323					2 323
Immobilisations corporelles en cours	2 213	4 681	(75)	(150)	361	7 029
Total brut	102 181	14 057	(4 627)	(3 143)	(9 627)	98 842
Installations, matériel et outillage	(18 588)	(2 579)	2 370	366	4 219	(14 212)
Autres immobilisations corporelles	(39 635)	(6 106)	1 633	56	748	(43 304)
Autres immo. corp. en crédit-bail	(1 339)	(499)				(1 838)
Amort sur immo. Corp en cours		(10)				(10)
Total amortissements	(59 562)	(9 194)	4 003	422	4 967	(59 363)
Autres Immobilisations corporelles	42 619	4 863	(624)	(2 721)	(4 660)	39 479

5.3 MATERIELS ET STOCKS LOCATIFS

(en milliers d'euros)	31/12/11	Augm.	Dim.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/12
Matériels locatifs immo.	153 792	68 523	(15 361)	652	10 596	218 201
Matériels locatifs stockés	10 836	758	(1 038)	(4)		10 552
Valeur brute	164 628	69 281	(16 399)	648	10 596	228 753
Amort. matériels locatifs immo.	(93 215)	(18 753)	7 906	(308)	(4 843)	(109 213)
Amort. et prov. matériels locatifs stockés	(3 012)	(271)	351	1		(2 932)
Amortissements et provisions	(96 227)	(19 024)	8 257	(308)	(4 843)	(112 145)
Matériels et stocks locatifs	68 401	50 257	(8 143)	340	5 753	116 608

5.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/12/11	Augm.	Dim.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/12
Titres disponible à la vente	38 533	8 721	(1 944)	31	350	45 691
Prêts et créances	22 954	13 041	(3 414)	296	14	32 891
Dépréciations	(3 174)	(1 251)	4			(4 421)
Immobilisations financières	58 313	20 511	(5 354)	327	364	74 161

5.5 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les participations dans les entreprises associées évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	2012	2011
Valeur des titres à l'ouverture	414	394
Mouvements de périmètre		
Dividende	(283)	(798)
Résultat des entreprises associées	402	818
Participations dans les entreprises associées	533	414

Les éléments financiers 2012 des sociétés mises en équivalence sont :

(en milliers d'euros)	CCIB Catering SRL	SE Hôtel S.Rothschild
Actif immobilisé	176	16 816
Actif courant	3 976	1 312
Total Actif	4 152	18 128
Capitaux propres	1 140	3 658
Passif	3 012	14 470
Total Passif	4 152	18 128
Chiffre d'Affaires	5 767	5 258
Résultat net	923	67

5.6 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/12	31/12/11
Consommables	8 789	8 466
En cours de production	6 692	9 423
Marchandises	3 356	3 431
Total brut	18 837	21 320
Dépréciations	(1 150)	(1 063)
Stocks et en-cours	17 687	20 257

5.7 CREANCES CLIENTS

Les créances clients se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/12	31/12/11
Clients	177 696	187 047
Dépréciations	(10 619)	(9 118)
Créances clients	167 077	177 929

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

5.8 AUTRES CREANCES

Les autres créances se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/12	31/12/11
Avances et acomptes	9 392	7 016
Créances sociales	877	1 088
Créances fiscales	41 501	36 744
Comptes courants sociétés non consolidées	14 493	20 732
Autres créances opérationnelles et diverses	21 851	19 362
Charges constatées d'avance	23 768	22 445
Dépréciations sur comptes courants	(445)	(445)
Dépréciations sur autres créances	(3 086)	(3 026)
Autres créances	108 352	103 917

Toutes les autres créances ont une échéance inférieure à un an.

5.9 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs et passifs se ventilent par nature de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/11	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou (charges)	31/12/12
Autres décalages d'amortissement	(2 036)		7	(225)	(2 254)
Déficits reportables	9 221		(144)	3 422	12 499
Provisions	2 433			(335)	2 098
Indemnités de départ en retraite	1 461	393		84	1 937
Organic et effort construction	459			(2)	457
Participation des salariés	1 062			(247)	815
Amortissements dérogatoires	(15)			(11)	(26)
Autres	(933)	2 792	84	(1 440)	503
Total	11 653	3 185	(53)	1 246	16 031

Les perspectives à moyens termes permettent l'activation de 3 422 k€ de déficits.

Le montant global des déficits reportables du groupe non pris en compte dans le calcul des impôts différés est de 3 068 milliers d'euros, représentant un impôt différé non activé de 628 milliers d'euros.

Les impôts différés actifs et passifs se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/11	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou (charges)	31/12/12
Impôts différés actifs	15 958	467	137	4 087	20 650
Impôts différés passifs	(4 305)	2 718	(191)	(2 841)	(4 619)
Impôts différés actifs (passifs) nets	11 653	3 185	(53)	1 246	16 031

5.10 EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/12	31/12/11
Valeurs mobilières de placement	72 487	125 586
Disponibilités	80 435	75 881
Trésorerie active	152 922	201 467

La juste valeur des valeurs mobilières de placement à la date du 31 décembre 2012 est de 72,5 millions d'euros.

Les placements sont investis dans des produits sans risque : Sicav monétaires, certificats de dépôts ou à compte à terme.

5.11 CAPITAUX PROPRES**5.11.1 Capital****Capital social**

Les actions de GL events sont inscrites sur l'Eurolist d'Euronext Paris - compartiment B.

Au 31 décembre 2012, le capital social était fixé à 90 615 680 €, divisé en 22 653 920 actions de 4 €.

Aucune levée d'option n'a été réalisée sur l'exercice 2012.

Titres donnant accès au capital

Néant

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2012 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la société et ce, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 60 millions d'euros.

Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 30 juin 2014.

Le Conseil d'Administration a fait usage de cette délégation au cours de l'exercice à hauteur de 18 920 720 €.

Informations sur les options d'achat d'action

Situation des plans d'option d'achat d'action en vigueur :

	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	16.05.2008	24.04.2009	30.04.2010	29.04.2011
Date du conseil d'administration	08.12.2008	05.03.2010	04.03.2011	02.03.2012
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	115 500	44 500	61 850	83 550
Dont nombre aux dix premiers attributaires	60 000	33 000	25 000	41 500
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	46 900	26 500	18 000	35 000
Dont nombre aux administrateurs	5 000	5 000	--	5 000
Point de départ d'exercice des options	08.12.2011	05.03.2013	04.03.2014	04.03.2015
Fin de la période d'indisponibilité	08.12.2012	05.03.2014	04.03.2015	04.03.2016
Date limite de levée de l'option	08.12.2013	05.03.2015	04.03.2016	04.03.2017
Prix de souscription (en €)	12,02	16,34	25,14	15,71
Actions souscrites (*)	--	--	--	--
Actions restant à souscrire	115 500	44 500	61 850	83 550

(*) Après constatation de levées d'options par le Conseil d'Administration du 1 mars 2013.

Informations sur les attributions d'actions gratuites

Situation des plans d'attribution d'action en vigueur :

	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	24.04.2009	30.04.2010	29.04.2011	29.04.2011	27.04.2012
Date du conseil d'administration	05.03.2010	04.03.2011	02.03.2012	02.03.2012	26.07.2012
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	70 675	74 346	94 475	18 390	6 500
Valeur au jour d'attribution	16,34	25,14	15,68	15,68	14,97
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	37 500	25 000	37 000	--	--
Dont nombre aux administrateurs	5 000	3 500	3 500	--	--
Dont nombre aux dix premiers attributaires	49 500	30 000	45 500	(*)	6 500
Date de fin de période d'acquisition	05.03.2013	05.03.2013	02.03.2014	02.03.2014	26.07.2014
Date limite d'incessibilité	05.03.2015	05.03.2015	02.03.2016	02.03.2016	26.07.2016
Nombre d'actions levées	--	--	--	--	--

(*) Non applicable car attribution de 10 actions gratuites par salarié des sociétés française du groupe.

Répartition du capital

Le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	31/12/12		31/12/11	
Polygone S.A.	11 848 734	52,30%	10 202 024	56,92%
Sofina	1 972 682	8,71%		
CM CIC Capital Investissements	1 044 924	4,61%	905 602	5,05%
Public	7 787 580	34,38%	6 816 114	38,03%
Nombre d'actions total	22 653 920	100 %	17 923 740	100 %

5.11.2 Primes et réserves

Les primes représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant des apports reçus en numéraire ou en nature.

Les frais d'émission relatifs aux opérations sur le capital de l'exercice sont imputés sur la prime

Sur 2012, le poste « Primes et Réserves » évolue la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/12	31/12/11(*)
Primes et Réserves à l'ouverture	229 504	221 422
Augmentation de capital	50 291	
Affectation du résultat	14 781	26 354
Dividendes	(8 264)	(15 876)
Effet de variation de la juste valeur des instruments financiers	(4 023)	(498)
Impact IAS 27 R	(3 445)	(1 741)
Amendement IAS 19	(782)	232
Annulation des titres auto-contrôle	(1 565)	(1 405)
Coût des options de souscription d'actions	2 293	1 247
Primes et Réserves à la clôture	278 789	229 736

(*) Les montants ont été ajustés tel que mentionné à la note 2.6 « changement de méthode » et sont donc différents de ceux présentés dans les états financiers 2011.

5.11.3 Ecarts de conversion

Les écarts de conversion représentent la différence entre l'application des cours historiques et des cours moyen par rapport au cours de clôture. Au 31 décembre, les écarts de conversion sont de -15 326 milliers d'euros.

5.11.4 Actions propres

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'assemblée générale du 27 avril 2012, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2012 :

(en nombre d'actions)	31/12/11	Acquisitions	cessions	31/12/12
- Actions propres	243 255	119 486	1 785	360 956
- Contrat de liquidité	19 950	351 005	364 803	6 152

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 500 euros sur l'exercice 2012.

Le nombre d'actions auto-détenues et détenues dans le cadre du contrat de liquidité à la clôture de l'exercice est de 367 108.

5.12 PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière (qui concernent pour l'essentiel les sociétés françaises du groupe) sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : taux des obligations d'Etat de 2,90 % pour le taux OAT TEC 20 ans,
- Taux moyen de progression des salaires : 2%,
- Age de départ est de 67 ans, pour toutes les catégories de personnel, tient compte de l'évolution de la législation
- Taux de charges sociales patronales de 40 %.
- Le taux de rotation est calculé par tranche d'âges du salarié.

(en milliers d'euros)	31/12/12	31/12/11	Postes du compte de résultat concernés par cette comptabilisation
A l'ouverture	6 375	5 957	
Coût des services rendus - Prestations servies aux salariés	283	551	Résultat opérationnel
Charge comptabilisée en résultat	283	551	
Gains ou pertes actuariels de la période liés aux changements d'hypothèses	1 177	(321)	
Mouvements de périmètre & reclassements		188	
Provision indemnités de fin de carrière	7 835	6 375	

La provision d'indemnités de fin de carrière tient compte de contrats d'assurance spécifiques souscrits principalement par les sociétés Spaciotempo, Toulouse Expo, GL events Services (pour la partie ISF) et GL events Exhibitions couvrant l'engagement pour un montant global de 1 227 milliers d'euros au 31 décembre 2012 et de 1 224 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

5.13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES COURANTES

Les provisions pour risques et charges courantes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/11	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassem ^t	31/12/12
Provision pour risque social	961	761	(837)	4	135	1 023
Provision pour risque fiscal	754	171	(495)	(24)		406
Autres provisions (*)	18 989	603	(2 738)	11	57	16 922
Total	20 704	1 535	(4 070)	(9)	192	18 352

(*) En Inde, le Comité d'Organisation et l'Autorité de Développement de Dehli ont suspendu les paiements envers leurs fournisseurs dans le cadre des Jeux du Commonwealth qui se sont déroulés en 2010 à Dehli, dont GL Litmus Events, société de droit indien détenue à 70% par le groupe, qui doit encore recouvrer un total de 16 millions d'euros auprès de ces deux administrations. En conséquence, GL Litmus Events a initié une procédure d'arbitrage locale telle que prévue par les contrats conclus avec ces administrations aux fins du paiement de ses prestations. Une provision de 15,7 millions d'euros, correspondant aux sommes restant à recouvrer par GL Litmus Events, figure dans les comptes au 31 décembre 2012.

La provision initiale a été utilisée à hauteur de 694 k€.

5.14 DETTES FINANCIERES

5.14.1 Ventilation des dettes financières courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	31/12/11	Augm.	Remb.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassem ^t	31/12/12
Dettes à L. et M.T.	408 161	48 835	(99 248)	(1 769)	(9)	355 970
Instruments financiers	2 570	5 664				8 234
Autres dettes financières	1 845	322	(263)	(149)	(606)	1 149
Endettement financier à L. & M.T ⁽¹⁾	412 575	54 821	(99 511)	(1 918)	(615)	365 352
Trésorerie passive C.T.	18 719		(3 622)	(190)		14 907
Total dettes financières	431 294	54 821	(103 133)	(2 108)	(615)	380 259
Valeurs mobilières de placement	(125 586)	123	52 515	462		(72 487)
Disponibilités	(75 881)	(4 167)		547	(934)	(80 435)
Trésorerie active	(201 467)	(4 044)	52 515	1 008	(934)	(152 922)
Endettement net	229 827	50 777	(50 618)	(1 100)	(1 549)	227 338
(1) dont au 31 décembre 2012			Endettement financier à L&MT non courant			269 090
			Endettement financier à L&MT courant			96 262

La trésorerie nette correspond à la différence entre la trésorerie active et la trésorerie passive. Au 31 décembre 2012, elle s'élève à 138 014 k€ contre 182 748 k€ au 31 décembre 2011.

Les dettes financières se répartissent par échéance de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/12	Montants à moins d'1 an	Montants à plus d'1 an et moins de 5 ans	Montants à plus de 5 ans
Emprunts à L. et M.T.	355 971	93 021	236 912	26 038
Instruments financiers	8 234	2 093	5 608	533
Autres dettes financières	1 149	1 149		
Concours bancaires courants	14 907	14 907		
Dettes financières	380 259	111 169	242 520	26 570

5.14.2 Ventilation de l'endettement net par devise

L'endettement net se répartit par devise de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Trésorerie active	Total dettes nettes
Total zones Euro	249 193	103 785	(112 877)	240 102
Dollar US		33	(1 098)	(1 065)
Dhirams Emirats Arabes Unis		35	(1 025)	(991)
Franc Suisse			(211)	(211)
Livre Sterling		1 397	(14 752)	(13 354)
Forint Hongrois		828	(623)	206
Hong Kong dollar			(2 446)	(2 446)
Yuan Renminbi Chinois			(2 816)	(2 816)
Dinar Algérien			(126)	(126)
Lire Turquie		9	(1 496)	(1 487)
Rand Sud-Africain		1 189	(4 772)	(3 583)
Roupie Indienne			(8)	(8)
Real Brésilien	19 897	3 893	(10 672)	13 117
Total autres zones	19 897	7 384	(40 045)	(12 764)
Endettement net	269 090	111 169	(152 922)	227 338

5.15 AUTRES DETTES

Les autres dettes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/12	31/12/11
Comptes courants	2 807	1 349
Dettes diverses	14 397	7 914
Produits constatés d'avance	108 641	112 665
Autres dettes	125 845	121 928

Les autres dettes ont une échéance inférieure à un an.

Le poste Produits constaté d'avance est constitué au 31 décembre 2012, de la facturation relative à l'édition 2013 du SIRHA (Salon International de la Restauration de l'Hôtellerie et de l'Alimentation).

La stabilité par rapport à 2011 s'explique notamment par la facturation d'avance d'événements majeurs de début 2012 (par exemple, la coupe d'Afrique des Nations).

NOTE 6 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT**6.1 AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE**

Le poste "Autres produits de l'activité" se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2012	2011
Reprises sur provisions	2 705	3 258
Subventions d'exploitation	1 780	1 572
Autres produits	3 400	4 404
Autres produits de l'activité	7 885	9 234

6.2 ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES

(en milliers d'euros)	2012	2011
Achats consommés	(51 825)	(43 982)
Sous-traitance et personnel extérieur	(257 863)	(227 930)
Location de matériels et loyer immobilier	(87 310)	(84 759)
Transport, déplacements, missions et réceptions	(29 289)	(34 725)
Autres achats et charges externes	(103 052)	(113 610)
Achats consommés et autres charges externes	(529 339)	(505 006)

6.3 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)	2012	2011 ⁽¹⁾
Dotations amort. et prov. sur l'actif immobilisé	(14 956)	(9 924)
Dotations amort. et prov. sur le matériel locatif	(19 024)	(16 186)
Dotations aux provisions pour risques et charges ⁽²⁾	(1 454)	(19 100)
Dotations aux provisions sur autres actifs circulants	(3 420)	(6 130)
Dotations aux amortissements et provisions	(38 854)	(51 340)

(1) Les montants ont été ajustés tel que mentionné à la note 2.6 « changement de méthode » et sont donc différents de ceux présentés dans les états financiers 2011.

(2) Provision exceptionnelle en 2011 de 16,3 millions d'euros sur le contrat des jeux du Commonwealth 2010

6.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(en milliers d'euros)	2012	2011
Plus et moins-value sur cession d'immobilisations	(2 575)	3 689
Pertes sur créances irrécouvrables	(1 895)	(1 133)
Autres produits et charges ⁽¹⁾	3 340	2 079
Autres produits et charges opérationnels	(1 130)	4 635

⁽¹⁾ Ce poste incorpore 1,9 millions d'euros en 2011 d'indemnisation suite au sinistre incendie de la société Vachon.

6.5 RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2012	2011
Résultat de cession sur valeur mobilière de placement	2 150	1 555
Autres intérêts et produits financiers	1 341	2 089
Intérêts	(8 318)	(10 276)
Coût de l'endettement net	(4 827)	(6 632)
Autres Produits financiers de participation	212	511
Gains de change	732	1 856
Pertes de change	(864)	(1 630)
Dotation et reprise prov. et amort. financiers	(626)	(817)
Autres produits et charges financiers	(546)	(80)
Résultat financier	(5 372)	(6 712)

6.6 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2012	2011
Charges IFRS 2	2 293	1 247
Salaires, participations et charges sociales	191 788	185 024
Charges de personnel	194 081	186 271

6.7 CHARGE D'IMPOT

L'évolution de la charge d'impôt se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	2012	2011 ^(*)
Impôts exigibles sur les bénéfices	(15 575)	(9 557)
Impôts différés	1 246	1 697
Impôt sur les bénéfices	(14 329)	(7 860)

^(*) Les montants ont été ajustés tel que mentionné à la note 2.6 « changement de méthode » et sont donc différents de ceux présentés dans les états financiers 2011.

La preuve d'impôt s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	2012	2011
Résultat avant impôt	45 237	28 370
Taux d'impôt en France hors contribution sociale 3,3%	33,33%	33,33%
Impôt théorique	(15 079)	(9 475)
Effet des différences permanentes	327	1 541
Stocks options et actions gratuites	127	(392)
Différences de taux d'impôt	55	284
Contribution sociale 3,30%	355	154
Déficits non activés/utilisation de déficits antérieurs non activés	(114)	28
Impôt sur les bénéfices	(14 329)	(7 860)

NOTE 7 NOTE SUR LES EFFECTIFS

L'effectif moyen du groupe se répartit comme suit :

Répartition par métier	2012	2011
Corporate	134	148
GL events Live	2 630	2 512
GL events Exhibitions	379	377
GL events Venues	720	696
Total	3 864	3 733

Ventilation par catégorie	2012	2011
Dirigeants	83	93
Cadres	1 091	1 050
Agents de maîtrise	1 151	1 007
Employés	885	896
Ouvriers	654	687
Total	3 864	3 733

NOTE 8 NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 TABLEAU DES ENGAGEMENTS

Catégories d'engagements (en milliers d'euros)

Engagements donnés

- Caution garantie crédit CT	
- Caution garantie crédit MT	5 340
- Caution solidaire, garantie divers	

Engagements reçus

- Caution solidaire, garantie divers	40
--------------------------------------	----

Conformément aux principes d'établissement de l'annexe des comptes consolidés qui ne présente que les engagements du groupe vis à vis des tiers et sociétés non consolidées, les engagements hors bilan entre sociétés consolidées sont éliminés au même titre que l'ensemble des opérations et soldes intragroupe.

8.2 REDEVANCES DE CONCESSIONS, LOYERS IMMOBILIERS ET LOYERS DE CREDIT-BAIL POUR LA PART NON RESILIALE DES BAUX

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Parcs d'exposition et centres de congrès	31 458	100 134	227 440
Location immobilière	17 060	32 752	35 057
Location en crédit-bail	3 177	11 312	2 741

Par ailleurs, les contrats de concession peuvent prévoir le versement de loyers variables fonction généralement du résultat avant impôt.

8.3 DETTES ET CREANCES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(en milliers d'euros)	Dettes & créances garanties	Nature de la garantie
- Garanties bancaires	658	Gage de comptes d'instruments financiers

8.4 ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Les engagements d'investissement sont présentés dans l'échéancier suivant :

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Engagement d'investissement	7 319	10 883	12 206

8.5 ENGAGEMENTS LIES AUX RACHATS DE SOCIETE :

L'actionnaire minoritaire de FAGGA a la possibilité de vendre à GL events sa participation, mais compte tenu des négociations visant à pérenniser sa présence dans la société, cet engagement n'a pas été comptabilisé au 31 décembre 2012.

NOTE 9 NOTE SUR LES RISQUES**Risque de change**

GL events réalise la plus grande partie de ses achats et de ses ventes en France ou dans les pays de la zone Euro, et n'est à ce titre soumis à aucun risque de change sur l'essentiel de son activité.

Concernant les affaires internationales majeures, une attention spécifique est portée au risque de change, et des couvertures de change sont prises au cas par cas.

Il n'existe pas de flux réguliers d'affaires avec les filiales étrangères susceptibles d'exposer le groupe de façon structurelle. Les charges engagées par les filiales étrangères sont des charges locales réglées principalement dans la même devise que le règlement du client.

Les parcs de matériels locatifs qui composent les dotations en équipement des filiales étrangères sont des biens durables (structures, tribunes, murs d'image, mobilier, ...). GL events a toujours la possibilité de les transférer à une autre structure sans que leur valeur intrinsèque ne baisse du fait de la fluctuation des devises.

Toutefois, compte tenu de l'évolution du groupe à l'international, les actifs et dettes détenus en devises étrangères sont en augmentation et sont susceptibles d'engendrer des écarts de conversion plus important.

Les actifs en devises (correspondant au total des bilans actif des filiales étrangères déduction faite des titres de participation qu'elles détiennent sur des sociétés consolidées, augmenté des placements en devises des sociétés françaises) et les passifs en devises (correspondant aux dettes financières et d'exploitations des filiales étrangères) sont valorisés en milliers d'euros dans le tableau ci-dessous.

Devises exprimées (en milliers d'euros)	US\$	GBP	TRY	Forint Hongrois	HK\$	Yuan	ZAR	Roupie Indienne	Real	Dirham E.A.U.	Autres devises
Bilan											
. Actifs en devises	30 673	83 117	20 562	52 789	5 381	3 098	23 957	13 093	93 283	27 131	2 448
. Passifs en devises	(13 854)	(51 817)	(12 052)	(3 830)	(1 807)	(402)	(9 423)	(11 233)	(62 121)	(26 528)	(1 454)
Positions avant gestion	16 819	31 300	8 510	48 959	3 574	2 696	14 534	1 860	31 162	603	994
Hors bilan											
Positions après gestion	16 819	31 300	8 510	48 959	3 574	2 696	14 534	1 860	31 162	603	994

Risque de taux, crédit, actions

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et de taux de change obéit à des règles strictes définies par la Direction du groupe qui prévoient la centralisation systématique par la Direction Financière des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. La gestion s'organise autour d'un service trésorerie qui assure la surveillance quotidienne des limites, des positions et effectue la validation des résultats.

La majeure partie de l'endettement est indexée sur les taux à trois mois. De façon ponctuelle des couvertures (swap de taux) peuvent être souscrites à hauteur de tout ou partie des dettes financières variables. Compte tenu du volume de la dette, des anticipations de marché, des ajustements de juste valeur enregistrés au 31 décembre 2012 et des montants déjà couverts, le risque résiduel est jugé faible.

L'endettement moyen net financier à taux variable est présenté dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixes ou taux variables	Montant global des lignes : endettement brut moyen 2012 (en milliers d'euros)	Echéances	Existence de couverture
- Emprunts moyen terme indexé sur l'Euribor 3 mois	Taux variable	256 428	2013 à 2025	Partielle
- Autres emprunts moyen terme	Taux fixe	39 043	2013 à 2019	Non
- Emprunts en crédit-bail indexés sur Euribor 3 mois	Taux variable	1 893	2013 à 2018	Non
- Autres emprunts en crédit-bail	Taux fixe	12 541	2013 à 2019	Non
- Autres dettes financières	Taux variable	1 149	2013	Non
- Concours bancaires	Taux variable	14 907	2013	Oui
Total		325 960		

Dans l'hypothèse d'une augmentation du taux de référence (Euribor 3 mois) de 1%, seule la partie non couverte de la dette financière à LT&MT serait impactée.

Le risque de taux sur les concours bancaires est quant à lui couvert par l'application de la fusion en échelle d'intérêts des comptes bancaires qui permet de compenser les découverts par les disponibilités. Les instruments de couverture mis en place sont efficaces sur la période considérée.

Par ailleurs, un portefeuille de FCP monétaires, de certificats de dépôts et de comptes à terme de 99 millions d'euros en moyenne sur 2012 compense une partie du risque d'augmentation des taux bancaires.

Ainsi, une augmentation de 1% des taux d'intérêts aurait engendré au 31 décembre 2012, compte tenu des couvertures de taux existantes et de l'augmentation corrélative du rendement des placements, une augmentation de la charge financière nette de 1.7 millions d'euros.

Risque sur titres ou actions

Le groupe détient par ailleurs un ensemble de participations dans des sociétés cotées dont la valeur boursière totale fluctue en fonction de la tendance des marchés boursiers, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune des sociétés. A la clôture les variations éventuelles de la juste valeur de ces titres sont comptabilisées soit en capitaux propres, soit en résultat en cas de dépréciation durable jusqu'à leur cession. Le montant de ces participations étant peu élevé, il n'induit aucun risque significatif.

Risque sur covenants bancaires

90% des emprunts à moyen et long terme sont soumis au respect de covenants.

Les ratios du contrat d'emprunt à moyen terme Club Deal à respecter, qui représente à lui seul 36% des emprunts à moyen et long terme du Groupe soumis à covenants, sont :

- *Gearing* (endettement net / capitaux propres) \leq 120%
- *Leverage* (endettement net / excédent brut d'exploitation¹) \leq 3,0

Au 31 décembre 2012, le groupe GL events respecte ces dispositions.

GL events a négocié sur les nouveaux contrats d'emprunts mis en place en 2012 un leverage allant jusqu'à 3.5. Néanmoins les clauses de défaut croisé de nos contrats d'emprunts nous imposent de respecter le ratio de 3 sur le leverage jusqu'au terme de notre contrat Club deal en décembre 2015.

Risque de liquidité

Le groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. En plus, des financements à moyen et long terme et des contrats de locations financement, le groupe a négocié, par le biais de ces différentes entités, des concours bancaires à court terme. Au 31 décembre 2012, ces encours sont utilisés à hauteur de 15 millions d'euros (note 5.14 des comptes consolidés). Par ailleurs, l'activité du groupe GL events génère, au 31 décembre 2012, une ressource en fonds de roulement de 76,3 millions d'euros. Le risque de liquidité est non significatif.

NOTE 10 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les états financiers consolidés comprennent l'ensemble des sociétés figurant dans le périmètre (cf. note 3). La société-mère est la société Polygone SA. Les opérations avec les sociétés liées concernent essentiellement la prestation de direction facturée par Polygone SA à GL events, Messieurs Olivier GINON, Olivier ROUX et Erick ROSTAGNAT étant administrateurs communs aux deux sociétés, et des loyers immobiliers facturés par Foncière Polygone au groupe, Monsieur Olivier GINON étant Président, Gilles GOUEDARD COMTE et Erick ROSTAGNAT directeurs généraux délégués de cette société.

Il n'existe pas d'autre engagement en matière de pension ni d'indemnité assimilée dont bénéficient les autres membres et anciens membres des organes d'administration et de direction. Il n'y a ni avance ni crédit alloué aux organes d'administration et de direction.

¹ Excédent brut d'exploitation = Résultat avant impôt +/- Autres produits et charges financières - Coût de l'endettement net + Dotations aux amortissements et provisions - Reprise de provisions

Les opérations courantes avec les parties liées au cours de l'exercice 2012 se présentent comme suit :

Nature	Produits (charges)
Prestation de direction générale ⁽¹⁾	(2 638)
Frais de missions, déplacements et assurances	268
Loyers et taxes foncières ⁽²⁾	(15 578)
Solde au 31/12/12	
Dépôts de garantie ⁽³⁾	22 599
Client	313
Fournisseur	(1 976)
Compte courant	(2 276)

⁽¹⁾ la prestation de direction générale comprend les rémunérations de messieurs GINON et ROUX, les charges patronales associées et les frais de déplacement liés à leurs missions. Elle est reconduite tacitement chaque année et approuvée à l'Assemblée Générale dans le cadre des conventions réglementées.

⁽²⁾ les loyers concernent 13 sites opérationnels, dont les parcs des expositions de Turin et Budapest que Foncière Polygone a acquis à GL events en 2009. Ces loyers ont été déterminés à des conditions de marché, basées sur des rendements locatifs ou des prix au m² pour des biens comparables.

⁽³⁾ les dépôts de garantie correspondent à un an de loyer TTC.

Les rémunérations 2012 versées aux membres des organes d'administration et de direction se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Total	Fixe	Variable	Avant-nature
Olivier GINON ⁽¹⁾	339	332		7
Olivier ROUX ⁽¹⁾	310	302		8
Olivier FERRATON	346	256	60	30
Erick ROSTAGNAT	328	186	139	3

⁽¹⁾ rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 (renseignement concernant le capital) page 154.

NOTE 11 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

(en euros)	MAZARS				MAZA-SIMOËNS			
	Montant		%		Montant		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	153 508	119 425	19%	21%	56 000	49 125	20%	17%
- Filiales intégrées globalement	634 936	542 301	79%	79%	213 000	238 425	75%	83%
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur					16 000		5%	
- Filiales intégrées globalement								
Sous-total	788 444	661 726	98%	100%	285 000	287 550	100%	100%
Autres prestations	20 000		2%					
Sous-total	20 000		2%					
TOTAL	808 444	661 726	100%	100%	285 000	287 550	100%	100%

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GL events SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-avant, nous attirons votre attention sur le changement de méthode de comptabilisation des passifs liés aux indemnités de fin de carrière exposé dans les notes 2.5.16 et 2.3 de l'annexe.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Tests de dépréciation des actifs incorporels

La société procède à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note « 2.5.5 – Dépréciation d'actifs » aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note « 2.5.5 – Dépréciation d'actifs » donne une information appropriée de ces éléments.

Provision pour risques et charges

La société constitue des provisions pour couvrir les risques, tels que décrits dans la note 2.5.15 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen de la situation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 2 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Michel Maza

MAZARS
Eric Gonzalez

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/12		31/12/11	
		Brut	Amort. /prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2.2 et 3.1	14 154	125	14 029	13 974
Immobilisations corporelles	2.3 et 3.1	2 851	1 228	1 623	1 456
Titres de participation	2.4 et 3.2	502 749	15 593	487 155	481 553
Créances rattachées à des Participations	2.6 et 3.2	118 931	1 237	117 693	73 985
Autres immobilisations financières	3.2	26 461	3 648	22 813	18 706
ACTIF IMMOBILISE		665 145	21 831	643 314	589 674
Clients et comptes rattachés	2.5 et 3.3	28 485		28 485	12 933
Autres créances	2.5 et 3.4	11 021	3 086	7 936	7 278
ACTIF CIRCULANT		39 506	3 086	36 421	20 211
Valeurs mobilières de placement	3.5	56 957	864	56 092	119 244
Disponibilités	3.5	23 964		23 964	6 557
TRESORERIE		80 921	864	80 057	125 801
Comptes de régularisation	3.6	597		597	1 028
TOTAL ACTIF		786 169	25 781	760 389	736 714

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/12	31/12/11
Capital social	3.7	90 616	71 695
Prime d'émission	3.7	172 638	122 347
Réserve légale	3.7	7 169	6 491
Autres réserves	3.7	17 611	11 597
Résultat de l'exercice		15 487	14 642
Amortissements dérogatoires	3.7	3 656	3 217
CAPITAUX PROPRES		307 177	229 989
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2.7 et 3.8	3 802	2 380
Dettes financières	3.9	433 750	489 982
Fournisseurs et comptes rattachés	2.5 et 3.10	8 905	4 795
Dettes fiscales et sociales	2.5 et 3.10	4 756	2 379
Autres dettes	2.5 et 3.10	1 997	7 172
DETTES CIRCULANTES		449 408	504 328
Comptes de régularisation		2	18
TOTAL PASSIF		760 389	736 714

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/12	31/12/11
Chiffre d'affaires	2.9	27 694	24 439
Autres produits d'exploitation		539	
Reprises de provisions et transferts de charges		266	350
Produits d'exploitation	4.1	28 499	24 789
Charges externes		(24 341)	(25 654)
Impôts et taxes		(154)	(347)
Salaires et charges	5	(2 254)	(3 521)
Dotations aux amortissements et provisions		(534)	(636)
Autres charges		(187)	(172)
Charges d'exploitation		(27 471)	(30 330)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 028	(5 541)
Produits financiers	4.3	27 585	33 245
Charges financières	4.3	(16 739)	(21 060)
Résultat financier	4.3	10 846	12 185
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		11 874	6 643
Produits exceptionnels	2.10 et 4.4	3 721	17 542
Charges exceptionnelles	2.10 et 4.4	(4 108)	(17 265)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2.10 et 4.4	(387)	277
Impôts sur les bénéfices charges (produits)	2.13 et 4.5	(3 999)	(7 721)
RESULTAT NET COMPTABLE		15 487	14 642

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2012 DE GL EVENTS**NOTE 1 FAITS MARQUANTS**

GL events a réalisé deux augmentations de capital en numéraire :

- La première a été réservée à la Sofina pour un montant total de 28.499.998,86 €, comprenant un montant nominal de 6.838.632 € et une prime d'émission globale de 21.661.366,86 €, par émission de 1.709.658 actions ordinaires pour un prix de souscription unitaire égal à 16,67 €, soit 4 € de valeur nominale et 12,67 € de prime d'émission par action.
- Et la seconde, avec maintien du droit préférentiel de souscription, a été réalisée pour un montant final brut de 42.559.154,98 euros, correspondant à la création de 3.020.522 actions nouvelles.

Le produit de ces deux opérations d'augmentation de capital permettra de financer, de manière équilibrée avec l'autofinancement, l'accélération du développement du groupe sur les zones émergentes de l'événementiel mondial que sont notamment le Brésil, la Russie, l'Afrique et le Moyen-Orient, et de saisir en Europe des opportunités de développement, en particulier dans la gestion d'espaces événementiels.

NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES**2.1 PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant :

- les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables, d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultant des dispositions du Plan Comptable Général 1999.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel à un mali de fusion et à des logiciels informatiques.

Les logiciels sont évalués à leur coût d'achat et sont amortis linéairement sur leur durée de vie de 1 à 3 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

A chaque clôture, un test de dépréciation est réalisé s'il existe un indice de perte de valeur, une provision est constituée si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leur coût d'achat. Ils font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon le mode linéaire, la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

	Durées
Agencements et installations	10 ans
Matériel de transport	3 à 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	4 à 5 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

2.4 TITRES DE PARTICIPATION ET TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les titres font l'objet d'une provision lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité des sociétés intégrées en consolidation est déterminée à partir de la valeur consolidée réévaluée en utilisant la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés. La valeur d'utilité des sociétés non consolidées est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres détenus, réévaluée, le cas échéant, des perspectives de développement et de résultat. Les clauses de révision de prix sont prises en compte lorsqu'elles peuvent être déterminées de façon fiable.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond à la valeur probable de négociation.

2.5 CREANCES ET DETTES

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée sur chacune d'elles.

Les créances et les dettes libellées en devises sont exprimées au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

2.6 CREANCES ET DETTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les créances et dettes qui présentent une nature commerciale sont classées dans l'actif circulant ou le passif à court terme. A l'échéance, et en accord avec la convention de trésorerie du groupe, ces créances ou dettes sont reclassées dans les comptes courants financiers, à l'actif ou au passif du bilan. Leur remboursement intervient par conséquent, et le cas échéant, en déduction de ces mêmes comptes courants financiers.

Les avances en compte courant qui présentent dès l'origine un caractère financier sont comptabilisées directement dans les mêmes comptes courants financiers.

Les comptes courants financiers, qu'ils soient actifs ou passifs, sont à échéance à moins d'un an. Toutefois, compte tenu du caractère permanent que présentent certains de ces comptes courants, il a été décidé, par convention, que l'ensemble des comptes courants financiers actifs serait présenté sous la rubrique créances rattachées à des participations, les comptes courants financiers passifs étant eux tous regroupés dans la rubrique Dettes financières.

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges et risques en cours.

En ce qui concerne, les plans d'attributions gratuites d'actions, une provision pour charges est constituée en fonction de la durée d'acquisition. Une reprise de provision est comptabilisée lors de l'attribution définitive des actions par les bénéficiaires.

2.8 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les coûts relatifs aux départs à la retraite des salariés de l'entreprise sont pris en charge, conformément à l'option ouverte par les dispositions légales en vigueur, dans l'exercice de leur départ. L'engagement est déterminé selon la méthode des crédits projetés en retenant des hypothèses actuarielles. Le montant estimé de l'engagement est donné en note 6.

2.9 CHIFFRE D'AFFAIRES

La société GL events a pour principale activité la prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, GIE français ou étrangers.

En rémunération des services apportés à ses filiales, la société GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle une contribution qui constitue l'essentiel de son chiffre d'affaires.

2.10 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges et produits exceptionnels sont comptabilisés dans cette rubrique conformément aux règles du Plan Comptable Général. Les abandons de créances que la société GL events peut octroyer à l'une ou plusieurs de ses filiales au cours d'un exercice donné présentent un caractère exceptionnel et sont, à ce titre, comptabilisés sous cette rubrique.

2.11 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, et à la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

2.12 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers utilisés par la société (tunnel à prime nulle ou avec versement de prime) sont exclusivement des instruments de couverture. Les gains et pertes sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges sur les éléments couverts.

2.13 IMPOTS SUR LES BENEFICES

La société GL events a constitué avec ses filiales un groupe intégré fiscalement dont elle est tête de groupe. Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont :

GL events	GL events Exhibitions	SE Centre Congrès Amiens
Alice Evénements	Hall Expo	SE Centre Congrès Saint Etienne
Altitude	GL events Management	SE. Centre Congrès Pierre Baudis
Chorus	Menuiserie Expo	SE. Château de St Priest
Décorama	SEPE Parc Floral	SE. Palais Brongniart
Esprit Public	Mont Expo	SE. Palais Mutualité
Fabric Expo	Package	SE. Polydome Clermont-Ferrand
GL events Audiovisual	Polygone Vert	Spaciotempo
GL events Cité centre de Congrès Lyon	Profil	Sign'Expo
GL events Parc Expo Metz Métropole	Ranno Entreprise	
GL events Services	SE Acropolis de Nice	
GL events Mobilier	SECIL	

L'impôt sur les sociétés est déterminé par chacune des sociétés membres du groupe, sans possibilité d'imputation des déficits propres à la filiale nés pendant la période d'appartenance au groupe d'intégration fiscale. La société tête de groupe enregistre en charge d'impôt, le gain ou la charge résultant de l'écart entre le total des impôts dû par les sociétés et l'impôt dû par le groupe intégré.

L'économie d'impôt résultant de l'intégration fiscale est définitivement acquise à la société mère. Cependant en cas de sortie, cette économie est restituée à la filiale. Aucune société n'a quitté le périmètre à la date d'arrêté des comptes.

NOTE 3 INFORMATIONS SUR LE BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/11	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/12
Logiciels informatiques	287	77			364
amortissements	(103)	(22)			(125)
Fonds commercial ⁽¹⁾	13 789				13 789
Immobilisations incorporelles nettes	13 974	55			14 029
Immobilisations corporelles brutes	2 813	840	(846)		2 807
Amortissements des immo corporelles	(1 357)	(303)	433		(1 227)
Immobilisations corporelles en-cours	0	45			45
Immobilisations corporelles nettes	1 456	582	(413)		1 623

⁽¹⁾ correspond à un mali technique issu de la transmission universelle de patrimoine avec Agor Holding.

3.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/12/11	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/12
Titres de participation	484 533	1 643	(666)	3 632	489 141
Dépréciation des titres de participation	(10 754)	(5 612)	772		(15 594)
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	7 774	8 378	(2 544)		13 608
Valeur nette des titres	481 553	4 409	(2 438)	3 632	487 155
Créances rattachées à des participations	75 223	45 551	(1 843)		118 931
Dépréciation des créances	(1 238)				(1 238)
Valeur nette des créances	73 985	45 551	(1 843)		117 693
Prêts	9 172	5 522			14 694
Provision prêts	(798)				(798)
Autres titres	11 367	191			11 558
Dépôts et cautionnements	815	118	(724)		209
Dépréciations des autres immo.financières	(1 850)	(1 000)			(2 850)
Autres immobilisations financières	18 706	4 831	(724)		22 813
Total immo. financières nettes	574 244	54 791	(5 005)	3 632	627 661

Le détail des titres de participations ainsi que celui des créances rattachées est donné dans le tableau des filiales et participations en note 10.

3.3 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le total des créances clients et comptes rattachés s'établit à 28 485 milliers d'euros dont 3 895 milliers d'euros correspondent à des créances clients hors groupe. Toutes les créances clients sont à moins d'un an.

3.4 AUTRES CREANCES

Toutes les autres créances sont à moins d'un an. Aucune d'entre elles n'est représentée par un effet de commerce.

3.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31/12/12	31/12/11
Valeurs mobilières de placement	56 957	120 283
Provision	(864)	(1 039)
Valeur nette des valeurs mobilières de placement	56 092	119 244
Disponibilités	23 964	6 557
Total net	80 057	125 801

3.6 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

(en milliers d'euros)	31/12/12	31/12/11
Charges constatées d'avance	56	353
Frais d'émission emprunt à répartir sur plusieurs exercices	541	675
Comptes de régularisation	597	1 028

3.7 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros sauf actions en milliers)	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat de l'exercice	Amortissements dérogatoires	Total
Capitaux propres au 31/12/2011	17 924	71 695	122 347	6 491	11 597	14 642	3 217	229 989
Affectation du résultat 2011				678	13 964	(14 642)		
Augmentation de capital	4 730	18 921	50 291					69 212
Distribution de dividendes					(7 950)			(7 950)
Résultat 2012						15 587		15 587
Amortissements dérogatoires							439	439
Capitaux propres au 31/12/2012	22 654	90 616	172 638	7 169	17 611	15 587	3 656	307 277

Le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	31/12/12		31/12/11	
Polygone S.A.	11 848 734	52,30%	10 202 024	56,92%
Sofina	1 972 682	8,71%		
CM CIC Capital Finance	1 044 924	4,61%	905 602	5,05%
Public	7 787 580	34,38%	6 816 114	38,03%
Nombre d'actions total	22 653 920	100 %	17 923 740	100 %

Au 31 décembre 2012, le capital social est fixé à 90 615 680 euros, divisé en 22 653 920 actions de 4 euros.

3.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31/12/11	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Autres mvts	31/12/12
			montant utilisé	montant non utilisé		
Provision pour risques liés aux filiales	142					142
Provision au titre des actions gratuites	1 023	2 273				3 296
Autres provisions	1 215		(851)			364
Total	2 380	2 273	(851)			3 802

3.9 ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	31/12/11	Augm.	Remb.	Autres mvts	31/12/12
Emprunts à L. et M.T.	372 494	11 500	(88 212)		295 783
Concours banc. Courants	547	582		16	1 145
Intérêts courus	163	86		(16)	232
Total des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	373 204	12 168	(88 212)		297 159
Dettes rattachées à des participations	115 755	19 848			135 603
Autres dettes financières diverses	1 023		(37)		986
Total des emprunts et dettes financières divers	116 778	19 848	(37)		136 589
Total des dettes financières	489 982	32 016	(88 249)		433 750
Prêts groupe	(8 374)	(5 522)			(13 896)
Créances rattachées à des participations	(74 255)	(43 438)			(117 693)
Valeurs mobilières et disponibilités	(125 801)		45 745		(80 057)
Endettement financier net de trésorerie	281 552	(16 944)	(42 504)		222 102

3.10 ECHEANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES

(en milliers d'euros)	31/12/12	à moins d'un an	à plus d'un an et moins de cinq ans	à plus de cinq ans
Emprunts à L. et M.T.	295 783	90 594	197 612	7 577
Autres dettes auprès établissement crédit	1 376	1 376		
Comptes courants des filiales et participations	135 603	135 603		
Autres dettes financières diverses	986	986		
Total des dettes financières	433 750	228 559	197 612	7 577
Fournisseurs et comptes rattachés	8 905	8 905		
Dettes fiscales et sociales	4 756	4 756		
Autres dettes	1 997	1 997		
Total des autres passifs	15 658	15 658		
Total	449 408	244 217	197 612	7 577

3.11 CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

(en milliers d'euros)	31/12/12	31/12/11
Charges à payer		
Dettes financières	232	163
Fournisseurs, factures à recevoir	8 569	3 005
Dettes fiscales et sociales	386	422
Autres dettes, avoirs à établir	156	104
Total	9 343	3 694
Produits à recevoir		
Clients, factures à établir	2 969	7 024
Fournisseurs, avoirs à recevoir	24	173
Autres produits financiers à recevoir	4 202	863
Total	7 195	8 060

NOTE 4 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1 PRODUITS D'EXPLOITATION**

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué de la contribution que GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle en rémunération des services apportés.

4.2 REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les rémunérations versées membres du comité exécutif du groupe durant l'exercice s'élèvent à 1 177 milliers d'euros. Il n'existe pas d'autre engagement en matière de pension ni d'indemnité assimilée dont bénéficient les autres membres et anciens membres des organes d'administration et de direction. Il n'y a ni avance ni crédit alloué aux organes d'administration et de direction.

4.3 RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2012	2011
Dividendes reçus	21 288	24 224
Produits d'intérêts	2 332	2 457
Résultat de cession des VMP	1 796	1 294
Revenus des prêts	337	1 040
Reprise sur provisions	1 812	4 208
Garantie de taux, Gain de change	21	21
Total des produits financiers	27 585	33 245
Charges d'intérêts	(5 641)	(6 523)
Intérêts sur couverture de taux	(1 346)	(1 990)
Pertes de changes	(4)	(1)
Charges diverses		(940)
Dotations aux provisions pour dépréciation ⁽¹⁾	(9 749)	(11 606)
Total des charges financières	(16 739)	(21 060)
Résultat financier	10 846	12 185

⁽¹⁾ dont 1 million d'euros de dépréciation d'une participation non consolidée.

4.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2012	2011
Produits sur opérations de gestion	23	601
Produits de cession des immobilisations :		
. corporelles	40	9
. financières	3 049	15 870
Reprises sur provisions et transfert de charges	609	1 063
Total des produits exceptionnels	3 721	17 542
Valeur comptable des immobilisations cédées :		
. corporelles	(414)	(9)
. financières	(3 211)	(12 540)
Charges sur opérations de gestion		(10)
Dotations provision pour risques et charges	(440)	(1 264)
Autres charges exceptionnelles	(44)	(3 442)
Total des charges exceptionnelles	(4 108)	(17 265)
Résultat exceptionnel	(387)	277

4.5 IMPOTS SUR LES BENEFICES ET SITUATION FISCALE LATENTE

(en milliers d'euros)	2012	2011
Charge / (Produit) d'impôt lié à l'intégration fiscale	(3 869)	(7 553)
Impôts sur les sociétés	130	168
Total comptabilisé	(3 999)	(7 721)

Décomposition de la charge d'IS entre résultats courant et exceptionnel (en milliers d'euros)	Base totale	Impôt correspondant (Charge) / Produit	Résultat net
Résultat courant	11 874	4 131	16 005
Résultat exceptionnel	(387)	(132)	(519)
Total	11 487	3 999	15 486

Le résultat courant intègre des dividendes pour 21,3 millions d'euros non imposables à hauteur de 95 % des dividendes.

4.6 INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET SUR LE RESULTAT

En l'absence d'utilisation de toute évaluation fiscale dérogatoire, l'incidence sur les capitaux propres et sur le résultat est nulle.

NOTE 5 EFFECTIF MOYEN

	2012	2011
Cadres	7	7

NOTE 6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés (en milliers d'euros)	
Cautions	
Cautionnement garantie crédit MT	6 485
Cautionnement garantie crédit MT	60 254
Caution solidaire, garantie divers	19 422
Indemnités de départ à la retraite	197
Engagements reçus (en milliers d'euros)	
Caution solidaire, garantie divers	

Engagements liés aux rachats de société

L'actionnaire minoritaire de FAGGA a la possibilité de vendre à GL events sa participation, mais compte tenu des négociations visant à pérenniser sa présence dans la société, cet engagement n'a pas été comptabilisé au 31 décembre 2012.

Les compléments de prix sont comptabilisés au bilan lorsqu'une évaluation fiable peut être effectuée à la clôture de l'exercice.

Autres engagements commerciaux

Néant

NOTE 7 IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société GL events, faisant appel public à l'épargne, établit des comptes consolidés. Au 31 décembre 2012, elle est détenue par la société Polygone S.A. à hauteur de 52,30%.

NOTE 8 ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Allègement futur d'impôt : Organic 2012 : 35 milliers d'euros.

NOTE 9 OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/12
Titres de participation	489 226
Clients	24 590
Fournisseurs	(6 917)
Prêts & autres immob financières	16 591
Autres créances et dettes	(2 710)
Comptes courants actifs nets	110 732
Comptes courants passifs	(138 721)
	Produits (charges)
Dividendes reçus	21 146
Autres produits financiers - intérêts des comptes courants	2 243
Charges financières - intérêts des comptes courant	(140)

NOTE 10 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote- part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Divid- ende encaissé au cours de l'exercice	Observ- ations
1) Filiales (+ de 50 % de capital détenu par la société)										
Alice Evénements	37	748	100	37	37	(55)	3 286	22 195		
Auvergne Evénements	50	1 097	59,04	130	130	(2 305)	100	6 154	177	
Bleu Royal	150	91	70,00	105	105	(173)		1 631		
Chorus	50	391	100,00	900	900	(460)		1 827	225	
Fagga Promoção de Eventos	1 540	19 109	87,36	16 578	16 578	2 072		19 831	2 072	
GL events Middle East	207	20 612	100,00	231	231	(16 783)	5 000	8 181		
GL events Mobilier	241	392	99,77	343	343	1 862		10 275		
GL events Asia	127	668	99,00	154	154	297		0	344	
GL events AS Turquie	11 852	10 563	99,93	8 166	8 166	386	6 239	1 677		
GL events Audiovisual	2 633	8 213	33,86	7 214	7 214	(2 624)	1 076	37 479	497	
GL events Belgium	1 000	2 032	100,00	2 720	2 720	1 320		7 069		
GL events Brussels	250	466	85,00	212	212	13	1 500	13 427		
GL events Campus	10	10	99,84	10	10	382		1 241		
GL events CCIB	2 005	5 547	80,00	1 604	1 604	(10 669)	1 316	27 743	1 032	
GL events Exhibitions Shanghai	1 355	2 696	90,00	1 083	1 083			2 511		
GL events Cité Centre Congrès Lyon	500	1 492	99,88	499	499	(5 041)		20 032	899	
GL events Exhibitions	7 624	47 340	98,92	125 343	125 343	(21 602)		71 722	6 999	
GL events Greece	60		99,98	60	0	365		0		(1)
GL events Italia	8 783	32 871	95,21	71 927	61 927	1 908	220	16 127		(7)
GL events Management	10	(428)	100,00	10	10	388		0		
GL events Parc Expo Metz métropole	50	1 900	100,00	50	50	279	9 550	8 715	750	
GL events Portugal	35	(548)	85,71	30	0	1 089	90	533		(2)
GL events Scarabée	50	69	100,00	50	50	(371)		1 185		
GL events Services	24 632	19 020	98,68	81 731	80 231	23 647	2 517	125 538		(6)
GL events SI	10	194	99,84	10	10	7 553		4 952	184	
GL events Suisse	83	166	84,80	55	55	117		1 481	49	
GL events Support	10	293	99,84	10	10	6 616		13 731	283	
GL events World Forum	100	(818)	95,00	95	95	26		7 548		
GL events USA	1	(820)	100,00	1	1	1 305		0		(3)
Hall Expo	2 063	7 097	36,51	1 191	1 191	12 530	10 875	30 940		
Hungexpo	10 263	28 584	100,00	42 335	42 335	(21 136)	1 026	10 201	180	
Market Place	541	526	89,95	3 664	3 664	(1 685)		16 715	94	
New Affinity	6 000	5 346	100,00	6 213	6 213	62		0		
Owen Brown	5 379	13 119	100,00	14 892	14 892	(47)	613	65 808		
Package	984	2 739	100,00	6 483	6 483	(1 076)		19 545	300	
Padova Fiere	8 000	6 878	80,00	20 000	20 000	(4 765)		12 692		
Polygone Vert	381	279	99,92	608	608	119		3 000		
Profil	8	518	100,00	1 679	1 678	(321)		6 423	70	
Pyramide XV	12 859	2 620	54,67	7 590	4 790	3 495		0		(8)
SEAN (Acropolis Nice)	250	638	99,97	250	250	(1 171)	500	15 934		
SECECAM (Amiens)	50	311	100,00	50	50	(884)		4 008		
SECCSE (Centre Fauriel St-Etienne)	50	92	100,00	50	50	(402)	50	1 864	63	
SECCPB (Pierre Baudis)	8	380	100,00	15	15	(1 857)		4 219	225	
SECIL	660	(257)	99,92	1 550	1 550	1 641		1 951		

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Dividende encaissé au cours de l'exercice	Observations
1) Filiales (+ de 50 % de capital détenu par la société) (suite)										
SECSF (Château Saint-Priest)	8	(33)	100,00	8	8	(120)		705		
SE Palais Brongniart	300	(1 027)	100,00	300	300	(530)		12 338		
SEPMU (Palais Mutualité)	50	660	100,00	50	50	2 967	3 750	10 845		
SEPCFD (Polydome Clermont-Fd)	50	334	100,00	50	50	(584)		3 327	219	
SEPE (Parc Floral Paris)	297	996	100,00	297	297	(2 698)	900	4 361	585	
SEPEAT (Troyes)	50	(363)	90,00	45	45	312		2 279		
SESR (Hotel Salomon de Rothschild)	100	3 658	50,00	50	50	8 491	995	5 258		
Slick Seating System	1	(1 492)	100,00	581	581	16 440	3 063	26 312		
Spaciotempo	2 211	15 355	100,00	16 740	16 740	(6 264)		40 625	2 825	
Spaciotempo UK	123	3 606	100,00	10 208	10 208	1 819	613	8 471		
Toulouse Evenements	38	355	100,00	38	38	(2 522)	1 700	4 153		
Toulouse Expo	468	16 510	90,23	4 110	4 110	(17 245)		7 106	25	
Total	114 647	279 422		458 405	444 014	(25 889)	54 979	753 397	18 097	
2) Participations comprises entre 10 à 50 %										
GL Events Centro de Convencoes	17 262	23 213	34,49	10 500	10 500	890	26 402	23 137	890	
Idées en tête	77		35,06	0	0					
Première Vision	10 050	24 746	49,00	19 611	19 611			38 758	1234	
Le Public Système	1 978		10,78	2 388	2 325				142	
SA Lyonnaise de Télévision	5 000		10,00	501	0					(5)
SA PERPIGNAN ST ESTEVE			34,17	205	155					
Sepel	5 172	13 384	46,25	8 211	8 211			22 738	925	
Société du Partage	5	42	39,22	2	0			0		(4)
Total	39 544			41 418	40 802	890	26 402		3 191	
3) Autres participations (- de 10%)										
				10 721	7 284	0	0			
Total général	154 191			510 544	492 100	(24 999)	81 381		21 288	

(1) dépréciation du compte courant à hauteur de 365 milliers d'euros

(2) dépréciation du compte courant à hauteur de 91 milliers d'euros

(3) dépréciation du compte courant à hauteur de 682 milliers d'euros

(4) dépréciation du prêt à hauteur de 798 milliers d'euros

(5) dépréciation des titres à hauteur de 501 milliers d'euros

(6) dépréciation des titres à hauteur de 1 500 milliers d'euros

(7) dépréciation des titres à hauteur de 10 000 milliers d'euros

(8) dépréciation des titres à hauteur de 2 800 milliers d'euros

Les résultats nets 2012 des sociétés les plus significatives en termes de valeur brute des titres sont les suivants :

- Hungexpo : - 2 693 milliers d'euros,
- GL events Exhibitions : 4 648 milliers d'euros,
- GL events Services : - 2 432 milliers d'euros,
- GL events Italia et Padova : - 5 116 milliers d'euros,
- Fagga Promoção de Eventos : 1 443 milliers d'euros,
- Spaciotempo : 4 007 milliers d'euros.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GL events SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

L'essentiel de l'actif de votre société est constitué de titres de participation qui sont évalués conformément aux modalités indiquées au paragraphe 2.4 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné les données et hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination des valeurs d'utilité et nous avons vérifié que les notes annexes donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 2 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Michel Maza

MAZARS
Eric Gonzalez

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Conventions de redevance de marque et d'assistance technique et commerciale avec la société Bleu Royal

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 2 mars 2012, a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance technique et commerciale, ainsi que d'une convention de redevance de marque avec la société Bleu Royal qui gère le restaurant situé à la Mutualité (le Terroir Parisien).

Pour 2012, le montant de ces redevances est le suivant :

- Assistance technique et commerciale : 24 464 €
- Redevance de marque (1% du CA) : 16 309 €

Protocole d'investissement

Dans le cadre de la restructuration financière de GL events et de la société Polygone, votre Conseil d'administration a autorisé le 6 septembre 2012 la signature d'un protocole d'investissement dont les principaux termes sont les suivants :

- augmentation du capital de 28,5 M€, incluant la prime d'émission, réservée à Sofina (un investisseur belge) ;
- augmentation du capital de 43,4 M€, incluant la prime d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Sofina et Polygone souscrivent à la seconde augmentation du capital à concurrence de leurs droits préférentiels de souscription, étant précisé que la souscription de Polygone est financée au moyen des fonds versés par Sofina à Polygone dans le cadre
 - d'une augmentation du capital de Polygone avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Sofina pour un montant de 10,5 M€ (prime d'émission incluse),
 - de l'émission par Polygone d'obligations remboursables en actions GL events (ORA) pour un montant nominal total de 12,5 M€, intégralement remboursables par livraison de 695.603 actions existantes.

Ce protocole a été mis en œuvre et correctement traduit dans les comptes de l'exercice.

Convention d'intégration fiscale :

La société GL events est tête de groupe dans le cadre de la convention d'intégration fiscale. A ce titre, elle est seule redevable de l'IS et des contributions additionnelles dues par le groupe formé par elle-même et les sociétés détenues à au moins 95% qui ont opté pour ce régime.

Suite à une évolution de la jurisprudence du Conseil d'Etat, le Groupe a décidé de modifier la convention d'intégration fiscale sur le point suivant : les économies d'impôts transmises à la société GL events par les filiales déficitaires pendant la période d'appartenance au groupe seront restituées à la filiale en cas de sortie du périmètre. Une nouvelle convention a été établie pour intégrer cette évolution, selon autorisation du Conseil d'administration du 26 juillet 2012.

Les déficits constatés au sein des filiales intégrées en 2012 sont les suivants :

Sociétés intégrées	Résultat fiscal (€)
Esprit Public	215 360
Fabric'Expo	98
GL events Management	40 371
GL events Services	7 554 011
Menuiserie Expo	3 405
Palais Brongniart	63 329
Château St Priest	21 745
SECIL – Grand cercle	365 275

Prêt à Fagga dans le cadre d'un projet de croissance externe

Dans le cadre d'un projet de croissance externe au Brésil, GL events a décidé d'octroyer à Fagga, sa filiale brésilienne, un prêt intra-groupe dont les caractéristiques principales seront les suivantes :

- Montant en € : 400 000 €
- Marge : Euribor 6 Mois + 1%
- Date d'échéance : 31/12/2014

Le Conseil, lors de sa séance du 31 octobre 2012, a autorisé GL events à conclure ce prêt en faveur de sa filiale Fagga.

Ce prêt, accordé le 20 novembre 2012 dans les conditions prévues, a été régulièrement comptabilisé dans les comptes de l'exercice. Les intérêts constatés en produits financiers se sont élevés à 631 € sur l'exercice.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Prêt à GL events Centro de Convencoes dans le cadre d'un projet immobilier au Brésil

Dans le cadre des investissements réalisés au Brésil pour le projet de construction d'un hôtel, GL events a décidé d'octroyer à GL events Centro de Convencoes, sa filiale brésilienne, un prêt relais intra-groupe dont les caractéristiques principales seront les suivantes :

- Montant en € : 3 000 000 €
- Marge : Euribor 6 Mois + 1%
- Date d'échéance : un an après la date de mise en place

Le Conseil, lors de sa séance du 23 janvier 2013, a autorisé GL events SA à conclure ce prêt relais.

Prêt à Fagga dans le cadre d'un projet de croissance externe

Dans le cadre d'un projet de croissance externe au Brésil, GL events SA a décidé d'octroyer à Fagga, sa filiale brésilienne, un prêt intra-groupe dont les caractéristiques principales seront les suivantes :

- Montant en € : 7 000 000 €
- Marge : Euribor 6 Mois + 1%
- Date d'échéance : 15/03/2014 (sur un an)

Le Conseil, lors de sa séance du 1er mars 2013, a autorisé GL events à conclure ce prêt à sa filiale Fagga.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events à certaines entités fait l'objet d'une convention réglementée lorsque le montant est forfaitaire ou lorsqu'il est fonction du chiffre d'affaires de ces entités.

Pour 2012, le montant de ces redevances est le suivant :

Entités	Modalités	Montant (€)
GL events SI	Fixe	47 000
Altitude Expo	Fixe	12 000
Fabric Expo	Fixe	36 000
Foncière Polygone	Fixe	20 000
GL mobilier	Fixe	84 000
Menuiserie Expo	Fixe	48 000
Mont Expo	Fixe	24 000
Sepel	Fixe	240 000
Slick Seating Systems	1,50%	394 675

Réorganisation juridique des activités du Groupe GL events

Cette réorganisation consiste à créer juridiquement les pôles GL events Live, GL events Exhibitions et GL events Venues ; puis à leur apporter ou céder à ces sous-holdings les participations détenues directement par GL events. Elle permet aux différents pôles d'avoir leur propre trésorerie, de financer directement leurs investissements et d'obtenir des établissements de crédit des conditions de financement adaptées.

Cette convention n'a pas été appliquée au cours de l'exercice 2012.

Convention de bail avec la SAS LE GRAND REY

Le bail commercial conclu par la société GL events (locataire) avec la SAS Le Grand Rey (bailleur) a commencé le 1er janvier 2007 et s'est terminé par anticipation le 30 juin 2012.

Le montant enregistré en charge au cours de l'exercice s'élève à 411 230 €.

Prestation de services de Direction Générale avec la société Polygone

La société Polygone SA fournit des prestations de direction générale à la société GL events moyennant le paiement d'une redevance de 0,32 % du chiffre d'affaires.

Le montant facturé sur l'exercice s'élève à 2 623 246 € hors taxes.

Convention de redevance de marque

Le conseil d'administration de la société GL events SA a autorisé la conclusion d'une convention de redevance de marque en fonction du chiffre d'affaires des sociétés concernées.

La date de mise en place a été fixée rétroactivement au 1er janvier 2011.

Les redevances 2012 sont les suivantes :

Entité	Taux	Montant (€)	Entité	Taux	Montant (€)
Acropolis de Nice	1,00%	159 343	GL events Suisse	1,50%	22 208
Adors	1,00%	2 501	GL events Turquie	0,75%	28 502
Aedita	1,50%	15 823	GL Middle East	0,75%	83 154
Alice Evènements	1,00%	221 822	Hall Expo	1,00%	208 435
Amiens Mégacité	1,00%	40 081	Hôtel Salomon de Rothschild	1,00%	52 582
Ankara	1,00%	39 719	ISF (absorbée par GL events Services)	1,00%	119 822
Auvergne Evènements	1,00%	61 576	Le Chorus	1,00%	18 272
Auvergne Evènements Spectacles	1,00%	13 071	Market Place	1,00%	164 736
Brelet	1,00%	166 529	Oasys Innovation	1,25%	329 775
Brelet Centre Europe	1,00%	32 216	Owen Brown	1,50%	1 021 810
CCIB Catering	2,75%	163 724	Package	1,00%	195 453
Centre de Congrès Saint Etienne - Faurie	1,00%	18 635	Palais Brongniart	1,00%	123 375
Centre de Conventions Rio	1,50%	373 555	Palais de la Mutualité	1,00%	108 452
Château Saint-Priest	1,00%	7 050	Parc des Expos de Metz	1,00%	87 153
Decorama	1,00%	171 976	Parc des Expositions de Troyes	1,00%	22 786
Eastern Exhibition Services	0,75%	13 528	Parc Floral Paris	1,00%	43 614
Esprit Public	1,00%	14 958	Polydome Clermont-Ferrand	1,00%	33 266
Fagga	1,50%	299 620	Polygone Vert	1,00%	29 999
Frame	1,00%	1 823	Profil	1,00%	64 234
GL events Audiovisuel	1,00%	357 344	Ranno	1,00%	146 965
GL events Belgium	1,50%	106 039	Secil - Grand Cercle	1,00%	19 726
GL events Bruxelles	1,00%	134 275	Serenas	1,00%	137 382
GL events CCIB	1,50%	824 242	Signexpo	1,00%	50 572
GL events China (Pudong)	0,75%	18 827	Slick Seating Systems	1,00%	263 116
GL events Cité Centre de Congrès Lyon	1,00%	200 317	Sodem System	1,00%	72 183
GL events Exhibitions	1,00%	710 618	Spaciotempo France	1,00%	402 334
GL events Furniture Asia	0,75%	12 555	Spaciotempo UK	1,50%	126 385
GL events Hong Kong	0,75%	33 438	Top Gourmet	1,50%	40 931
GL events Macao	0,75%	3 960	Toulouse Evènements	1,00%	41 529
GL events Portugal	1,50%	7 997	Toulouse Expo	1,00%	71 064
GL events Production	0,75%	27 963	Vachon	1,00%	18 454
GL events Scarabée	1,00%	11 849	World Forum La Haye	1,50%	113 227
GL events Services	1,00%	1 054 269			

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 2 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Michel Maza

MAZARS
Eric Gonzalez

ANNEXE I

PERSONNES CONCERNEES PAR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES SOCIETES FRANCAISES

Entité	Olivier Ginon	Olivier Roux	Gilles Gouedard Comte	Erick Rostagnat	Olivier Ferraton	Yves Claude Abescat	Nicolas de Tavernost	Richard Goblet d'Alviella	GL events actionnaire > 10 %
Alice Evènements		X							OUI
Altitude									OUI
Auvergne Evènements	X (RP)	X (jusqu'au 19/04/2012)		X	X (jusqu'au 20/04/2012)				OUI
Auvergne Evènements Spectacles									OUI
Chorus		X		X (RP)					OUI
Décorama					X				OUI
Fabric Expo									OUI
Foncière Polygone SAS	X		X	X					
GL events	X	X	X	X	X	X	X	X	
GL events Audiovisuel									OUI
GL events Campus									OUI
GL events Cité Centre de Congrès Lyon		X		X (RP)					OUI
GL events Exhibitions	X	X							OUI
GL events Management				X					OUI
GL events Parc Expo Metz Métropole									OUI
GL events Scarabée									OUI
GL events Services		X			X				OUI
GL events SI SNC									OUI
GL Mobilier					X				OUI
Hall Expo	X (RP)				X				OUI
Le Grand Rey	X								
Market Place		X		X (RP)	X				OUI
Menuiserie Expo									OUI
Mont Expo									OUI
Ovation +									OUI
Package		X		X (RP)	X				OUI
Polygone SA	X	X		X		X (depuis le 31/10/2012)	X (depuis le 31/10/2012)	X (depuis le 31/10/2012)	
Polygone Vert									OUI
Profil									OUI
Ranno Entreprise		X			X				OUI
SEAN - Acropolis Nice		X		X (RP)					OUI
SECCPB - Pierre Baudis									OUI
SECCSE - Saint Etienne Fauriel									OUI
SECECAM - Amiens Mégacité									OUI
SECIL - Grand Cercle et Verrière		X		X					OUI
SECSP - Château de Saint Priest									OUI
SEGLPB - Palais Brongniart		X							OUI
SEPCFD - Polydôme Clermont Ferrand									OUI
SEPE - Parc Floral		X							OUI
SEPEAT - Parc Expo.Agglo.Troyenne									OUI
SEPEL - Eurexpo	X				X				OUI
SEPMU - Palais de la Mutualité									OUI
SESR - Hôtel Salomon de Rothschild									OUI
Sign'Expo									OUI
Spaciotempo France SA		X		X (RP)					OUI
Toulouse Evènements	X (depuis le 13/07/2012)	X (depuis le 13/07/2012)		X (RP depuis le 13/07/2012)					OUI
Toulouse Expo	X	X	X	X					OUI
Vachon		X		X	X				OUI

ANNEXE II

PERSONNES CONCERNEES PAR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES SOCIETES ETRANGERES

Entité	Pays	Olivier Ginon	Olivier Roux	Gilles Gouedard Comte	Erick Rostagnat	Olivier Ferraton	Yves Claude Abescat	Nicolas de Tavernost	Richard Goblet d'Alviella	GL events actionnaire > 10 %
Adors	Turquie				X	X				OUI
Aedita Latina	Brésil									OUI
Ankara	Turquie				X					OUI
CCIB Catering	Espagne									OUI
Eastern Exhibitions Services Ltd	Emirats Arabes Unis									OUI
Fagga	Brésil	X			X	X				OUI
Frame	Turquie									OUI
GL events Belgium	Belgique	X								OUI
GL events Brussels	Belgique	X								OUI
GL events CCIB	Espagne	X			X					OUI
GL events Centro de Convenções	Brésil									OUI
GL events China - Pudong	Chine	X	X		X	X				OUI
GL events Estação Centro de Convenções	Brésil									OUI
GL events Hong Kong	Hong Kong	X			X					OUI
GL events Kongre (Turkey)	Turquie				X (RP)					OUI
GL events Macao	Chine	X			X	X				OUI
GL events Oasys Consortium	Afrique du Sud				X	X				OUI
GL events Suisse	Suisse									OUI
GL Furniture Asia	Hong Kong	X								OUI
GL Litmus events	Inde				X	X				OUI
GL Middle East	Emirats Arabes Unis	X				X				OUI
GL Portugal	Portugal									OUI
GL USA	Etats-Unis	X		X	X					OUI
GL World Forum La Haye	Pays Bas				X (RP)					OUI
Hungexpo	Hongrie	X			X					OUI
Oasys Innovations	Afrique du Sud				X	X				OUI
Owen Brown	Royaume Uni	X			X					OUI
Serenas	Turquie				X	X				OUI
Slick Seating Systems	Royaume Uni				X					OUI
Spaciotempo UK Ltd	Royaume Uni				X					OUI
Traiteurs Loriers	Belgique				X (RP)					OUI

(RP) : mandataires représentants permanents de GL events

Note : La détention de capital s'entend directe et indirecte.

06

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

- 149** Renseignements de caractère général concernant GL events
- 151** Renseignements de caractère général concernant le capital de GL events

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT GL EVENTS**Dénomination et siège social :**

GL events
Route d'Irigny – Zone Industrielle – 69530 BRIGNAIS

Nationalité : Française

Forme et législation : Société Anonyme régie par la législation française.

Registre du Commerce et des Sociétés : 351 571 757 RCS LYON – Code APE : 741 J

Activité :

La société a pour objet :

La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, G.I.E français ou étrangers, créés ou à créer et ce, par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion, etc....

Toutes opérations financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;

Toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche et de développement ;

L'organisation, la communication, la gestion, l'installation générale et l'aménagement d'expositions, de salons, de foires, de manifestations publiques ou privées, d'événements de tout type, nationaux et internationaux, la formation ;

La conception, la fabrication, la location, l'installation et l'aménagement de stands, de revêtements de sols, de décoration florale, de décoration de tous locaux et d'exposition, de signalétique, de muséographie, de scénographie, d'ameublement, de mobilier-matériel et accessoires, de distribution électrique, de systèmes d'éclairage, de scénographie lumineuse, de chauffage, de climatisation, de sonorisation, de captation et de projection de film et de vidéo projection haute puissance sur tout support, murs d'images-multimédia, de structures provisoires, de tribunes, d'éléments d'exposition, et plus généralement de tous produits, procédés et entreprises se rapportant à ces manifestations et événements ainsi qu'à leur publicité et à leur promotion sous quelque forme que ce soit.

Elle peut agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association, groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également prendre tous intérêts et participations dans toutes les sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Assemblées Générales (articles 22 et 23 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, à défaut, par les Commissaires aux Comptes et par toute personne légalement habilitée à cet effet.

Notamment, un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la Loi, ont la facilité de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la Loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être le siège social, ou tout autre lieu, et son ordre du jour.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis trois jours au moins avant la date de la réunion.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée. Tout actionnaire peut, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser son formulaire de procuration et de vote par correspondance, concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du conseil d'administration, publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Un actionnaire peut également se faire représenter dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur à condition que le mandataire soit lui-même actionnaire. Il peut encore se faire représenter par son conjoint. L'actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français et dont les titres sont inscrits en compte au nom d'un intermédiaire dans les conditions de l'article L 228-1 du Code de Commerce, peut se faire représenter par cet intermédiaire.

Le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire titulaire d'actions nominatives dans les comptes tenus par la société, soit au dépôt au lieu indiqué dans l'avis de convocation des certificats délivrés par les intermédiaires habilités constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée, des actions au porteur inscrites en compte chez eux, ces formalités devant être accomplies au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration peut abréger ou supprimer ces délais.

Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité, les propriétaires d'actions au porteur sur justification du dépôt prévu ci-dessus.

L'accès de l'assemblée est ouvert aux actionnaires inscrits sur simple justification de leur qualité. Le Conseil d'Administration peut toutefois, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

Droits de vote (article 25 des statuts)

Dans les Assemblées Générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, ce droit de vote double étant conféré à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celles-ci ont institué un droit de vote double.

Répartition des bénéfices (article 28 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale" limité au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une

cause quelconque la "réserve légale" est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report à nouveau.

Sur ce bénéfice, l'assemblée prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

Franchissement de seuil (article 12 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions des droits de vote attachés au capital, tout actionnaire, personne physique ou morale, qui vient à posséder ou contrôler, directement ou indirectement, ou encore de concert avec d'autres actionnaires au sens de la loi, 2,5 % au moins du capital et/ou droits de vote de la société, doit en informer la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours du franchissement de seuil, en indiquant si les actions sont ou non possédées pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales. Cette notification est renouvelée pour la détention de chaque fraction additionnelle de 2,5 % du capital et /ou des droits de vote jusqu'au seuil de 50 % du capital.

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société :

Au siège social : Route d'Irigny – Zone Industrielle – 69530 Brignais.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE GL EVENTS**Capital social**

Le capital social s'est ainsi trouvé fixé à la date du 31 décembre 2012 à 90 615 680 €, divisé en 22 653 920 actions de 4 €.

Les actions de GL events sont inscrites sur le marché Euronext Paris - compartiment B.

Titres donnant accès au capital

Néant

Options d'achat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 a autorisé le conseil d'administration à émettre un volume global de 200 000 options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés du groupe GL events. 115 500 options d'achat d'actions ont été attribuées par le Conseil d'Administration en date du 8 décembre 2008 (plan n° 10).

L'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2009 a autorisé le conseil d'administration à émettre un volume global de 200 000 options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés du groupe GL events. 44 500 options d'achat d'actions ont été attribuées par le Conseil d'Administration en date du 5 mars 2010 (plan n°11). 61 850 options d'achat

d'actions ont été attribuées par le Conseil d'Administration en date du 4 mars 2011 (plan n°12).

L'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2011 a autorisé le conseil d'administration à émettre un volume global de 200 000 options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés de GL events et du groupe et/ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés du groupe GL events. 83 550 options d'achat d'actions ont été attribuées par le Conseil d'Administration en date du 2 mars 2012 (plan n°13).

Les bénéficiaires ne pourront exercer les options qui leur ont été consenties par le Conseil d'administration, qu'après un délai de trois ans suivant leur date d'attribution et à la condition d'avoir gardé la qualité de salarié ou de dirigeant de la Société ou de l'une des sociétés du Groupe pendant cette période. En conséquence, dans le cas où les bénéficiaires des options cesseraient leurs fonctions salariales ou leurs fonctions de dirigeant avant d'avoir exercé leurs options, ils perdraient de plein droit les droits acquis.

L'assemblée générale mixte du 27 avril 2012 a autorisé le conseil d'administration à émettre un volume global de 400 000 options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés du Groupe.

Situation des plans d'option d'achat d'action en vigueur :

	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	16.05.2008	24.04.2009	30.04.2010	29.04.2011
Date du conseil d'administration	08.12.2008	05.03.2010	04.03.2011	02.03.2012
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	115 500	44 500	61 850	83 550
Dont nombre aux dix premiers attributaires	60 000	33 000	25 000	41 500
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	46 900	26 500	18 000	35 000
Dont nombre aux administrateurs	5 000	5 000	--	5 000
Point de départ d'exercice des options	08.12.2011	05.03.2013	04.03.2014	04.03.2015
Fin de la période d'indisponibilité	08.12.2012	05.03.2014	04.03.2015	04.03.2016
Date limite de levée de l'option	08.12.2013	05.03.2015	04.03.2016	04.03.2017
Prix de souscription (en €)	12,02	16,34	25,14	15,71
Actions souscrites (*)	--	--	--	--
Actions restant à souscrire	115 500	44 500	61 850	83 550

(*) Au 1 mars 2013, après constatation de levées d'options par le Conseil d'Administration du 1 mars 2013.

Attribution d'actions gratuites

L'assemblée générale mixte du 24 avril 2009 a autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, dans un délai de trente-huit mois à compter de cette autorisation, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société. L'assemblée générale mixte a fixé à 100 000 le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement.

Le Conseil d'administration du 5 mars 2010 a décidé d'attribuer 70 675 actions gratuites existantes de la Société (Plan n° 3), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- croissance moyenne du chiffre d'affaires du Groupe sur les années 2010 et 2011 au moins égale à 6 % par an.

Le Conseil d'administration du 4 mars 2011 a décidé d'attribuer 75 946 actions gratuites existantes de la Société, dont 46 621 actions gratuites sous condition suspensive du renouvellement de l'autorisation par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2011 (Plan n° 4). L'acquisition définitive des actions attribuées au titre du Plan n° 4 est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- croissance moyenne du chiffre d'affaires du Groupe sur les années 2011 et 2012 au moins égale à 3 % par an.

L'assemblée générale mixte du 29 avril 2011 a autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder dans un délai de trente-huit mois à compter de cette autorisation, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société. L'assemblée générale mixte a fixé à 100 000 le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement. Les 46 621 actions gratuites attribuées sous condition suspensive dans le cadre du Plan n° 4 ont ainsi été définitivement attribuées le 29 avril 2011.

En application de cette autorisation, le Conseil d'administration du 2 mars 2012 a décidé d'attribuer gratuitement 94 475 actions existantes de la Société, dont 41 096 actions gratuites sous condition suspensive du renouvellement de l'autorisation par l'assemblée générale mixte du 27 avril 2012 (Plan n° 5).

L'acquisition définitive des actions au titre du Plan n° 5 est subordonnée aux conditions suivantes :

L'attribution définitive des actions à l'issue de la période d'acquisition est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- croissance moyenne du chiffre d'affaires du Groupe sur les années 2012 et 2013 au moins égale à 3 % par an.

L'assemblée générale mixte du 27 avril 2012 a autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder dans un délai de trente-huit mois à compter de cette autorisation, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société. L'assemblée générale mixte a fixé à 400 000 le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement. Les 67 256 actions gratuites attribuées sous condition suspensive dans le cadre du Plan n° 5 ont ainsi été définitivement attribuées le 27 avril 2012.

Le Conseil d'administration du 2 mars 2012 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du groupe (soit un total de 18 390 actions gratuites existantes de la Société), sous condition suspensive du renouvellement de l'autorisation par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2011 (Plan n° 6). L'acquisition définitive des actions attribuées au titre du Plan n° 6 est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;

Le Conseil d'administration du 26 juillet 2012 a décidé d'attribuer 6 500 actions gratuites existantes de la Société (Plan n° 7), dont

l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;

- croissance moyenne du chiffre d'affaires du Groupe sur les années 2012 et 2013 au moins égale à 3 % par an.

Par application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

Informations sur les attributions d'actions gratuites

Situation des plans d'attribution d'action en vigueur :

	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	24.04.2009	30.04.2010	29.04.2011	29.04.2011	27.04.2012
Date du conseil d'administration	05.03.2010	04.03.2011	02.03.2012	02.03.2012	26.07.2012
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	70 675	74 346	94 475	18 390	6 500
Valeur au jour d'attribution	16,34	25,14	15,68	15,68	14,97
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	37 500	25 000	37 000	--	--
Dont nombre aux administrateurs	5 000	3 500	3 500	--	--
Dont nombre aux dix premiers attributaires	49 500	30 000	45 500	(*)	6 500
Date de fin de période d'acquisition	05.03.2013	05.03.2013	02.03.2014	02.03.2014	26.07.2014
Date limite d'incessibilité	05.03.2015	05.03.2015	02.03.2016	02.03.2016	26.07.2016
Nombre d'actions levées	--	--	--	--	--

(*) Non applicable car attribution de 10 actions gratuites par salarié des sociétés française du groupe.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2012 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la société et ce, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 60 millions d'euros.

Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 30 juin 2014.

Le Conseil d'Administration a fait usage de cette délégation au cours de l'exercice à hauteur de 18 920 720 €.

Évolution du capital de la société GL events sur les cinq dernières années

Date	Nature de l'opération	Variation du capital			Montant successif du capital	Nombre d'actions		Valeur nominale
		Émission en numéraire ou en nature		Incorpor. de réserves compens. créances		émises	cumulées	
		nominal	Prime					
07/03/2008	Levée d'options	10 000	26 875		71 666 960	2 500	17 916 740	4 €
13/03/2008	Levée d'options	4 000	12 570		71 670 960	1 000	17 917 740	4 €
09/05/2008	Levée d'options	4 000	8 020		71 674 960	1 000	17 918 740	4 €
14/05/2008	Levée d'options	12 000	24 060		71 686 960	3 000	17 921 740	4 €
04/09/2008	Levée d'options	8 000	25 140		71 694 960	2 000	17 923 740	4 €
06/11/2012	Apports en numéraire	6 838 632	21 661 367		78 533 592	1 709 658	19 633 398	4 €
04/12/2012	Apports en numéraire	12 082 088	28 629 492		90 615 680	3 020 522	22 653 920	4 €

Répartition du capital et des droits de vote

Au 1 mars 2013, le nombre total de droits de vote était de 33 612 240. Les informations sur l'attribution des droits de vote se trouvent page 150 du document de référence ou à l'article 25 des statuts.

A la connaissance de la société, le capital se répartit comme suit au 1 mars 2013 :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Polygone ⁽¹⁾	11 848 734	52,30	64,03
Sofina	2 287 927	10,10	6,81
CM CIC Investissement	1 044 924	4,61	5,80
Mandataires sociaux			
- Olivier Ginon	3 048	0,01	0,00
- Olivier Roux	4 200	0,02	0,02
- Gilles Guedard-Comte	40 618	0,18	0,24
- Nicolas de Tavernost	651	0,00	0,00
- Aquasourça	1	0,00	0,00
- Philippe Marcel	3 925	0,02	0,02
- Yves-Claude Abescat	100	0,00	0,00
- André Perrier	8 500	0,04	0,04
- Erick Rostagnat	38 544	0,17	0,20
- Maxence Tombeur	75	0,00	0,00
- Caroline Weber	1 500	0,00	0,00
Public	7 371 173	32,55	22,84
TOTAL	22 653 920	100,00	100,00

(1) POLYGONE est une structure holding dont la répartition du capital au 1^{ER} mars 2013 est la suivante :

- Monsieur Olivier GINON 47,90 %
- Monsieur Olivier ROUX 18,80 %
- Sofina 13,14 %
- Aquasourça 7,63 %
- CM CIC Capital Investissements 4,78 %
- Monsieur Xavier GINON 2,98 %
- Omnès Capital 2,14 %
- Le Grand Rey 1,91 %
- LCL Régions Développement 0,41%
- Calixte Investissement 0,30%
- Diverses personnes physiques détiennent ensemble 0,01 % du capital.

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

Franchissements de seuils

- Par courrier du 7 novembre 2012, complété par un courrier du 9 novembre 2012, la société SOFINA (31 rue de l'Industrie, 1040 Bruxelles), a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 novembre 2012, de concert avec MM Olivier Ginon⁽¹⁾ et Olivier Roux (les fondateurs) et la société Polygone qu'ils contrôlent, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30% et 50% du capital et 2/3 des droits de vote de la société GL EVENTS, et détenir de concert 12 044 994 actions GL events représentant 21 723 081 droits de vote, soit 61,35% du capital et 70,40% des droits de vote de cette société.

A cette occasion, la société SOFINA a par ailleurs franchi individuellement en hausse le seuil de 5% du capital et des droits de vote et 10% du capital de la société GL events.

Ces franchissements de seuils résultent de la souscription par SOFINA, le 5 novembre 2012, (i) à une augmentation de capital réservée de la société GL events et de sa mise en concert avec les fondateurs vis-à-vis des sociétés Polygone et GL events et (ii) à 695 obligations remboursables en actions GL events émises.

(1) En ce compris la société par actions simplifiée Le Grand Rey, contrôlée par M. Olivier Ginon

Par courrier du 6 décembre 2012, la société CM-CIC Investissement (26 rue de l'Opéra, 75002 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, 7 novembre 2012, le seuil de 5% du capital de la société GL events et détenir, à cette date, 912 602 actions GL events représentant 1 818 204 droit de vote, soit 4,65% du capital et 5,89% des droits de vote de cette société.

A notre connaissance, aucun autre franchissement de seuil n'est intervenu en 2013

Autocontrôle et Auto détention

Par application des dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

Dans le cadre du programme de rachat d'actions renouvelé par l'assemblée générale mixte du 27 avril 2012, GL events a effectué les opérations suivantes :

	Solde au 31/12/2011		Achats 2012 soit 12 mois		Ventes 2012 soit 12 mois		Solde au 31/12/2012		Solde au 31/12/2012
	1	2	1	2	1	2	1	2	Total
Nombre d'actions	243 255	19 950	119 486	351 005	1 785	364 803	360 956	6 152	367 108
Cours moyen (en euros)	21,71	13,9 ⁽¹⁾	16,03	15,81	19,51	15,58	19,87	16,9 ⁽¹⁾	19,82
Valeur au cours d'achat (milliers d'euros)	5 280	277 ⁽¹⁾	1 915	5 549	23		7 143	104 ⁽¹⁾	7 277
Valeur au cours de vente (milliers d'euros)						5 685			
Pourcentage du capital	1,36%	0,11%	0,53%	1,55%	0,00%	1,61%	1,59%	0,03%	1,62%

Col. 1 : Actions propres

Col. 2 : Contrat de liquidité

⁽¹⁾ Valorisation au cours de bourse du jour.

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 500 euros sur l'exercice 2012.

Les actions propres sont détenues aux fins de croissances externes, de programmes d'options ou d'attribution d'actions gratuites.

Actions incessibles

Néant.

Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis trois ans

Il résulte des variations décrites dans le tableau figurant sous la rubrique " Evolution du capital de la société GL events " ci-dessus, les modifications suivantes dans la répartition du capital :

% du capital (au 31 décembre de chaque année)	2010	2011	2012
Polygone	56,62	56,92	52,30
Sofina			8,71
CM CIC Investissement	5,05	5,05	4,61
Autres actionnaires	38,33	38,03	34,38

% des droits de vote (au 31 décembre de chaque année)	2010	2011	2012
Polygone	69,68	68,19	63,55
Sofina			5,83
CM CIC Investissement	6,36	6,21	5,76
Autres actionnaires	23,96	25,60	24,86

PACTE D'ACTIONNAIRES ET ACCORD CONNU DE L'EMETTEUR POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR SON CONTROLE

Le 5 novembre 2012, un pacte d'actionnaires a été conclu avec la société SOFINA et messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux.

Il est précisé que le Pacte ne contient aucune restriction au transfert des actions de la Société détenues par Sofina, ni de stipulation particulière restreignant la liquidité de ces actions.

A. GOUVERNANCE**1- Gouvernance de la société****1.1** Clauses relatives à la composition du Conseil d'administration et à la composition du Comité d'audit de la Société

Le nombre d'administrateurs composant le Conseil d'administration de la Société (lequel compte actuellement 11 membres) ne sera pas limité par les stipulations du Pacte. Il prévoit que Sofina disposera de 2 représentants au Conseil d'administration de la Société. Ainsi, à compter de la Date de Réalisation, le Conseil d'administration comprendrait 13 administrateurs, dont 2 élus parmi les candidats présentés par Sofina.

Le Comité d'audit de la Société comprendra quatre membres à compter de la Date de Réalisation, dont un administrateur nommé sur proposition de Sofina. Dans l'objectif croissant de promouvoir les règles de bonne gouvernance au sein du Groupe, il est en outre prévu que le président du Comité d'audit de la Société soit un « Administrateur Hors Groupe », c'est-à-dire, au sens du Pacte, une personne (i) qui n'est pas ou n'a pas été salariée ou mandataire social de Polygone SA ou d'une société qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3, I du Code de commerce (en ce compris la Société) lors des dix dernières années et (ii) non apparentée à Monsieur Olivier GINON ou Monsieur Olivier ROUX. Les décisions seront adoptées à la majorité simple des membres du Comité d'audit de la Société. Le Comité d'audit de la Société aura notamment pour prérogative de discuter le budget annuel de la Société préparé par la Direction Générale et d'émettre un avis sur celui-ci à l'attention du Conseil d'administration de la Société.

1.2 Prise des décisions sociales

Les stipulations du Pacte n'interfèrent pas directement dans les processus de prise de décisions des organes sociaux de la Société ; ainsi Sofina ne bénéficiera pas d'autres droits que ceux que les dispositions légales et réglementaires attachent à sa qualité d'actionnaire et d'administrateur.

Néanmoins, Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX s'engageront aux termes du Pacte à faire en sorte que les décisions exceptionnelles relatives aux cessions d'actifs, acquisitions, fusions et opérations publiques importantes de la Société, celles relatives à la souscription par la Société de nouveaux emprunts importants, ainsi que celles relatives à la composition du comité exécutif de la Société qui n'auraient pas été adoptées au sein du Conseil d'administration de Polygone SA conformément aux règles de majorité explicitées ci-après ne soient pas présentées au vote au sein du Conseil d'administration de la Société ou ne soient pas adoptées par ce dernier.

2- Gouvernance de Polygone SA**2.1** Clauses relatives à la composition du Conseil d'administration de Polygone SA

Aux termes du Pacte, le Conseil d'administration de Polygone SA, qui compte actuellement 5 administrateurs, devra comprendre :

- 5 administrateurs, dont 2 Administrateurs Hors Groupe au sens du Pacte, pendant une phase transitoire allant de la Date de Réalisation jusqu'au plus tard la date de réunion de l'assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (la « Phase Transitoire ») ; et
- 11 administrateurs, dont 5 Administrateurs Hors Groupe pendant la période s'ouvrant à l'expiration de la Phase Transitoire (la « Phase Ordinaire »).

Durant la Phase Transitoire et durant la Phase Ordinaire, Sofina disposera d'un représentant au Conseil d'administration de Polygone SA, étant précisé que celui-ci sera réputé avoir la qualité d'Administrateur Hors Groupe.

Les parties au Pacte ont cependant décidé de mettre immédiatement en œuvre la structure de gouvernance applicable à la Phase Ordinaire.

2.2 Décisions requérant l'approbation d'un administrateur nommé sur proposition de Sofina au sein du Conseil d'administration de Polygone SA

Les décisions suivantes devront faire l'objet d'un débat au sein du Conseil d'administration de Polygone SA et ne pourront être adoptées que si elles recueillent la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, incluant l'approbation de l'administrateur nommé sur proposition de Sofina :

- toute décision requérant la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de Polygone SA appelée à statuer sur un changement d'objet social ou de forme sociale, la création de catégories d'actions nouvelles, l'émission d'actions de préférence ou de toute valeur mobilière donnant accès à des actions de préférence ou à des actions de catégorie différente, toute augmentation de capital pour laquelle Sofina ne disposerait pas d'un mécanisme d'anti-dilution, la modification des droits attachés aux actions (y compris par création de droits de vote double) et la modification des règles de répartition du résultat, des réserves ou du boni de liquidation ; et
- toute cession, apport, transmission ou transfert, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte, d'un montant d'actifs de Polygone SA ou de la Société représentant plus d'un tiers du bilan consolidé de Polygone SA (en dehors de l'hypothèse d'un changement de contrôle de la Société permettant à Sofina d'exercer à l'encontre de Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX une option de vente portant sur la totalité de ses titres Polygone SA ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 0 ci-dessous).

2.3 Décisions requérant l'approbation d'un ou plusieurs Administrateur(s) Hors Groupe

Les décisions suivantes devront faire l'objet d'un débat au sein du Conseil d'administration de Polygone SA et ne pourront être adoptées que si elles recueillent la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, incluant l'approbation d'au moins un Administrateur Hors Groupe pendant la Phase Transitoire et d'au moins deux Administrateurs Hors Groupe pendant la Phase Ordinaire (la « Majorité Qualifiée ») :

- acquisitions, fusions, cessions d'actifs, opérations publiques, pour plus de 20% du bilan consolidé de Polygone SA ;
- opérations immobilières de plus de 20 000 000€, y compris au niveau de Foncière Polygone (filiale à 100% de Polygone SA exerçant une activité de gestion immobilière) ;
- proposition de dividende ou de distribution d'actions aux actionnaires de Polygone SA ;
- augmentation ou réduction de capital de Polygone SA ;
- achat, vente ou souscription par Polygone SA d'actions ou de titres donnant accès au capital de la Société ;
- nouveaux emprunts portant (i) pour ce qui concerne la Société, le levier total à 3,5 x EBITDA, (ii) pour ce qui concerne Foncière Polygone, le ratio loan/value à plus de 80%, et (iii) pour ce qui concerne Polygone SA, sur un montant supérieur à 10 000 000€ ;
- engagements hors bilan, octroi de sûretés par Polygone SA pour plus de 10.000.000€ (en dehors du cours normal des affaires) ;
- approbation du budget annuel de Foncière Polygone ;
- décisions d'opérations autres que de gestion courante auxquelles les actionnaires, administrateurs ou dirigeants de Polygone SA seraient intéressés.

Les décisions suivantes devront faire l'objet d'un débat au sein du Conseil d'administration de Polygone SA et requerront l'approbation de la majorité simple des administrateurs présents ou représentés :

- l'approbation du budget annuel de Polygone SA ;
- la composition du comité exécutif de la Société.

Enfin, tout projet de remplacement des personnes occupant les fonctions de président, directeur général, directeur général délégué ou directeur financier de la Société devra faire l'objet d'un débat préalable au sein du Conseil d'administration de Polygone SA.

3- Caducité des droits de Sofina en matière de gouvernance

Les droits de gouvernance de Sofina tels que résumés dans ce paragraphe A deviendront caducs dès lors que la participation économique directe et indirecte de Sofina dans le capital de la Société tombera sous le seuil de 8% (étant précisé que pour le calcul de ce seuil, il sera tenu notamment compte des actions GL events devant être délivrées à Sofina en remboursement des ORA).

B. CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE TITRES

Le Pacte ne contiendra aucune restriction au transfert des actions GL events détenues par Sofina, ni de stipulation particulière restreignant la liquidité de ces actions.

En matière de transfert de titres de Polygone SA, les principales restrictions aux cessions prévues par le Pacte seront les suivantes :

- un engagement d'inaccessibilité des titres Polygone SA détenus par Sofina pendant 5 ans à compter de la Date de Réalisation (sauf cessions à ses affiliés) ;
- un droit de cession conjointe totale de Sofina en cas de cession du contrôle de Polygone SA par Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX ;
- un droit de préemption de Sofina sur les titres détenus par Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX (sauf cessions entre eux ou à leurs ayants-droits ou personnes qui leur sont liées) ;
- un droit de préemption de Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX sur les titres détenus par Sofina (sauf cessions à ses affiliés).

Le Pacte prévoit également un mécanisme d'anti-dilution en faveur de Sofina dans le cadre de toute émission de titres avec suppression du droit préférentiel de souscription pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital de Polygone SA.

Sofina disposera en outre d'une option de vente portant sur l'intégralité de ses titres Polygone SA à l'encontre de Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX, exerçable dans les circonstances suivantes : (i) si Monsieur Olivier GINON n'est plus en charge, de manière effective, de la gestion de la Société, (ii) si Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX ne détiennent plus le contrôle de Polygone SA ou si Polygone SA ne détient plus le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, (iii) si Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX ou Polygone SA ne respectent pas les règles de majorité prévues par le Pacte au sein du Conseil d'administration de Polygone SA, (iv) si Polygone SA émet des titres autrement qu'en application du Protocole d'Investissement sans respecter le droit d'anti-dilution de Sofina, (v) en cas de violation d'une stipulation importante du Pacte par Polygone SA, Monsieur Olivier GINON ou Monsieur Olivier ROUX, (vi) si une déclaration faite par Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX aux termes du Protocole d'Investissement s'avère inexacte et cause à Sofina un préjudice excédant 2 500 000 euros, (vii) au cinquième, huitième et onzième anniversaires de la date de signature du Pacte, ou (viii) si Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX créent une situation générant une obligation de déposer un projet d'offre publique sur la Société pour Sofina, situation à laquelle Sofina se serait opposée ou n'aurait pas été en mesure de donner son accord.

Enfin, Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX disposeront d'un droit de cession forcée sur la participation de Sofina dans Polygone SA dans l'hypothèse où ils céderaient le contrôle de Polygone SA.

PROTOCOLE D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de la restructuration financière de GL events et de la société Polygone, le Conseil d'administration a autorisé le 6 septembre 2012 la signature d'un protocole d'investissement dont les principaux termes sont les suivants :

- augmentation du capital de 28,5 M€, incluant la prime d'émission, réservée à Sofina ;
- augmentation du capital de 43,4 M€, incluant la prime d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Sofina et Polygone souscrivent à la seconde augmentation du capital à concurrence de leurs droits préférentiels de souscription, étant précisé que la souscription de Polygone est financée au moyen des fonds versés par Sofina à Polygone dans le cadre
 - d'une augmentation du capital de Polygone avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Sofina pour un montant de 10,5 M€ (prime d'émission incluse),
 - de l'émission par Polygone d'obligations remboursables en actions GL events (ORA) pour un montant nominal total de 12,5 M€, intégralement remboursables par livraison de 695.603 actions existantes.

NANTISSEMENTS, GARANTIES ET SURETES

Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur : en garantie du contrat Club Deal, la société Polygone SA a nanti 4 500 000 actions GL events.

07

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 160** Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 26 avril 2013
- 166** Document annuel d'information
- 166** Responsable du document de référence
- 166** Attestation du responsable du document de référence
- 167** Contrôleurs légaux des comptes
- 167** Informations incluses par référence
- 168** Table de concordance Article 225
- 170** Table de concordance

TEXTE DU PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 AVRIL 2013**De la compétence de l'assemblée générale ordinaire****PREMIERE RESOLUTION**

(Approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et quitus aux administrateurs)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et de leur rapport sur le rapport du Président, des explications complémentaires données verbalement, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 29 771 Euros.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport établi par le Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat social de l'exercice)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 15 486 760,46 Euros, comme suit :

Détermination des sommes distribuables

Résultat de l'exercice	15 486 760,46 €
Report à nouveau	<u>14 101 641,83 €</u>
Montant à affecter	29 588 402,29 €

Affectation proposée

Réserve légale	774 338,02 €
Dividendes soit 0,60 € par action (x 22 653 920)	13 592 352,00 €
Report à nouveau	<u>15 221 712,27 €</u>
Total	29 588 402,29 €

Les capitaux propres de la société, après affectation des résultats s'élèveraient à 293 585 milliers d'euros.

Conformément à la loi, il est rappelé le montant du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	Dividende net	Réfaction (**)
31/12/2009	0,90 €	0,36 €
31/12/2010	0,90 €	0,36 €
31/12/2011	0,45 €	0,18 €

(**)pour les personnes physiques, taux de réfaction de 40 % pour les dividendes distribués en 2012, 2011 et 2010 au titre des exercices clos en 2011, 2010 et 2009.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 1er juillet 2013.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué que le montant du dividende ci-dessus est réparti de la manière suivante, au regard de son éligibilité ou de sa non éligibilité à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code Général des Impôts, dans sa rédaction issue de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 :

Exercice	Actions nominatives détenues par des personnes physiques(*)	Actions nominatives détenues par des personnes morales	Dividende ouvrant droit à la réfaction de 40 %	Dividende n'ouvrant pas droit à la réfaction de 40 %
31/12/2012	7 787 580		4 672 548 €	
		14 866 340		8 919 804 €

(*) Cette catégorie comprenant par défaut l'ensemble des actions au porteur y compris celles pouvant être détenues par des personnes morales.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les prélèvements sociaux (CSG – CRDS) sur les revenus mobiliers seront retenus par la société, ainsi que, le cas échéant, du prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 21 % pour être versés au Trésor Public au plus tard dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui de la mise en paiement du dividende. Le montant du dividende revenant aux actionnaires personnes physiques se trouvera ainsi réduit de 15,5 %, au titre des prélèvements sociaux, et 21 % au titre des prélèvements à la source non libératoire.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce dont il a été donné lecture.

CINQUIEME RESOLUTION

(Fixation des jetons de présence)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à la somme de 201 000 €.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

SIXIEME RESOLUTION

(Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de procéder au rachat d'actions propres)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2012 dans sa sixième résolution, de procéder à l'achat de ses propres actions par la Société ;
- autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la société, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital de la société au jour de la présente assemblée (en ce compris les actions détenues par la société), dans les conditions suivantes :
 - o Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 80 € (hors frais d'acquisition), étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ou de division ou de regroupement des actions, ou encore de modification du montant nominal des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 151 862 720 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 1er mars 2013 et des 367 108 actions auto-détenues à la même date, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'assemblée générale.

La présente autorisation est consentie en vue :

- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions ;
- de conserver les actions en vue de les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers et dans les limites prévues par l'alinéa 6 de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des Marchés Financiers, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;
- de réduire le capital de la société en application de la septième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, et à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré y compris par voie d'acquisition ou de cession de blocs ou par le recours à des instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat dans le respect de la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article L.225-209 alinéa 3 du Code de commerce, le Conseil d'administration peut déléguer à son directeur général, les pouvoirs nécessaires pour réaliser un ou plusieurs programmes de rachat, étant entendu que le directeur général rendra compte au Conseil d'administration de l'utilisation faite de ce pouvoir.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- établir, le cas échéant, le descriptif du programme visé à l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et le publier selon les modalités fixées à l'article 221-3 du même Règlement, préalablement à la réalisation d'un programme de rachat ;
- passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert ;
- conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

II : Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

SEPTIEME RESOLUTION

(Autorisation pour le Conseil d'administration de réduire le capital social de la société par annulation des actions détenues en propre par la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, sous réserve de l'approbation de la sixième résolution ci-avant, autorise le Conseil d'administration à :

- annuler les actions acquises au titre de la mise en œuvre de la sixième résolution ci-avant et des autorisations antérieures, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital social au jour où le Conseil d'administration prendra cette décision d'annulation et par période de vingt-quatre mois, et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social de la société ;
- procéder, si besoin est, à l'ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions dont l'émission aurait été antérieurement décidée et encore en validité à la date de réalisation de la réduction de capital autorisée au terme de la présente résolution.
- Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :
- prendre toutes décisions pour la réalisation des opérations d'annulation et de réduction du capital ;
- imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur les postes de réserves de son choix, y compris celui des « primes d'émissions, de fusions et d'apports » ;
- accomplir tous actes, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités, y compris toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- modifier les statuts de la société en conséquence ;

et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace celle conférée aux termes de la septième résolution de l'assemblée générale du 27 avril 2012.

HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011, dans sa neuvième résolution ;
- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés au 1er et 2e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, à l'émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs des titres ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 % du capital de la société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée).

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour arrêter la liste des titres de capital ou des valeurs mobilières apportées à l'échange, fixer la parité d'échange et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés au 1er et 2e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports.

NEUVIEME RESOLUTION

(Modification de l'article 21 des statuts de la société relatif à la compétence des assemblées générales)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de supprimer et remplacer le quatrième alinéa de l'article 21 des statuts ainsi qu'il suit :

« Elle confère au Conseil les autorisations que celui-ci juge bon de lui demander et qui ne sont pas réservées à l'assemblée générale extraordinaire. »

Le reste de l'article reste inchangé.

DIXIEME RESOLUTION

(Modification de l'article 23 des statuts de la société relatif à la représentation des actionnaires)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de supprimer et remplacer le 3.de l'article 23 des statuts ainsi qu'il suit :

« 3. Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix.

Le mandat ainsi que, le cas échéant, sa révocation sont écrits et communiqués à la société. Le mandat est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

L'actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français et dont les titres sont inscrits en compte au nom d'un intermédiaire dans les conditions de l'article L 228-1 du Code de Commerce, peut se faire représenter par cet intermédiaire ».

Le reste de l'article reste inchangé.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Yves-Claude ABESCAT,

vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES SITES (www.gl-events.com et www.amf-France.org)

Communiqués

Dates	Communiqués
Déclarations mensuelles et hebdomadaires des transactions sur actions propres	
Informations mensuelles des droits de vote	
Janvier 2012	Bilan annuel du contrat de liquidité
31 janvier 2012	Chiffre d'affaires 2011
6 mars 2012	Résultats de l'exercice 2011
23 mars 2012	Avis de réunion à l'assemblée du 27 avril 2012
24 avril 2012	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2012
31 mai 2012	GL events remporte la gestion du Parc des Expositions de Toulouse pour une durée de 20 ans
21 juin 2012	GL events Brazil consacre ses espaces et son expertise au Sommet de Rio +20
Juillet 2012	Bilan semestriel du contrat de liquidité
11 juillet 2012	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2012
26 juillet 2012	Résultat du 1 ^{er} semestre 2012
21 septembre 2012	GL events propose une augmentation de capital pour accélérer son développement dans les puissances émergentes de l'évènement mondial
16 octobre 2012	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2012
17 octobre 2012	Communique relatif à la mise à disposition d'une actualisation du document de référence 2011 et d'un prospectus relatif a un projet d'augmentation de capital réservée
6 novembre 2012	GL events annonce les conditions de l'augmentation de capital réservée à la SOFINA ayant reçu le visa n°12-503 de l'AMF
29 novembre 2012	Succès de l'augmentation de capital de GL events
Janvier 2013	Bilan annuel du contrat de liquidité
29 janvier 2013	Chiffre d'affaires 2012
12 mars 2013	Résultats de l'exercice 2012
14 mars 2013	Présentation des résultats 2012
22 mars 2013	Avis de réunion à l'assemblée du 26 avril 2013

Document de référence et note d'opération

Dates	Communiqués
11 avril 2012	Document de référence 2011 D.12-0319
17 octobre 2012	Actualisation du Document de référence 2011 D.12-0319-A01
17 octobre 2012	Note d'opération 2012 D.12-503
5 novembre 2012	Note d'opération 2012 D.12-530

INFORMATIONS DIFFUSEES PAR VOIX DE PRESSE

Dates	Communiqués	Supports
31 mai 2012	GL events remporte la gestion du Parc des Expositions de Toulouse pour une durée de 20 ans	Les Echos
19 juin 2012	GL events Brazil consacre ses espaces et son expertise au sommet Rio + 20	Les Echos
13 mars 2013	Chiffre d'affaires 824 M€ +5,3% Résultat net 28,2 M€ +90% (+27% hors provision Inde et plus-value de cession d'activité) Perspectives prometteuses au Brésil	Les Echos

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES ET OBLIGATOIRES

Dates	N° de parution	Communiqués
23 mars 2012	36	Avis de réunion Assemblée générale
11 avril 2012	44	Avis de convocation Assemblée générale
1 juin 2012	66	Attestation des commissaires aux comptes
1 juin 2012	66	Droit de vote
26 septembre 2012	116	Avis de réunion Assemblée générale
10 octobre 2012	122	Avis de convocation Assemblée générale
7 décembre 2012	147	Droit de vote
22 mars 2013	35	Avis de réunion Assemblée générale

INFORMATION DEPOSEE AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Dates	Communiqués
21 juin 2012	Dépôt des comptes annuels 2011
21 juin 2012	Dépôt des comptes consolidés 2011

DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Le présent Document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF. Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1er janvier 2012 et le 31 mars 2013 par GL events pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires.

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Olivier GINON
Président

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant en page 50 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi que la description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, figurant page 128, contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-avant, nous attirons votre attention sur le changement de méthode de comptabilisation des passifs liés aux indemnités de fin de carrière exposé dans les notes 2.5.16 et 2.3 de l'annexe ».

Lyon le 5 avril 2013

Olivier GINON
Président

CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat (AGO statuant sur les comptes arrêtés au)
Titulaires : MAZA – SIMOENS Michel MAZA 302, rue Garibaldi 69007 LYON	16 mai 2008		31 décembre 2013
MAZARS Eric GONZALEZ 131, boulevard Stalingrad 69624 VILLEURBANNE	13 juillet 2005	16 mai 2008	31 décembre 2013
Suppléants : Raphael VAISON DE FONTAINE 513, rue de Sans Souci 69760 LIMONEST	16 mai 2008		31 décembre 2013
Olivier BIETRIX 131, boulevard Stalingrad 69624 VILLEURBANNE	13 juillet 2005	16 mai 2008	31 décembre 2013

INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Document de Référence:

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 70 à 102 et 103 du document de référence n°D12-319 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 avril 2012 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 70 à 103 et 104 du document de référence n°D11-280 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 avril 2011 ;

TABLE DE CONCORDANCE ART 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE**Information de l'art 225-105-1 :****I. Informations sociales :**Emploi :

Effectif total et répartition des employés par sexe, âge et zone géographique	27-28
Les embauches et les licenciements	28
Les rémunérations et leurs évolutions	28

Organisation du travail :

L'organisation du temps de travail	29
L'absentéisme	29

Relations sociales :

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	29
Le bilan des accords collectifs	30

Santé et sécurité :

Les conditions de santé et de sécurité au travail	30
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	N/A
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	31

Formation :

Les politiques mises en œuvre en matière de formation	31
Le nombre total d'heures de formation	31

Egalité de traitement :

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	32
La politique de lutte contre les discriminations	31
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	32

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail :

Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	33
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	33
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	33
A l'abolition effective du travail des enfants	33

II. Informations environnementalesPolitique générale en matière environnementale

L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	34
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	34
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	36
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	N/A

Pollution et gestion des déchets

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	36
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	38
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	39

Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	40
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	N/A
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	40
L'utilisation des sols	N/A

Changement climatique

Les rejets de gaz à effet de serre	41
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	N/A

Protection de la biodiversité

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	N/A
---	-----

III. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durableImpact territorial, économique et social de l'activité de la société

En matière d'emploi et de développement régional	42
Sur les populations riveraines ou locales	42

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	43
Les actions de partenariat ou de mécénat	43

Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	44
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	44

Loyauté des pratiques

Les actions engagées pour prévenir la corruption	44
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	44

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	N/A
---	-----

Note méthodologique	45
---------------------	----

Attestation de vérification d'un commissaire aux comptes	47
--	----

TABLE DE CONCORDANCE

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

Rubrique de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004	Pages du document de référence
1. PERSONNES RESPONSABLES	166
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	167
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations historiques	6-15
3.2. Informations intermédiaires	N/A
4. FACTEURS DE RISQUE	55-60
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	15
5.2. Investissements	53
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	19-24
6.2. Principaux marchés	18
6.3. Évènements exceptionnels	8 - 10
6.4. Dépendance éventuelle	N/A
6.5. Positionnement concurrentiel	19-25
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description du groupe	5
7.2. Liste des filiales	109-110
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	112-124, 124
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	27-29
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	50
9.2. Résultat d'exploitation	52
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux de l'émetteur	98, 116
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	53, 97
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	55 - 56
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5. Sources de financement attendues	53
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	60
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	25, 55
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Organes d'administration et de direction	79 - 80
14.2. Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	86

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	81 - 83
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	81 - 83
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	79
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	83
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	87
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur	87
17. SALARIÉS	
17.1. Nombre de salariés	123
17.2. Participation et stock options	82 - 83, 152 - 154
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	83
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	155
18.2. Existence de droits de vote différents	151
18.3. Contrôle de l'émetteur	155
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	157
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	127, 139
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques	15
20.2. Informations financières pro-forma	N/A
20.3. Etats financiers	93
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	128
20.5. Date des dernières informations financières	94
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	13
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	60
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	54 - 55
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1. Capital social	152
21.2. Acte constitutif et statuts	150 - 151
22. CONTRATS IMPORTANTS	86
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	15
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	109 - 110



« Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n°13-0301, le 5 avril 2013 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires »